

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Jeu des acteurs et rôle du pouvoir dans la résolution
des conflits associés aux milieux humides**

Par

Malia BENMEHREZ

Département de Géographie

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)
en géographie
Option géographie environnementale

Avril, 2008

© BENMEHREZ, 2008



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Jeu des acteurs et rôle du pouvoir dans la résolution des conflits associés aux milieux
humides

Présenté par :

Malia BENMEHREZ

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Christopher BRYANT, président-rapporteur

Pierre ANDRÉ, directeur de recherche

Thora Martina HERRMANN, membre du jury

Résumé

L'acteur social est au cœur de tous les processus de développement. Dans sa course aux intérêts et à la réalisation de ses objectifs, il contribue à la transformation territoriale et aux agrégations spatiales. Notre étude s'inscrit dans la continuité des recherches portant sur la dynamique territoriale par les acteurs locaux. Elle vise à mieux comprendre l'articulation du pouvoir à travers l'analyse de l'évolution des acteurs locaux dans le processus de réalisation de leurs objectifs. D'une manière générale, nous avons tenté de construire un pont entre la compréhension des conflits et leur résolution en explorant le concept de pouvoir. Le choix du sujet répond à l'inquiétude générale qui entoure la construction d'un ensemble de logements sur l'île aux Vaches située dans le Parc de la Rivière des Mille Îles à Laval. Deux modèles conceptuels ont été fusionnés. Celui de la dynamique des localités à celui des perceptions mentales de pouvoir (PMM) qui concernent l'identité et la réputation de pouvoir des acteurs. Une enquête fut entreprise sur cinq groupes distincts d'acteurs, des locaux aux régionaux. Les résultats de recherche nous ont permis de comparer le pouvoir identitaire et réputationnel de chacun des groupes, d'établir leur prototype réputationnel et enfin de dresser une carte mentale de pouvoir qui résume leur pouvoir tant perçu qu'exercé. Finalement, une meilleure compréhension du concept de pouvoir contribuera non seulement à mieux cerner les forces qui agissent sur la transformation territoriale mais aussi à définir des actions correctives et des stratégies préventives mieux ciblées.

Mots-clés : Géographie sociale, territoire, conflit, pouvoir.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 1 |
| Chapitre 1 Éléments théoriques et conceptuels | 4 |
| 1.1 Les acteurs | 4 |
| 1.2 Les conflits..... | 5 |
| 1.3 L'espace et le territoire | 7 |
| 1.4 Le milieu humide | 9 |
| 1.5 Le pouvoir..... | 13 |
| 1.6 La dynamique des acteurs..... | 20 |
| 1.7 Les représentations mentales du pouvoir PMM | 24 |
| Chapitre 2 Méthodologie..... | 29 |
| 2.1 La revue de littérature | 29 |
| 2.2 Choix des répondants..... | 31 |
| 2.3 L'enquête | 32 |
| 2.4 Questionnaire | 33 |
| 2.5 Analyse des entretiens | 36 |
| 2.6 Analyse des relations dans les entrevues | 38 |
| 2.7 Portée de la recherche..... | 38 |
| 2.8 Limites de la recherche | 38 |
| Chapitre 3 Caractérisation du milieu d'étude | 40 |
| 3.1 La rivière des Mille-Îles..... | 40 |
| 3.2 L'Île aux Vaches..... | 42 |
| 3.3 Revue de presse sur l'île aux Vaches | 47 |
| Chapitre 4 Analyse des relations de pouvoir..... | 53 |
| 4.1 Les riverains actifs près de l'île aux Vaches | 54 |
| 4.1.1. Déroulement des entrevues..... | 54 |
| 4.1.2. Les antécédents de pouvoir..... | 55 |
| 4.1.3. Mécanismes cognitifs | 58 |

| | |
|--|----|
| 4.1.4. Identité PMM..... | 61 |
| 4.1.5. Réputation PMM | 61 |
| 4.2 Le groupe des ONG environnementales..... | 63 |
| 4.2.1. Présentation des ONG environnementales | 64 |
| 4.2.2. Déroulement des entrevues..... | 66 |
| 4.2.3. Antécédents de pouvoir | 66 |
| 4.2.4. Mécanismes cognitifs | 72 |
| 4.2.5. Identité PMM..... | 73 |
| 4.2.6. Réputation PMM | 75 |
| 4.3 Le développeur Monit..... | 77 |
| 4.3.1. Présentation de l'acteur..... | 77 |
| 4.3.2. Déroulement de l'entrevue | 78 |
| 4.3.3. Les antécédents de pouvoir..... | 79 |
| 4.3.4. Mécanismes cognitifs | 81 |
| 4.3.5. Identité PMM..... | 81 |
| 4.3.6. Réputation PMM | 82 |
| 4.4 Le groupe des décideurs | 83 |
| 4.4.1. Les décideurs locaux..... | 83 |
| 4.4.1.1 Déroulement des entrevues..... | 83 |
| 4.4.1.2 Antécédents de pouvoir | 84 |
| 4.4.1.3 Mécanismes cognitifs | 87 |
| 4.4.1.4 Identité PMM..... | 90 |
| 4.4.1.5 Réputation PMM | 90 |
| 4.4.2. Groupe des décideurs régionaux (MRNF et MDDEP)..... | 92 |
| 4.4.2.1 Déroulement des entrevues..... | 92 |
| 4.4.2.2 Antécédents de pouvoir | 92 |
| 4.4.2.3 Mécanismes cognitifs | 95 |
| 4.4.2.4 Identité PMM..... | 98 |

| | |
|--|------------|
| 4.4.2.5 Réputation PMM | 98 |
| Chapitre 5 Discussion | 100 |
| 5.1 Antécédents de pouvoir | 101 |
| 5.2 Mécanismes cognitifs | 110 |
| 5.3 Application du modèle mental de pouvoir à chaque groupe d'acteurs..... | 111 |
| Conclusion | 116 |
| Bibliographie | 119 |
| Annexe I..... | I |
| Annexe II | I |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Principales caractéristiques des milieux humides..... | 12 |
| Tableau 2 : Typologie des bases de pouvoir selon French et Raven (1959) | 16 |
| Tableau 3 : Typologie des tactiques d'influence selon Yukl et Tracey (1992)..... | 18 |
| Tableau 4 : Relation entre les questions d'entrevue et les éléments du modèle conceptuel. | 35 |
| Tableau 5 : Caractérisation de la rivière des Mille-Îles..... | 41 |
| Tableau 6 : Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon le groupe des riverains actifs | 58 |
| Tableau 7: Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les riverains actifs..... | 60 |
| Tableau 8: Position de pouvoir et probabilité de réussite des riverains actifs..... | 61 |
| Tableau 9 : Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les riverains actifs..... | 62 |
| Tableau 10 : Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les riverains actifs. | 62 |
| Tableau 11 : Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon le groupe des ONG environnementales..... | 71 |
| Tableau 12: Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les ONG environnementales..... | 74 |
| Tableau 13: Position de pouvoir et probabilité de réussite des ONG environnementales. | 75 |
| Tableau 14: Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les ONG.. | 76 |
| Tableau 15: Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les ONG environnementales. | 76 |
| Tableau 16 : Position de pouvoir et probabilité de réussite de Monit. | 82 |
| Tableau 17: Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon Monit. | 82 |
| Tableau 18 : Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon les décideurs locaux..... | 87 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 19 : Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les décideurs locaux..... | 89 |
| Tableau 20 : Position de pouvoir et probabilité de réussite des décideurs locaux. | 90 |
| Tableau 21: Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les décideurs locaux..... | 91 |
| Tableau 22 : Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les décideurs locaux. | 91 |
| Tableau 23: Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon les décideurs régionaux. | 95 |
| Tableau 24 : Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les décideurs régionaux..... | 96 |
| Tableau 25 : Position de pouvoir et probabilité de réussite des décideurs régionaux. | 98 |
| Tableau 26 : Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les décideurs régionaux..... | 99 |
| Tableau 27 : Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les décideurs régionaux. | 99 |
| Tableau 28: Tactiques d'influence utilisées par les cinq groupes d'acteurs..... | 107 |
| Tableau 29: Prototype réputationnel de chaque groupe d'acteurs..... | 111 |
| Tableau 30: Comparaison entre l'identité et la réputation de pouvoir de chaque groupe d'acteurs..... | 112 |

Liste des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1: Activités humaines et systèmes d'échange dans la frange urbaine..... | 21 |
| Figure 2 : Schéma de la dynamique de la transformation de la communauté | 22 |
| Figure 3 : Modèle des représentations mentales du pouvoir | 25 |
| Figure 4: Relations de pouvoir entre les acteurs..... | 27 |
| Figure 5: Situation géographique de la rivière des Mille-Îles | 40 |
| Figure 6: L'Île aux Vaches | 44 |
| Figure 7: Les îles aux Vaches et Saint-Pierre dans la Paroisse de Saint-Louis-de- Terrebonne..... | 45 |
| Figure 8: L'Île aux Vaches entre l'Île Saint-Pierre et Saint-Joseph. | 47 |
| Figure 9 : Schéma d'aménagement de la région de Laval..... | 49 |
| Figure 10 : Plan d'aménagement des Îles aux Vaches et Saint-Pierre | 51 |
| Figure 11 : Plan d'aménagement de l'Île Saint-Joseph. | 52 |
| Figure 12: Systèmes d'appartenance et de relations chez les riverains actifs | 56 |
| Figure 13: Systèmes de relations chez le promoteur | 79 |
| Figure 14: Systèmes d'appartenance et de relations chez les décideurs locaux | 85 |
| Figure 15: Système de relations chez les décideurs régionaux..... | 93 |
| Figure 16 : Carte mentale de pouvoir des acteurs impliqués dans le sujet de l'Île aux Vaches..... | 113 |

À mes parents qui m'ont fait la vie si belle, les couleurs de mon amour pour eux sont si vives, qu'elles éclaireront ma vie pour l'éternité. Ce travail n'est que l'expression de ma reconnaissance pour eux. Que Dieu vous prête longue vie et bonne santé!

À mon mari qui m'a fidèlement soutenue, à mon frère, mes sœurs qui ont toujours été présents pour moi et m'ont encouragée dans cette voie, à toute ma famille, à ceux que j'aime et qui se reconnaîtront.

À vous tous, je dis merci d'être toujours si près de moi.

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de recherche, Monsieur Pierre André pour sa sollicitude et son appui à chaque étape de mon travail. Il a su m'apporter aide, conseils et encouragements et m'a poussée sans cesse à améliorer mon ouvrage. Je tiens également à le remercier pour l'appui financier qu'il m'a offert et les divers projets dans lesquels il m'a impliquée.

Mes vifs remerciements à Éco Nature et au CRE de Laval pour toute l'aide fournie, le temps accordé et la grande disponibilité dont ils ont fait preuve à chaque fois que j'ai eu besoin d'eux. À toutes les personnes qui ont accepté de répondre à mon enquête.

J'en profite pour remercier le Département de géographie pour les bourses de recherche qu'il m'a attribué à plusieurs reprises.

Introduction

La terre en tant que ressource vitale de l'être humain et base de toutes ses activités, subit des pressions diverses dans des buts d'urbanisation. Les milieux humides avec toute leur richesse et leur importance pour la planète n'en sont pas épargnés. C'est le cas de Laval, dont des habitants se plaignent, ces dernières années, de la destruction et du saccage de leur patrimoine naturel à des fins pécuniaires. Les constructions domiciliaires abondent en bord de rives et les piétinements et transformations de ces milieux ne sont pas sans conséquences, malgré une réglementation claire à ce sujet. Ne pourront en découler qu'une flopée de conflits environnementaux, d'où le choix de notre sujet de recherche. En effet, nous nous sommes concentrés dans notre étude sur un conflit environnemental où divers acteurs sont amenés à composer avec d'autres et tous ensemble vont tenter de faire valoir leurs opinions propres.

La dynamique entre acteurs et structures est l'un des objets les plus étudiés en sciences sociales. Nous partageons l'avis de Crozier et Friedberg (1977) qui considèrent l'acteur comme la source première et la plus décisive de la production sociale. Cet acteur se retrouve engagé dans une relation complexe avec les structures qui le portent et dont il participe à la construction mais également subit leur influence. Il se retrouvera pris entre des objectifs qu'il tentera de réaliser et des contraintes qu'il contrera le plus possible.

Pour reprendre la citation de Vachon (2004),

[...] Les acteurs sociaux se définissent selon leur raison d'être. Celle-ci émerge de l'ensemble des rôles qu'ils assument dans la société. Ces rôles s'influencent et s'entrecroisent. Leur conjonction au sein d'un même acteur dans des circonstances données produit le caractère unique de l'acteur et participe à la définition de ses objectifs et de ses intérêts propres (Vachon, 2004 : 47).

Il en découlera des trajectoires différentes suivies par les acteurs, ce qui pourra entraîner des conséquences sur les trajectoires des autres acteurs, mais aussi des structures physiques.

Selon Crozier et Friedberg (1977) ainsi que Giddens (1976), l'atteinte de chaque objectif requiert des ressources sociales, dont la quête met en relation les acteurs dans un rapport variant de la coopération à l'antagonisme; d'où l'émergence de visions différentes.

Une situation d'interactions entre les acteurs, une dynamique de pouvoir et de marchandage va s'établir entre tous ceux qui chercheront à s'approprier les mêmes ressources. Lukes (1974) conçoit le pouvoir comme une relation fondée sur la maîtrise de ressources sociales. Un acteur peut être en position de pouvoir quand il possède plus de ressources que n'en ont les autres acteurs. Crozier et Friedberg (1977) considèrent ce concept de pouvoir comme ayant une importance majeure dans l'analyse de l'action collective.

[...] Toute structure d'action collective se constitue comme système de pouvoir. Elle est phénomène, effet et fait de pouvoir. En tant que construit humain, elle aménage régularise, apprivoise et crée du pouvoir pour permettre aux hommes de coopérer dans des entreprises collectives. Toute analyse sérieuse de l'action collective doit donc mettre le pouvoir au centre de ses réflexions (Crozier et Friedberg, 1977 : 22).

Le cadre analytique et les bases théoriques retrouvés dans cette recherche sont redevables à plusieurs auteurs. Les observations rapportées émanent d'une recherche qui a été effectuée sur le territoire de l'Île aux Vaches et porte sur les interactions entre acteurs relativement à leur façon de percevoir et de traiter le conflit.

L'objectif principal de notre recherche est de mieux cerner l'articulation du pouvoir à travers une compréhension de l'évolution des acteurs dans leur processus de réalisation de leurs objectifs. D'une manière générale, nous avons tenté de construire un pont entre la compréhension des conflits et leur résolution en explorant le concept de pouvoir.

De façon plus spécifique, nous abordons le cas de l'Île aux Vaches en présentant un portrait historique du conflit ; en identifiant les principaux acteurs, leurs intérêts et leurs objectifs; en identifiant les divers réseaux sociaux et leur façon d'agir pour atteindre leurs objectifs ainsi qu'en explorant les limites du modèle de la dynamique des localités et en explorant le concept de pouvoir.

Ce chapitre comporte cinq chapitres. Le premier aborde les éléments théoriques et conceptuels suivis tout au long de notre travail. Le deuxième met en place le cadre conceptuel de recherche, suivi du troisième chapitre qui décrit la méthodologie que nous avons privilégiée pour la collecte des données et l'analyse des résultats. Le quatrième chapitre présente le terrain d'étude et ses caractéristiques particulières. Finalement, dans le cinquième et dernier chapitre, nous discutons des résultats de notre analyse.

Chapitre 1 Éléments théoriques et conceptuels

Dans cette partie, nous présentons les éléments théoriques qui ont conduit à la définition conceptuelle de cette recherche. Le cadre théorique de notre recherche s'inspire principalement de la dynamique des localités de Bryant (1998) auquel nous joignons le Power Mental Model relatif aux représentations mentales du pouvoir élaboré par Fioll (2001)¹. Avant toute chose, commençons par définir certains concepts nécessaires à la compréhension de toute cette dynamique.

1.1 Les acteurs

On retrouve dans Ramirez (1999), une multitude de définitions du terme acteur. En analyse de système, un acteur est une personne qui effectue une ou plusieurs activités dans un système (Checkland, 1981), en sociologie les acteurs sociaux sont des individus ou entités sociales informées et capables de formuler et défendre des décisions (Hindess, 1986), tandis que dans un contexte de gestion des ressources naturelles, Rolling et Wagemakers (1998) les considèrent comme des «stakeholders ou gestionnaires et les usagers des ressources naturelles».

Ramirez (1999) explique que les utilisations modernes du terme ne relèvent pas de personnes ou d'individus seulement, mais aussi de groupes et d'organisations qui ont un intérêt ou sont des acteurs actifs dans un système. Il affirme que l'analyse des acteurs ou « parties prenantes » est importante dans la compréhension d'un système. Cette approche permet d'identifier les acteurs principaux et leurs intérêts respectifs dans ce système. Elle permet également de distinguer diverses catégories d'acteurs sur la base de critères ou de situations spécifiques tels que :

¹ Nous n'aborderons dans cette étude que la 1^{ère} partie de ce modèle, soit les représentations mentales du pouvoir (identité et réputation). Le transfert de pouvoir à travers les diverses unités organisationnelles ne sera pas abordé.

- le pouvoir et les intérêts de chacun ;
- l'importance et l'influence qu'ils possèdent ;
- les multiples aspects qu'ils revêtent et ;
- les réseaux, les coalitions et les valeurs auxquelles ils croient.

Quatre types d'acteurs sont considérés par Ramirez (1999) dans les évaluations de conflits : ceux qui revendiquent une protection légale, ceux qui possèdent une influence politique, ceux qui possèdent le pouvoir ou la puissance de bloquer des accords négociés et enfin ceux qui détiennent la morale et revendiquent la sympathie publique.

Pour le propos de notre travail, la définition d'acteur que nous retenons est celle d'un individu ou d'un groupe d'individus qui visent un intérêt et qui sont en mesure de formuler et de défendre leurs décisions, jouant un rôle actif dans le système. Ainsi, afin de défendre leurs intérêts, ils vont tisser entre eux des relations parmi lesquelles celles du pouvoir qui vont leur permettre d'influencer le décideur.

1.2 Les conflits

Les conflits contribuent à modeler l'espace. Ils ont toujours pour thème majeur l'appropriation du sol, des biens, des ressources et des réseaux (Brunet et al. 1992) et sont de diverses natures : sociale, environnementale, politique, ethnique, etc.

Selon Kriesberg (1973), un conflit social apparaît quand des acteurs pensent avoir des intérêts et des objectifs différents. Pour Coser (1982), c'est une lutte pour des valeurs relatives au statut, au pouvoir et au partage des ressources rares, dont le but final est

Il pourrait faire l'objet de recherches ultérieures afin de mieux cerner tous les processus impliqués dans le transfert du pouvoir entre individus et groupes autour de conflits spécifiques.

l'atteinte des objectifs fixés. Buckles (1999) avance quatre raisons principales dans l'apparition des conflits environnementaux:

- Les ressources naturelles se trouvent dans un espace où existe une interconnexion entre divers acteurs et où les actions de l'individu (ou du groupe) engendrent des impacts sur le milieu. Deux catégories de conflits existent. Les conflits environnementaux implicites sont ceux qui engendrent une dégradation de l'environnement qui n'est, soit pas reconnue, soit, si elle est reconnue, les communautés (acteurs) sont incapables de l'associer au groupe social en cause. Quant aux conflits d'ordre explicite, ils permettent d'établir une relation directe entre la dégradation environnementale et les activités du groupe social en cause.
- Les ressources naturelles se retrouvent dans un espace social partagé où des relations complexes et inégales sont établies parmi plusieurs acteurs sociaux différents. Dans ce contexte, la dimension politique et le degré de pouvoir entrent en jeu. Le degré le plus élevé chez les acteurs déterminera celui qui prendra le contrôle et influencera en sa faveur les décisions relatives à la ressource naturelle.
- Les ressources naturelles s'amointrissent avec le temps et leur distribution est inégale. En parallèle, leur demande s'accroît. Cette pénurie en ressource naturelle pourrait résulter d'une distribution inégale parmi les acteurs (individus ou groupes) ou encore de certaines difficultés dans la détermination des droits de chacun sur cette propriété naturelle commune.
- Les ressources naturelles utilisées par les gens prennent une dimension symbolique. Cela mène à des luttes idéologiques sociales et politiques significatives dans la gestion des ressources et le processus de gestion de ce conflit.

L'application de la connaissance des acteurs sur la ressource naturelle est diverse du fait des nombreuses perspectives d'utilisation dont elles peuvent faire l'objet. Les

conflits qui ont souvent des impacts négatifs sur les ressources naturelles sont aussi perçus comme des catalyseurs de changement social positif. En effet, à travers une interaction et une communication entre plusieurs groupes, les acteurs reconnaissant leurs intérêts communs et leurs différences stratégiques leur permettant de s'unir les uns aux autres, apportent de nouvelles opportunités et transforment ainsi les conflits en collaboration (Ramirez, 1999).

Dans le cadre de cette présente recherche nous retenons la définition de Coser (1982), pour qui un conflit est une lutte pour des valeurs relatives au statut, au pouvoir et au partage des ressources rares, dont le but final est l'atteinte des objectifs fixés.

1.3 L'espace et le territoire

Dans leur définition de l'espace, Etongué Mayer et al. (2002) le considèrent comme un concept à emploi multiple qui se trouve au centre de la réflexion géographique et que les géographes substituent à celui du paysage, de la région et du milieu. Les récentes réflexions théoriques sur ce concept et sa fonction organisatrice regroupent trois tendances que nous empruntons à Bailly et Béguin (1995) : l'espace absolu, l'espace relatif et l'espace perçu ou vécu. L'espace absolu sert de cadre de référence aux observations géographiques. Il est donc synonyme de lieu que l'on définit par sa latitude et sa longitude. Comme le notent ces auteurs, « l'espace absolu est un cadre dans lequel s'inscrivent les objets et les événements ». L'espace relatif est celui qui sert à la fois de cadre de référence (lieu) et de support matériel aux phénomènes étudiés. L'espace est donc le contenant et le contenu. L'espace perçue ou vécu est celui qui témoigne des liens que l'être entretient avec les lieux. Il se confond avec la territorialité. Les lieux humanisés expriment la projection de nos pensées et de nos perceptions dans un espace géographique donné. Cette explication de l'espace vécu est la mieux adaptée et celle qui se rapproche le plus de l'objet de notre recherche car

les rapports qu'entretiennent les différentes composantes de l'espace et les acteurs socioéconomiques expriment son organisation.

Le territoire, pour sa part, est défini dans le Dictionnaire des termes géographiques contemporains comme étant « un espace géographique exprimé soit par son contexte juridique, soit par ses caractéristiques naturelles et/ou culturelles ». Selon Le Berre (1995), ce terme a évolué à travers le temps. Il possède à l'époque moderne un sens juridique très fort auquel on peut associer les trois idées suivantes : celle de domination liée à un pouvoir, celle d'une aire dominée par ce contrôle territorial et enfin celles de limites matérialisées par des frontières. Le territoire en tant que portion de la surface terrestre est approprié par un groupe social pour assurer sa pérennité et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe. Di Méo (1998) considère le territoire, au sens politique du terme, comme l'élément central des identités nationales. Pour lui, ce concept est un mode de contrôle sur les personnes, les processus et les relations sociales. À son tour, Badie (1995) avance que le pouvoir politique s'exerce par la médiation du sol et non pas par le contrôle direct des personnes. Idée que partage Di Méo (1998).

Pour comprendre ce concept, il faut mettre en évidence les interactions entre un groupe social et son territoire. Un territoire se compose de trois facettes : existentielle, physique et organisationnelle (Schwarz, 1987). Pour la facette existentielle ou entité territoriale, le territoire est considéré comme une entité dotée d'une identité propre, pour la facette physique, on procède à l'observation de la matérialité du territoire. Ces propriétés sont soit naturelles, soit matérielles résultant des actions d'aménagement. C'est dans ce contexte que sont décrites les configurations territoriales. Enfin, la facette organisationnelle réfère à l'analyse des comportements territoriaux des acteurs sociaux.

1.4 Le milieu humide

Largement utilisé à partir de la fin des années 1960, le terme « wetland » apparu sous cette forme pour la première fois aux États-Unis au début du XVII^{ème} siècle. Les canadiens, préférant une traduction plus littérale, parlent de terres humides. Deux exemples de définitions entourent ces termes «milieux humides» :

- Dictionnaire des sciences de la terre : «Lieu qui représente la transition entre l'espace occupé par l'eau (mer ou cours d'eau) et la terre ferme exondée en permanence».
- Convention de Ramsar (1971)² : « Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanents ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La définition générale que nous retenons, s'inspire de celle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, selon laquelle l'expression milieu humide couvre un large spectre d'écosystèmes, à savoir les étangs, les marais, les marécages ou les tourbières. Ces écosystèmes constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation³.

² Ramsar constitue la première des conventions intergouvernementales modernes à l'échelle planétaire visant la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. C'est ainsi que les terres humides constituent l'unique écosystème protégé en vertu d'une convention internationale. Cette dernière a pour but de : favoriser la conservation et l'utilisation contrôlée des zones humides par des mesures nationales et la coopération internationale; réduire l'envahissement progressif des zones humides par l'homme et empêcher la disparition de ces zones, aujourd'hui et dans l'avenir et Inscrire les zones humides nationales sur une liste des zones humides d'importance internationale.

³ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/entrepreneur/Milieuhumides.pdf>

Les terres humides sont présentes sur 5 à 10 % de la superficie du Québec (CINLB, 2005). Elles couvrent un septième de tout le Canada qui possède un quart de tous les milieux humides de la terre (CINLB, 2005). Par leurs nombreuses spécificités, ces milieux deviennent des écosystèmes très importants faisant partie des milieux écologiques les plus productifs au monde. Ils couvrent 6,4 % de la surface terrestre et produisent 24 % du total de la productivité globale (CINLB, 2005). Dans la nature, ces terres agissent comme un système de filtration et de purification de l'eau. Elles luttent également contre les inondations en agissant comme une éponge géante naturelle. Elles capturent l'eau, l'emmagasinent et la relâchent très lentement sur une longue période de temps. Elles stabilisent les rives des rivières et des côtes. Elles jouent aussi un rôle très important pour la survie de nombreuses espèces végétales et animales. Les fonctions socioéconomiques des milieux humides se retrouvent au niveau des produits alimentaires (Riz sauvage et canneberges), des combustibles (tourbe, bois, charbon de bois) et des matériaux de construction (bois d'œuvre). Ces milieux offrent également des zones récréatives prisées pour certaines activités comme la chasse, la pêche et l'ornithologie.

Il existe plusieurs types de milieux humides qui peuvent être classés selon cinq grandes classes. Elles se différencient selon la genèse de leur écosystème et la nature du milieu environnant. Le système de classification canadien répartit les terres humides en diverses classes, formes et types (Environnement Canada, 2005). Le tableau 1 résume ces principales caractéristiques pour chacune d'entre elles.

Les milieux humides contribuent pour une grande part à la biodiversité du territoire québécois. Pour cela, le gouvernement provincial a mis en place plusieurs instruments qui visent à les protéger.

- La Politique nationale de l'eau du 29 août 1997 et mise en application le 15 juin 2000. Le chapitre 5 de cette politique s'intéresse à la protection de la qualité de

l'eau et des systèmes aquatiques et reconnaît l'importance majeure des milieux humides, de la faune et flore qui y habitent (MDDEP, 2006).

- La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du 22 décembre 1987, conformément à l'article 2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2) a été modifiée en 1991 par le gouvernement du Québec afin d'étendre le champ d'application de la politique à l'ensemble des cours d'eau. En 1996, cette politique a encore une fois été révisée dans le but de résoudre cette fois-ci, des difficultés rencontrées lors de son application (CCH, 2005). Les dernières modifications de cette politique ont été apportées par le Conseil des ministres le 18 mai 2005 afin d'assurer une plus grande sécurité des personnes et des biens, une meilleure protection de l'environnement, des composantes biologiques et écologiques des lacs et cours d'eau. Elle vise aussi à favoriser le maintien de l'écoulement naturel des eaux et de la capacité des plaines inondables d'absorber les crues. C'est ainsi que la gestion des interventions dans les milieux humides se retrouve resserrée⁴.
- La L.Q.E qui reconnaît l'importance des milieux humides sur l'ensemble du territoire québécois, introduit, en vertu du 2^{ème} alinéa de l'article 22 de la loi « les travaux prévus dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière» sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du ministère (L'environnement au Québec, 2005). Tout comme une autorisation préalable à toute intervention sur ces milieux est requise, conformément à l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C-61.1) (CCH, 2005).

⁴ Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, décret 468-2005 et gazette officielle du Québec, 1^{er} juin 2005, 137^{ème} année, numéro 2.

Les terres humides sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux événements extrêmes. Certaines d'entre elles, particulièrement celles en bordure de la côte, sont facilement ou fréquemment modifiées par l'érosion, les inondations, l'invasion d'eau salée ou les interventions de l'homme, comme le dragage ou la construction de bâtiments.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des milieux humides.

| Classe de terres humides | Caractéristiques |
|---|--|
| Tourbières hautes ou ombrotrophes (Bog) | Couche dense de tourbe, acide, faible teneur en éléments nutritifs, nappe phréatique proche de la surface du sol, habituellement couvert de mousses, d'arbustes et de cypéracées, présence possible d'arbres. |
| <i>Tourbières basses ou minérotrophes (Fen)⁵</i> | Couvert de tourbe, nappe phréatique proche du niveau du sol, teneur en éléments nutritifs supérieure à celle du bog, formations végétales caractérisées habituellement par des cypéracées et des graminées, présence ou absence possible d'arbres et d'arbustes. |
| Marécage | Nappe d'eau stagnante ou à écoulement lent, teneur élevée en éléments nutritifs, habituellement occupé par des arbres ou des bosquets. |
| Marais | Inondé périodiquement ou de façon permanente, absence d'arbre, végétation émergée, teneurs en éléments nutritifs habituellement élevées. |
| Eau peu profonde | Comprend les cuvettes, les dépressions ou les étangs ainsi que les terres humides qui se trouvent le long des zones riveraines, côtières ou lacustres, végétation submergée et plantes à feuilles flottantes. |

Source : http://www.qc.ec.gc.ca/faune/atlasterreshumides/html/classification_f.html#Fens

⁵ La différence entre les tourbières minérotrophes (Fens) et les tourbières ombrotrophes (Bogs) est que la première catégorie supporte la présence de végétation marécageuse et présente une plus grande diversité d'espèces végétales que la deuxième catégorie.

1.5 Le pouvoir

Le pouvoir était habituellement défini comme une propriété de l'individu, du rapport interpersonnel ou de la structure d'une organisation (Ragins et Sungstrum, 1989). Prises ensemble, ces trois approches définissent le concept général de pouvoir.

- **La propriété de l'individu** : En sciences politiques et en sociologie, le pouvoir est défini comme une capacité ou une habileté individuelle d'influencer les autres (Etzioni, 1961). Poulantzas (1973) et Parson (1963) le définissent comme un mécanisme spécifique qui, dans son fonctionnement, provoque des changements de l'action d'autres unités et cela dans un processus d'itération sociale. De cette manière, ces deux auteurs voient en le pouvoir une capacité de changer un comportement. Dahl (1968) rejoint cette idée qu'il existe des sous-ensembles de relations parmi les unités sociales comme par exemple les comportements d'une ou de plusieurs unités. Il prend l'exemple d'unités sensibles ou dépendantes, qu'il a appelé R, qui dépendent selon certaines circonstances du comportement d'autres unités qu'il a appelées les unités de contrôle ou C. La relation de pouvoir est selon lui causale : le comportement de C implique un comportement de R. Weber (1978) définit quant à lui le pouvoir comme étant la capacité d'une personne à réaliser son propre désir malgré la résistance.
- **La propriété d'une relation interpersonnelle** : Selon cette perspective, une personne ne peut avoir de pouvoir que dans une relation spécifique avec une autre personne (Pfeffer, 1981). Patton (1992) dans un article sur Foucault, dit que « les relations sociales sont forcément et inévitablement des relations de pouvoir et qu'elles sont toujours bilatérales ou multilatérales ». En psychologie, le pouvoir est perçu comme un élément d'interaction (Cartwright, 1959). Yukl (2002) poursuit en explorant le processus d'influence des leaders sur les gens. Selon lui, dans la plupart des études qui ont trait aux comportements, notamment celles se rapportant au pouvoir/influence, un leader va agir sur des gens qui vont réagir à

son influence. L'auteur poursuit son idée en insistant sur le fait que le pouvoir n'agit pas seulement sur les personnes subordonnées, mais également sur les pairs, les supérieurs et les personnes à l'extérieur de l'organisation comme les clients ou les fournisseurs. Dans les relations de pouvoir social, la manifestation des intentions et des intérêts prend une place prépondérante dans la discussion sur le pouvoir. Scott (2001) poursuit cette idée selon laquelle la relation de pouvoir implique une intention de produire des effets particuliers ou encore le désir de voir un effet particulier se concrétiser. Dahl (1968) voit le terme de pouvoir couvrir une large catégorie de relations humaines : influence, autorité, persuasion, incitation, contrainte, force, etc.

- **La propriété de l'organisation** : Lukes (1986) a repris certaines définitions du pouvoir où il le perçoit comme la capacité d'atteindre des résultats ou des buts dans une organisation, comme le consentement du dirigé mobilisé pour la concrétisation de buts collectifs et enfin comme la capacité générale d'un système social de réaliser des choses dans l'intérêt collectif. Scott (2001), sur la question des mouvements sociaux, dit que ces derniers mobilisent leur pouvoir à diverses fins. Leurs mouvements de protestation dressent des défis qui impliquent des intérêts partagés entre toutes les personnes de l'organisation. Selon Lukes (1986), la mobilisation de tous les consentements, produit le pouvoir qui est transformé en décision à travers l'exploitation de ressources sociales. Mechanic (1962) suggère que le pouvoir résulte de l'accès et du contrôle des personnes, des informations et des ressources, qui proviennent de la position de l'individu dans cette organisation. Dahl (1968) poursuit en disant que la différence sur laquelle se base les différents types de systèmes politiques repose sur plusieurs facteurs : les ressources (valeurs de bases) distribuées entre les individus, les strates et les groupes.

Dans notre projet de recherche, la définition du pouvoir que nous retenons, consiste en l'influence d'une personne ou d'un groupe sur un autre dans le but de réaliser ses intérêts, que ce soit au niveau personnel, interpersonnel ou organisationnel.

La majorité des conceptions sur le pouvoir se base sur la définition classique de Weber (1978), dans laquelle le pouvoir est la chance ou la probabilité qu'a une personne de réaliser sa propre volonté malgré la résistance qui existe. Fombrun (1983) dans son article sur les attributions de pouvoir à travers les réseaux sociaux, s'est basé sur une étude de Bacharach et Lawler (1982) pour avancer que le pouvoir provient d'une ou plusieurs des trois sources suivantes, à savoir, la capacité de sanctionner, le contrôle d'une source significative d'incertitude et une position stratégique dans un tissu de rapports d'échanges. Selon lui, un individu est perçu par d'autres comme ayant du pouvoir s'il se base sur l'une de ces trois sources. Ragins et Sungstrom (1989) confirment que ce concept peut dériver de sources inhérentes dans l'organisation, dans les relations interpersonnelles et dans les caractéristiques de l'individu.

Divers auteurs se sont penchés sur la définition des bases de pouvoir. Dans notre recherche sur ces bases, nous cherchons à savoir comment un groupe, à travers son contrôle sur d'autres groupes, peut influencer sur leurs conduites. French et Raven (1959) suggèrent qu'il existe cinq bases au pouvoir, qui proviennent de différents aspects du rapport entre un acteur et la cible de ses tentatives d'influence. D'une manière spécifique et selon leur perspective, A exerce un pouvoir sur B qui est déterminé par (1) la capacité de A à fournir des bénéfices à B (pouvoir de récompense), (2) la capacité de A à punir B si B ne se conforme pas aux désirs de A (pouvoir coercitif), (3) la possession de A d'un savoir ou d'une connaissance ou encore d'une expertise (pouvoir spécialisé), (4) lorsque A a le droit légitime de prescrire les conduites de B (pouvoir légitime) et (5) la mesure à laquelle B s'identifie à A (pouvoir de référent) (tableau 2).

Tableau 2 : Typologie des bases de pouvoir selon French et Raven (1959)

| Base de pouvoir | Description |
|------------------------------|--|
| Pouvoir de récompense | Il se base sur la perception de la cible que la source peut le récompenser |
| Pouvoir coercitif | Il se base sur la perception de la cible que la source peut le punir. |
| Pouvoir d'expertise | Il se base sur la perception de la cible que la source possède des connaissances spéciales ou de l'expertise. |
| Pouvoir légitime | Il se base sur la perception de la cible que la source a légitimement le droit de l'influencer et de lui dicter sa conduite. |
| Pouvoir de référent | Il se base sur l'identification de la cible avec la source. |

Traduit de Kim et al. 2005.

Etzioni (1961), qui a lui aussi traité des bases du pouvoir, en a identifié trois formes, chacune étant reliée à un type différent de sanction. Il cite le pouvoir coercitif (capacité d'appliquer des sanctions physiques), le pouvoir rémunérateur (contrôle de ressources matérielles et de récompenses) et le pouvoir normatif (contrôle de récompenses symboliques). En se basant sur les schémas de French et Raven (1959) et d'Etzioni (1961), Bacharach et Lawler (1982) ont identifié à leur tour, quatre bases primaires au pouvoir:

- base coercitive qui est le contrôle de la punition;
- base rémunératrice qui est le contrôle de la récompense;
- base normative qui est le contrôle des symboles;
- base de connaissances qui est le contrôle de l'information.

La recherche des sources de pouvoir se fonde sur la question du comment les parties parviennent à contrôler les bases du pouvoir. Divers auteurs ont distingué ces sources de pouvoir qui peuvent déterminer la capacité de l'un à manipuler la conduite de l'autre ou contrôler ces bases de pouvoir. Bacharach et Lawler (1982) ont identifié quatre sources de pouvoir soit, le poste ou la position structurelle, les caractéristiques personnelles, le degré d'expertise et les opportunités. Yukl et Tracey (1992) se sont quant à eux concentrés sur l'identification et la caractérisation des tactiques communément utilisées par les dirigeants pour amener les autres personnes à se plier à une demande. Ces auteurs ont présenté une typologie composée de neuf dimensions de tactiques d'influence, qui se résument en pression, légitimation, échange, coalition, flatterie, persuasion rationnelle, appel inspiratoire, consultation et enfin les atouts personnels. Le tableau 3 résume les tactiques d'influence selon Yukl et Tracey (1992).

Le but recherché de cette typologie est de considérer, dans un rapport de pouvoir, la probabilité que soient utilisées les différentes tactiques d'influence. Ces auteurs ont abouti à deux types de résultats. Le premier fait état que :

- L'appel inspiratoire, la flatterie et la pression sont les plus utilisés dans les structures hiérarchiques descendantes.
- Les atouts personnels, l'échange et la légitimation sont les plus utilisés dans les structures hiérarchiques latérales.
- La coalition est utilisée dans la direction latérale et supérieure.
- La persuasion rationnelle est utilisée dans les structures hiérarchiques ascendantes.

Le deuxième résultat de leurs travaux est que la persuasion rationnelle, l'appel inspiratoire et la consultation sont plus efficaces pour exercer une influence dans une organisation, que l'exercice de la pression, de la coalition et de la légitimation.

Tableau 3 : Typologie des tactiques d'influence selon Yukl et Tracey (1992)

| Tactiques d'influence | Description |
|-------------------------------|--|
| Pression | L'acteur utilise des demandes, ou de l'intimidation pour augmenter l'acquiescement de la cible |
| Légitimation | L'acteur essaie de légaliser une demande d'acquiescement ou de réclamer le droit à la demande en se référant à la politique existante ou à la tradition. |
| Échange | L'acteur utilise des promesses implicites ou explicites si la cible se conforme. |
| Coalition | L'acteur cherche un appui externe afin de l'aider à persuader ou à presser la cible à se conformer |
| Flatterie | L'acteur tente de donner une impression favorable afin d'améliorer l'humeur de la cible, avant de lui demander de se conformer |
| Persuasion rationnelle | L'acteur utilise des arguments logiques et des renseignements factuels pour soutenir le fait de se plier à la demande. |
| Appel inspiratoire | L'acteur fait appel aux valeurs et aux idéaux de la cible afin qu'elle se plie à la demande. |
| Consultation | L'acteur cherche la participation de la cible dans le processus de prise de décision et la mise en œuvre de la demande. |
| Atouts personnels | L'acteur fait appel au sens de loyauté et d'amitié de la cible avant de lui demander de se conformer. |

Traduit de Kim et al. 2005.

La théorie de dépendance de pouvoir (Emerson, 1962 ; Blau, 1964) fournit un cadre conceptuel pour le pouvoir relatif et le pouvoir total. D'abord utilisée par Emerson (1962), elle a été reprise plus tard par Blau (1964). La théorie de la dépendance de pouvoir se base sur le fait que le pouvoir est fonction de la dépendance d'une personne sur cet acteur. Plus la dépendance d'une personne à cet acteur est grande et plus le pouvoir de cet acteur est grand dans la relation. Selon Emerson (1962), le pouvoir d'un acteur sur un autre est directement lié au degré de dépendance du

deuxième acteur sur le premier. La dépendance, à son tour, est fondée sur deux dimensions :

- Elle est directement proportionnelle à la valeur attribuée au résultat en jeu et
- Elle est inversement proportionnelle à la disponibilité de ce résultat par les sources alternatives.

Ainsi, le pouvoir de A sur B est relatif au degré de dépendance de B sur A. B recevra plus de bénéfices avec A qu'avec une source alternative; de même que pour A qui a plus à gagner dans sa relation de pouvoir avec B que dans une autre relation de pouvoir. Une augmentation de pouvoir de A n'implique pas nécessairement une diminution de pouvoir de B et vice versa. Le pouvoir de chaque parti est déterminé de façon indépendante par la dépendance de l'autre. De là, la dépendance de pouvoir distingue entre le pouvoir relatif du pouvoir total (somme de pouvoir de chaque parti) dans une relation de pouvoir (Bacharach et Lawler, 1982).

Dans leur article, Ragins et Sungstrom (1989) se penchent sur la question critique des résultats issus de la combinaison des sources de pouvoir. Ils formulent trois hypothèses essentielles, notamment que les sources de pouvoir peuvent :

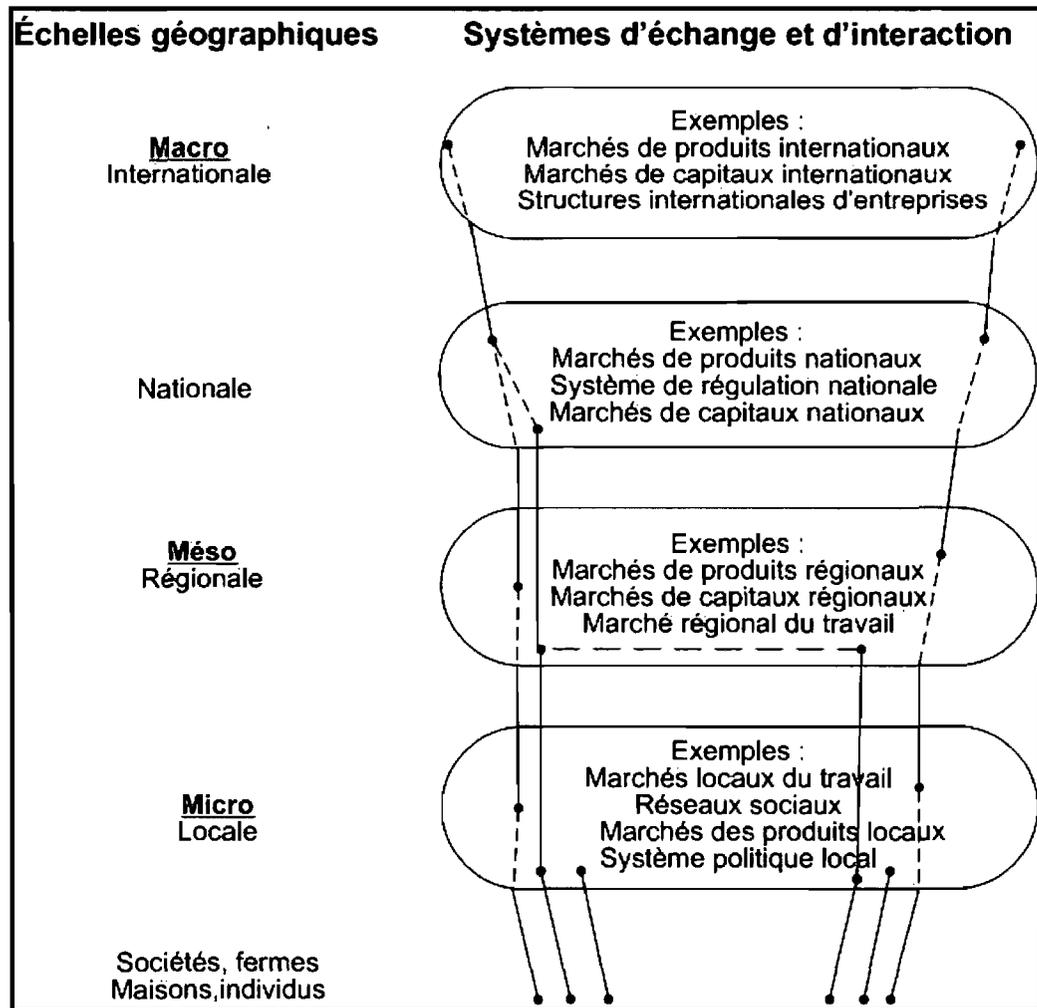
- Être additives, de sorte que chaque source additionnée à une personne lui permet d'accumuler son pouvoir. Elles peuvent quelques fois ne pas être additives dans le cas où certaines sources sont redondantes et n'augmentent que de peu le pouvoir cumulé de l'individu (cas du pouvoir expert qui n'apporte rien à une personne qui possède un pouvoir de référent fort). Un autre cas où ses sources ne sont pas additives, c'est lorsque certaines combinaisons synergiques créent des augmentations disproportionnées du pouvoir ;
- Être compensatoires et que le manque en une source peut être compensé par la présence d'une autre;
- Gagner ou perdre de leurs valeurs avec le temps.

Cette analyse du pouvoir ne fait que confirmer le fait que ce concept adopté dans notre recherche n'est pas nouveau et qu'il a été largement abordé dans la littérature. La relation de pouvoir, qui n'est jamais unilatérale, apparaît au fil des unions, lorsque les dépendances augmentent entre les acteurs. Ses sources sont diverses et émanent de l'organisation elle-même. Ce concept est très utile dans notre recherche car il nous permet de compléter le cadre conceptuel de la dynamique des localités de Bryant (1998) décrit ci-dessous, dans le sens de l'analyse des relations de pouvoir entre les acteurs locaux.

1.6 La dynamique des acteurs

L'acteur est reconnu comme l'élément clé du développement socio-économique. Il a une grande importance dans la dynamique de la construction sociale des localités aux côtés des processus locaux (Allie et Bryant, 2001). Les systèmes d'échange et d'interaction se composent des différents réseaux à travers lesquels les gens, les firmes et les institutions interagissent, échangent des informations, exercent leur influence ou sont influencés eux-mêmes et échangent biens et services. Ce système d'échange s'opère à différentes échelles géographiques, macro, méso et micro (figure 1). La structure dynamique des activités humaines doit prendre en compte la position relative de ces activités au sein des différents systèmes d'échange et d'interaction (Bryant, 1995).

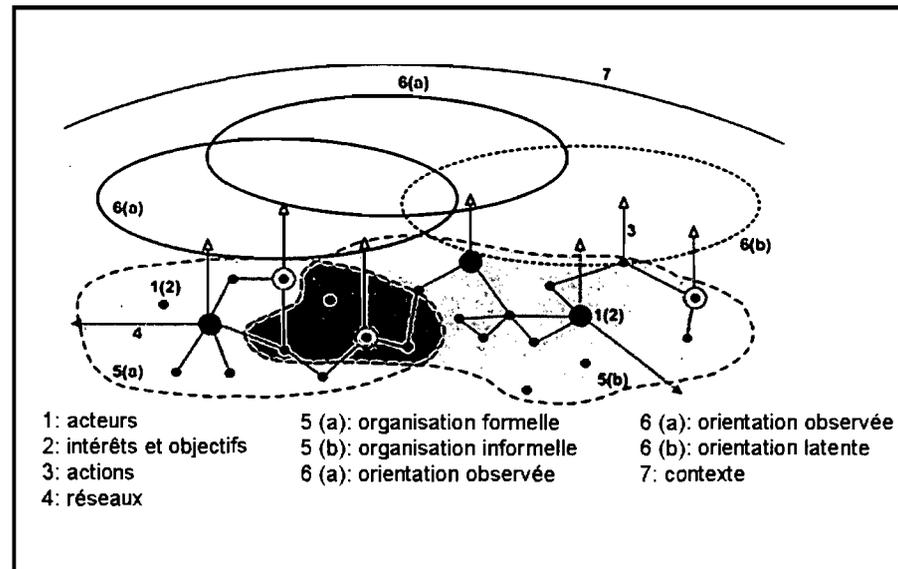
Figure 1: Activités humaines et systèmes d'échange dans la frange urbaine



Traduit de Bryant (1995).

En prenant en considération la micro échelle au niveau local, on observe que ces agences locales jouent un rôle permanent dans le processus de développement de leur région (exemple : création d'emplois) (Bryant, 1995). La figure 2 illustre parfaitement cette dynamique.

Figure 2 : Schéma de la dynamique de la transformation de la communauté



Traduit de Bryant (1995)

La conceptualisation de cette dynamique repose sur sept composantes. Les acteurs qui représentent la composante (1) constituent le centre de décision et d'action. Ils ont des intérêts (2), des objectifs, des valeurs, des poids et des pouvoirs. Ils entreprennent des actions (3), en fonction de leurs valeurs afin de poursuivre leurs intérêts et leurs objectifs, individuels ou communs avec leur communauté. Ces acteurs poursuivent leurs intérêts et leurs objectifs en empruntant des réseaux de relations (4) dont ils font partie et qui leur permettent de mobiliser les ressources nécessaires pour mettre à exécution leurs actions. Ces réseaux d'ordre social, économique et politique peuvent les relier à l'environnement extérieur (Bryant, 1995) et reflètent une organisation formelle (5a) ou informelle (5b) des relations sociales. Des orientations (6) émergent de décisions et d'actions entreprises. Elles représentent les grands axes de développement socio-économique de chaque territoire. Deux types d'orientations existent : celles réelles (6a), qui caractérisent le profil de développement d'une localité, et celles latentes (6b), qui représentent des orientations qui n'ont pas émergé complètement ou qui n'ont pas (encore) été reconnues par les acteurs et la population

locale, même si certaines conditions favorables à l'émergence de telles orientations semblent présentes. L'interaction entre toutes ces composantes a lieu dans différents contextes (7) politique, économique, social, culturel et ce, à différentes échelles géographiques.

Selon Allie et Bryant (2001), le degré de pouvoir et d'influence des acteurs entre eux est lié à la disponibilité des ressources financières, matérielles, informationnelles et politiques dans les réseaux sociaux, à la capacité des acteurs de les mobiliser à l'intérieur de leurs espaces ainsi qu'à leur capacité d'associer à leur cause (influencer, convaincre) d'autres acteurs et d'utiliser leurs ressources. L'efficacité des acteurs à atteindre leurs buts dépend en partie de leur capacité à maintenir, construire et étendre leurs réseaux, donc à créer et maintenir leur pouvoir. L'individu ou l'acteur est relié à un espace local qui actuellement a pris de l'ampleur pour devenir un espace d'action sociale localisé et devient de ce fait plus significatif dans le sens où il pourrait changer un temps soit peu le type de développement qui en découle (Bryant, 1995). Ces acteurs ont des valeurs propres, des idées et des opinions qu'ils défendent et l'espace qu'ils occupent revêt ainsi une valeur identitaire défendue par ses occupants légitimes. Un acteur peut élargir son réseau en se regroupant avec d'autres acteurs, à petite ou à grande échelle. Cet élargissement de réseau peut se faire horizontalement à travers des liens intra-communautaires ou avec des villages adjacents, comme il peut se faire verticalement et se matérialiser par des liens avec différents paliers du gouvernement.

Dans la majorité des cas, l'étendue de l'intégration à travers ces réseaux tend souvent à être limitée. Ceci s'explique lorsque certaines agences du gouvernement s'approprient tout un processus de gestion d'une localité donnée et ne reconnaissent pas la légitimité des autres intérêts, entreprenant la planification et le développement d'une manière décentralisée (Bryant, 1995).

Les intérêts au sein d'un réseau ne sont pas forcément en harmonie les uns avec les autres, ni unipersonnels et peuvent servir des intérêts communs aux valeurs plus larges comme la justice sociale, le logement, l'emploi et les opportunités d'éducation. Le but recherché étant de faire converger leurs valeurs et objectifs avec ceux d'autres acteurs. Les intérêts dans un réseau de relations entre acteurs peuvent être communs ou personnels. Dans cette course effrénée aux intérêts, vont émerger des relations de pouvoir au sein des réseaux d'acteurs, ce qui renforce notre choix du modèle de la dynamique des localités de Bryant (1998) et sa juxtaposition à celui des perceptions mentales du pouvoir de Fioll et al. (2001).

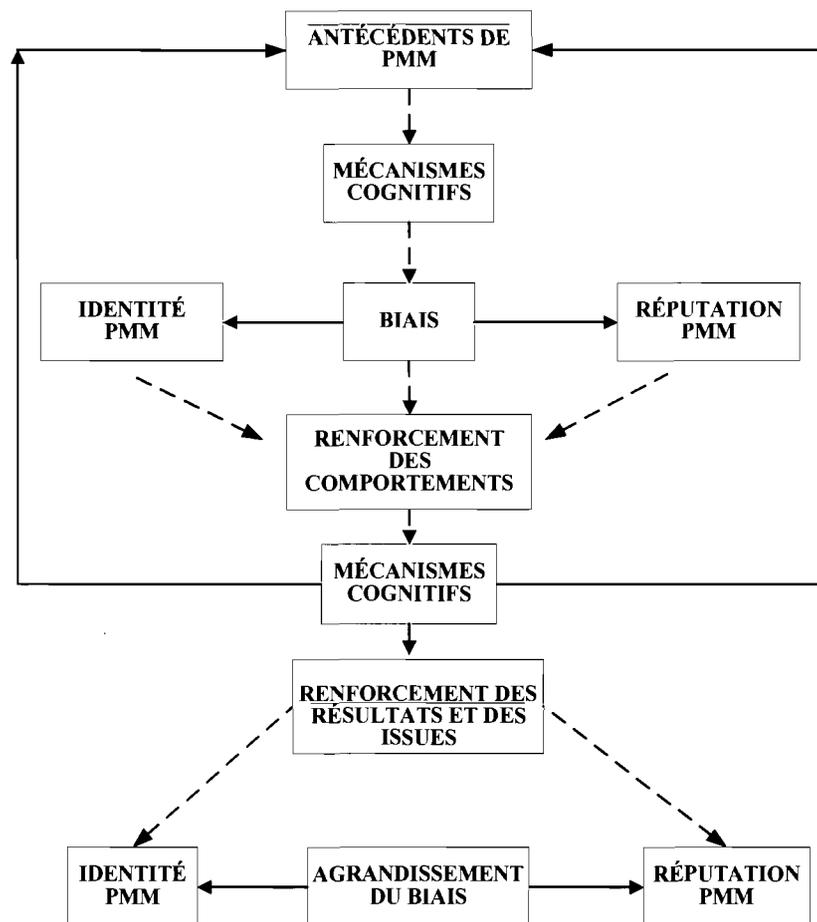
1.7 Les représentations mentales du pouvoir PMM

Le modèle PMM «Power Mental Model» s'attache aux représentations mentales du pouvoir des uns et des autres. Il permet de percevoir les comportements de ces acteurs dans un contexte particulier. Les individus et les groupes génèrent des modèles mentaux du pouvoir. L'identité PMM est la croyance d'une unité (individu ou groupe) sur son propre niveau de pouvoir. La réputation PMM est l'ensemble des croyances des autres sur le niveau de pouvoir de l'unité (Fioll et al. 2001).

Les antécédents de PMM, qui représentent les premières causes des représentations mentales, sont représentées chez l'individu par la position structurelle de l'unité (individu ou groupe) dans un contexte particulier, sa capacité de contrôle des ressources et enfin son intégration dans un réseau de relations. Les antécédents passent par des mécanismes cognitifs propres à chaque individu. Ils permettent de filtrer dans l'esprit de l'individu toute l'information externe qu'il reçoit et conduisent à la création d'un écart entre l'identité et la réputation PMM. Cet écart va croître davantage avec le temps, renforçant de ce fait les comportements de l'unité aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur (identité et réputation PMM).

D'une manière générale, le modèle mental du pouvoir nous permet de comprendre le comportement de l'unité A aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette même unité. Ces catégories internes et externes de l'unité A vont interpréter ces comportements à travers des mécanismes cognitifs qui leur permettront d'obtenir des interprétations potentiellement différentes l'une de l'autre. Les résultats et les issues passent également à travers des mécanismes cognitifs de filtration, ce qui élargit davantage l'écart entre l'identité et la réputation. Un résumé de tout ce processus est décrit dans la figure 3.

Figure 3 : Modèle des représentations mentales du pouvoir



Traduit de Fioll et al. (2001).

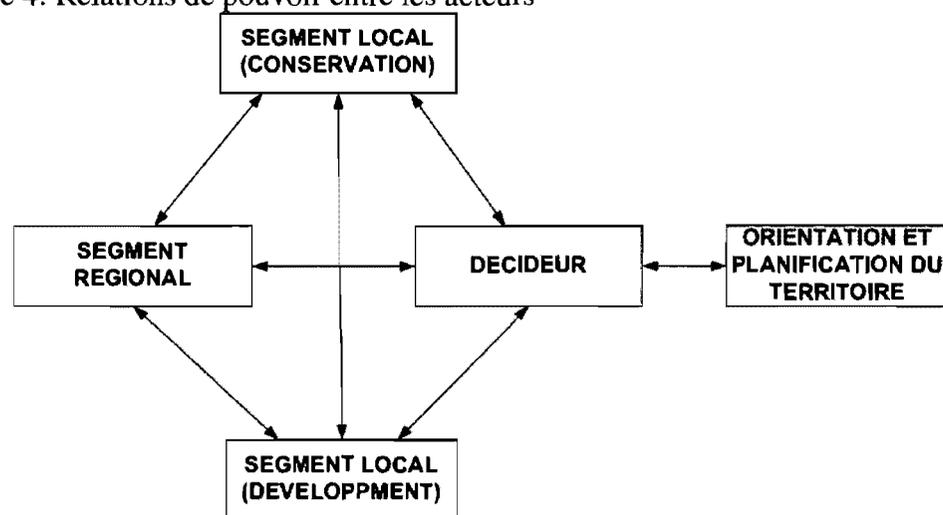
En nous référant aux études sur le pouvoir, il existe trois catégories d'antécédents : la position structurelle, la centralité de réseau et les caractéristiques de l'unité (Ragins et Sungstrom, 1989). Cette position structurelle d'une unité a été identifiée comme source de pouvoir au niveau de l'individu (Conger et Kanungo, 1988; French et Raven, 1959) et du groupe (Fombrun, 1983). À ces deux niveaux d'analyse, le PMM (identité et réputation) du pouvoir de l'unité dérive d'une position formelle au sein d'un contexte plus large. Brass et Burkardt (1993) mentionnent que le pouvoir individuel dérive des réseaux. D'autres auteurs voient en les caractéristiques de l'unité en elle-même, des antécédents du pouvoir, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du groupe (Aguinis et al. 1996 ; Ibarra, 1993). Ces éléments jouent des rôles d'antécédents dans les représentations mentales du pouvoir.

Les modèles PMM font que la demande consciente du processus de contrôle de l'information diminue. De ce fait, l'incertitude va diminuer, ce qui permettra l'apparition de scripts qui vont guider le comportement final résultant de l'individu ou du groupe. Selon certaines théories (Ross, 1981), les individus ont tendance à attribuer le succès à eux-mêmes et l'échec à la situation. Au contraire, les gens qui se trouvent à l'extérieur du groupe ont quant à eux tendance à attribuer le succès à la situation et l'échec aux membres du groupe. Certaines catégorisations existent dans le groupe et à l'extérieur du groupe qui mènent à certains biais qui vont accentuer l'écart entre le PMM interne et externe et ainsi entre l'identité et la réputation PMM. Fioll et al. (2001) avancent que les biais qui caractérisent les représentations de pouvoir ne sont pas toujours systématiques et prévisibles. Selon ces auteurs, les gens qui ont une certaine confiance en eux (réduction de l'incertitude) ne vont pas chercher à s'améliorer car ils seront satisfaits de leurs valeurs. Ainsi, ils vont évoluer dans les organisations et vont utiliser leur pouvoir en maintenant leurs propres concepts qui vont résister aux changements. Ces conceptions propres seront maintenues à travers une catégorisation (propres à eux-mêmes) des attributs de pouvoir qui caractérisent le groupe (ce qui le distinguera d'un autre groupe).

Les individus eux aussi peuvent créer des conceptions personnelles sur le pouvoir des autres. Ils vont développer un prototype de réputation PMM qui va les caractériser. Raggins et Sungstrom (1989) définissent les prototypes comme étant des images mentales qui spécifient le comportement prévu d'une personne. Il en est de même au niveau du groupe. Des interprétations communes de la réalité surviennent lorsque tous les membres d'un groupe sont soumis à la même information. Il n'existera plus, à ce moment, qu'un seul niveau qui le caractérisera. Comme mentionné précédemment, les individus ont tendance à penser et se comporter en fonction de leurs conceptions propres. Les résultats et les issues dans le modèle de Fioll et al. (2001) représentent les manifestations du pouvoir et permettent de faire ressortir toutes les différences entre l'identité et la réputation PMM.

Nous croyons que les deux cadres théoriques précédemment cités et utilisés dans notre recherche sont effectivement complémentaires pour nous permettre de traiter de la question de pouvoir dans les conflits environnementaux. C'est dans ce sillage, que nous délimitons comme problématique de recherche la question suivante : « *Comment les acteurs perçoivent-ils leurs relations de pouvoir dans le conflit qui les unit à l'Île aux Vaches ?* ». La figure 4 résume notre démarche.

Figure 4: Relations de pouvoir entre les acteurs



La dynamique de la communauté est influencée par des acteurs de plusieurs types : les locaux, les régionaux et les décideurs. Les acteurs locaux sont constitués en deux types de segments qui représentent des regroupements d'acteurs. Un premier segment local se caractérise par une vision majoritaire de protection et de conservation. Au sein de ce segment, les acteurs vont être unis entre eux par des relations et vont exercer leur pouvoir les uns sur les autres. Ces acteurs étant différents les uns des autres, ils vont donc exercer des pouvoirs différents. Les plus puissants détermineront la vision générale de leur groupe. Il en est de même au niveau du segment local à vocation principale de développement. Le segment régional est constitué d'acteurs externes au contexte spécifique de notre sujet d'étude mais ayant une influence (pouvoir) sur le restant des acteurs. Il incombe aux décideurs le rôle ultime de décider de l'avenir de ce territoire. En effet, les acteurs locaux et régionaux vont tenter d'influencer le décideur dans la prise de décision. Tout comme le décideur, à son tour, tentera lui aussi d'aligner les deux autres types d'acteurs à sa vision.

La relation de pouvoir qui va s'établir entre ces acteurs et que nous avons tenté de développer dans cette recherche est principalement axée vers l'analyse des perceptions de pouvoir, en utilisant le modèle de Fioll et al. (2001). Ce modèle, qui se base sur les perceptions mentales de pouvoir (PMM), va être généré par les trois types d'acteurs précédemment cités. Ces acteurs, à travers la perception de leur pouvoir et de celui des autres, vont avoir des positions différentes concernant l'organisation et la planification du territoire. Ainsi, la décision finale ne reviendra qu'au seul décideur.

Deux types d'outputs vont découler de la prise de décision, notamment le développement de ce territoire ou encore sa protection en vue d'une conservation. Ce territoire peut à son tour, influencer le décideur. En effet, l'importance et la richesse écologique de ce milieu peuvent avoir un poids non négligeable dans la prise de décision relative à la résolution du conflit.

Chapitre 2 Méthodologie

Notre méthodologie de recherche repose sur une démarche inductive de type exploratoire et diachronique. Cette démarche, qui se base sur l'observation, permet d'étudier un phénomène dans le but de formuler des hypothèses de recherche ou encore de soulever des interrogations. Gumuchian et Marois (2000) disent que la recherche exploratoire permet une « reconnaissance avant la connaissance ». Nous tenterons, à travers une analyse diachronique, d'étudier dans la durée le conflit récent observé sur l'île aux Vaches.

Deux grandes étapes caractérisent notre cueillette de données. La première étape, qui se base sur une analyse de la dynamique des acteurs, vise à mieux comprendre les événements et à caractériser les acteurs clefs qui ont marqué l'évolution du conflit. La seconde étape concerne l'analyse des relations qui unissent les acteurs et se matérialise par une enquête au but de mieux cerner les rapports unissant tous les acteurs, leurs attitudes, opinions et perceptions. Ainsi, la première étape de notre recherche a pour fondement l'analyse de documents et la seconde, l'analyse des entrevues.

Nous croyons que l'analyse des relations qui unissent ces acteurs nous permettra de mieux comprendre la relation entre les acteurs et les perceptions du pouvoir qu'ils ont d'eux-mêmes et d'autrui, autour du conflit qui vise soit la protection de l'île, soit son développement en lieu résidentiel. Les données sont obtenues à travers une revue de littérature et des enquêtes.

2.1 La revue de littérature

La revue de littérature se base sur une analyse de documents ainsi qu'une revue de presse. La revue de presse a démarré à partir de 1970. Deux journaux principaux de la région lavalloise ont été ciblés, soit *Le Devoir* et *La Presse*. Entre 1970 et 1992, nous n'avons trouvé que 6 articles qui traitaient de la question de la protection des milieux

humides de la rivière des Mille-Iles contre les empiétements et les constructions domiciliaires qui ne cessent d'augmenter dans la région de Laval. À partir de cette date et jusqu'à mars 2008, vingt-et-un articles pertinents ont été répertoriés. Cette faiblesse en nombre d'articles est compensée par la richesse de l'information fournie.

L'analyse documentaire s'étale de 1984 à 2003. Elle permet d'apprécier l'importance de la problématique, de cerner les acteurs principaux et de retracer les événements majeurs ayant touché la région. Les documents sont divers : échanges de courriers entre divers acteurs clés, comptes rendus de réunions, procès-verbaux, documents de recherches scientifiques établis par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

La revue de littérature a été effectuée dans les institutions scientifiques de Montréal, la Grande Bibliothèque Nationale du Québec, au Conseil Régional de l'Environnement de Laval (CRE) et à Éco Nature. L'information recueillie lors de cette première étape concerne l'importance des milieux humides qui caractérisent la rivière des Mille-Îles et l'Île aux Vaches mais également les principaux acteurs interrogés en entrevues.

Au terme de cette analyse préliminaire, on a appliqué au corpus obtenu, le schéma de Lasswell (1952) avec ses six questions : Qui parle ? Pour quoi dire ? Comment ? Dans quel but ? Avec quels résultats ? C'est une excellente façon de connaître tous les acteurs impliqués, leurs intérêts, leurs moyens et les types de relations qui les unissent. Toutes ces questions sont indispensables en analyse de contenu, mais celle qui reste centrale c'est bien : Pour quoi dire ? Le schéma de Lasswell concorde avec le modèle de Bryant relatif à la dynamique des localités. Les relations qui lient ces acteurs peuvent se rapprocher de notre problématique spécifique de recherche et donc être vues sous l'œil des perceptions mentales du pouvoir, ce qui fait que ce schéma est également adéquat avec le modèle de Fioll sur les PMM. Par la suite, et grâce aux

données obtenues, nous avons effectué une analyse des événements afin de mieux comprendre le contexte général qui a favorisé l'apparition de ce conflit.

2.2 Choix des répondants

Le choix de la population cible n'est pas aléatoire. Il faut qu'il soit le plus large possible pour permettre de couvrir tout le champ de notre étude. Nous nous sommes concentrés sur l'acteur en tant qu'individu ou groupe, à l'échelle local et régional. Les profils des interviewés ont été définis par un ensemble de variables stratégiques susceptibles de rendre compte au mieux du champ étudié et du fait qu'ils soient concernés par la question du conflit autour de l'Île aux Vaches. Ils sont regroupés autour d'un partage d'intérêts ou encore de valeurs communes. Ces variables ont été déterminées entre autres à partir de travaux antérieurs (revue de littérature) conduits par d'autres chercheurs ainsi que de notre propre intuition. Les entrevues sont administrées aux acteurs clés de la communauté locale et des autorités gouvernementales et non gouvernementales qui agissent chacun à sa manière sur le conflit. Ils ont été sélectionnés lors de la phase de l'analyse préliminaire menée à travers la revue de littérature. La liste des personnes à interviewer a été établie avant le début des entretiens et a été complétée ultérieurement et ce, jusqu'à la réalisation du principe de saturation qui permet de s'assurer que le nombre d'entrevues est suffisant. Notre première liste d'acteurs comportait :

- Éco Nature Laval;
- Le Conseil Régional de l'Environnement de Laval (CRE);
- La Ville de Laval;
- Monit International, le promoteur, principal propriétaire de l'île aux Vaches;
- Les riverains actifs habitant autour de l'Île;
- Les habitants de l'île aux Vaches;
- Le Comité de Protection de l'Environnement de Saint-François;

- Conservation de la Nature Québec;
- Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et;
- Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Les membres choisis de ces organisations n'ont été questionnés qu'une seule fois. Certains ont été rencontrés plusieurs fois avant l'entrevue car ils ont été une excellente, sinon la principale source d'information lors de notre recherche documentaire.

2.3 L'enquête

L'enquête et l'entrevue présentent des avantages certains. Comme précisé par Gumuchian et Marois (2000), elles permettent de recueillir des données originales sur un groupe ou une catégorie sociale et de communiquer directement avec le sujet de l'étude, dans un contexte social.

La méthode d'enquête que nous privilégions est de type direct. Elle est intéressante dans le sens où elle met en interaction l'enquêteur et l'enquêté et offre des taux de réponses élevés. D'autres avantages sont mentionnés pour ce type de méthodes comme notamment permettre d'expliquer certains mots dans le cas où le répondant n'aurait pas compris une question.

Nous fixons notre choix sur des entrevues semi-structurées qui ont l'avantage de laisser plus de liberté aux répondants qui se sont prêtés plus facilement à la discussion et aux confidences.

La plupart des questions sont ouvertes. Elles offrent à l'enquêteur le loisir d'aborder tous les sujets et d'obtenir de l'information sur les valeurs, les opinions et les attitudes des répondants. L'inconvénient de la question ouverte est qu'il peut arriver que la réponse soit vague et difficile à interpréter par le chercheur.

Toutefois, quelques questions sont fermées. Elles facilitent l'introduction au questionnaire et permettent la présentation des acteurs. Leur formulation comporte une liste préétablie de réponses possibles. Parmi les avantages de ce type de questions, notons, le classement rapide de l'information; l'inconvénient tient du fait qu'elles se limitent aux données objectives.

Malgré tout, l'utilisation de ce genre d'entrevue directe présente un certain désavantage qui peut toucher la relation enquêteur-enquêté. Il convient d'éviter de biaiser notre enquête par des relations interpersonnelles.

Le questionnaire est constitué de deux grandes parties. L'une descriptive, nous permet d'identifier les caractéristiques des acteurs et l'autre plus approfondie met en relief les éléments majeurs de la dynamique sociale. Dans cette dernière partie du questionnaire, nous présentons une série de questions ouvertes classées par thèmes.

Au terme de cette deuxième étape, nous sommes parvenus à comprendre la dynamique générale dans laquelle bougent tous ces acteurs et décèler les relations qui les unissent. Elle nous a permis également de distinguer entre les deux visions qui les animent, partagées entre la protection de l'Île aux Vaches et son développement.

2.4 Questionnaire

Les questions qui composent cette grille d'entretien ne sont pas administrées systématiquement mais représentent les grands thèmes, sous formes d'objectifs, à aborder face aux répondants. Quatre grandes parties sont distinguées.

La première partie nous permet d'identifier le répondant. Des questions relatives à son nom et prénom, adresse et niveau d'études, lui sont posées. Le but recherché à cette étape, étant de présenter les caractéristiques personnelles du répondant, hors de son contexte de travail. La deuxième partie nous permet de mieux connaître le

répondant au sein de son organisation et de nous renseigner sur les relations qui peuvent exister entre les divers acteurs et la centralité de réseau entre eux. Nous nous sommes informés sur les postes qu'il a occupé dans son organisation, ses responsabilités et les relations qu'il entretient avec des membres d'autres organisations. La troisième partie de la grille d'entretien est relative à l'organisation. Diverses questions sont posées afin d'approfondir nos connaissances sur la centralité de réseaux précédemment amorcée dans la partie 2. Il y sera question de connaître la nature des relations entre ces acteurs, le degré de pouvoir qu'ils possèdent et les tactiques d'influence qu'ils exercent les uns sur les autres. Nous sommes également parvenus au terme de cette étape à évaluer les perceptions de pouvoir qu'ils ont des autres groupes d'acteurs (réputation PMM). Enfin, la quatrième partie traite de l'Île aux Vaches. Trois sections composent cette partie. La première a pour objectif de mettre en relation, l'organisation et l'Île aux Vaches. Il y est question de savoir le degré d'information de l'acteur sur les discussions relatives à l'Île aux Vaches, ses objectifs et sa position en faveur du développement résidentiel ou de la conservation de l'île, les activités qu'il y exerce, les stratégies qu'il compte adopter pour atteindre ses objectifs et enfin les perceptions de pouvoir qu'il a de lui-même et des autres. La deuxième section traite des perceptions qu'a le répondant des décisions prises concernant l'achat par la ville de Laval de la bande riveraine de l'île aux Vaches ainsi que de l'Écosystème Forestier Exceptionnel qui s'y trouve. L'objectif de cette section étant de déceler l'avis du répondant sur ces décisions et la démarche qu'il suivrait pour régler le conflit sur l'île. La troisième et dernière section concerne la perception qu'a le répondant de l'avenir de l'Île. Nous avons tenté de connaître l'avis du répondant, compte tenu des discussions en cours, sur les chances qu'a ce territoire d'être mis en valeur. Au terme de notre entrevue, le répondant a eu toute la liberté de discuter d'éléments qui lui semblaient intéressants d'ajouter. Il a été de surcroît informé de la possibilité de consulter les résultats préliminaires des entrevues ou de se retirer de l'enquête, s'il le décide.

Le tableau 4 met en relation les questions d’entrevue avec les éléments constituant notre cadre conceptuel. Nous y traitons du modèle mental de pouvoir (PMM) qui se compose essentiellement des antécédents de pouvoir, des mécanismes cognitifs, de l’identité, puis de la réputation PMM.

Tableau 4 : Relation entre les questions d’entrevue et les éléments du modèle conceptuel.

| Éléments du modèle conceptuel | Numéro de la question⁶ |
|--------------------------------------|---|
| Antécédents du pouvoir | 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20, 22,23,31, 33,34,35,37,42. |
| Mécanismes cognitifs | 40,41 |
| Identité PMM | 36,32 |
| Réputation PMM | 21,38, 39 |

Dans la section des antécédents du pouvoir, nous nous sommes basés sur la position structurelle de l’acteur au sein de son organisation et de la communauté en général, ses caractéristiques personnelles et la centralité de réseau autour de la question de l’Île aux Vaches. Ceci explique le nombre considérable de questions relatives aux antécédents de pouvoir.

⁶ Onze questions ne figurent pas dans le tableau, en raison du fait qu’elles n’ont été posées que pour introduire les questions d’entrevue ou pour mieux évaluer le degré de connaissance des divers groupes d’acteurs sur le sujet de l’île aux Vaches. Ces questions sont ; 24, 25, 26, 27, 28, 43, 44, 45, 46, 47 et 48.

2.5 Analyse des entretiens

La méthode utilisée dans notre analyse d'entretiens est l'analyse de contenu. Cette dernière consiste à identifier différents types d'informations, d'extraire le sens, de classer les idées et d'interpréter le contenu (Mucchielli, 1991).

Quatre étapes majeures jalonnent ce type d'analyse et sont clairement présentées par Robert et Bouillaguet (1997) :

- La pré-analyse permet de déterminer le corpus de notre recherche;
- La catégorisation correspond à l'élaboration d'une grille de catégories constituée d'un ensemble de thèmes à classer;
- Le codage et le comptage des informations s'est fait dans le but d'établir une grille d'analyses et ;
- L'interprétation des résultats se fait par inférence permettant d'accomplir une opération logique par laquelle on tire une ou plusieurs propositions. Il s'agit de justifier la validité des résultats obtenus qu'on avance à propos de l'objet étudié en exposant les raisons de la preuve.

Bardin (1998) précise que les inférences ou déductions logiques répondent à deux types de questionnements :

- *Qu'est ce qui a conduit à tel énoncé ?* Cela concerne les causes ou antécédents du message;
- *Quelle suite va probablement engendrer tel énoncé ?* Cela concerne les effets possibles du message (ex : effets de publicité, de propagande, etc.).

Chaque thème abordé est analysé séparément. Toutes les réponses sont d'abord répertoriées et recensées avant d'être traitées. Nous adoptons la démarche structurale pour traiter ces différents thèmes. Elle consiste à rechercher la structuration spécifique et la dynamique personnelle qui caractérisent le processus de pensée de

l'interviewé (Bardin, 1998). Cet auteur propose le classement logico-sémantique, qui est intéressant dans notre cas, pour le traitement des questions. Dans ce genre d'analyse de contenu, le rôle de l'analyste se résume en un classificateur qui effectue un classement logique des contenus. Le traitement se base sur une catégorisation hiérarchique des réponses. Cette dernière se fait selon des analogies de sens. Soulignons au passage que le plus important dans une analyse de contenu réside dans le sens et non la forme. Mucchielli (1991) relève deux problèmes qui peuvent se poser et les solutions à y apporter; à savoir :

- *Quelle est l'unité de sens à décoder ?* La réponse à cette question consiste à coder les significations intéressantes, étant donné les buts de l'analyse (mots clés, groupes de mots, rapports subtils entre les mots, etc.).
- *Quelle est l'unité minimale de contexte qui permet le codage du contenu ?* Cela est possible en découpant le texte à analyser en tranches ayant en elles-mêmes un sens global unitaire permettant grâce au contexte, de décider du codage des éléments de sens.

L'analyse porte sur l'agencement de certains thèmes en tentant de découvrir certaines constantes significatives. Il est important d'effectuer des hiérarchies de sens et de séparer les valeurs différentes des mots et des idées en une hiérarchie allant du plus particulier au plus général. Les catégories étant fixées, il nous reste à déterminer les fréquences de ces catégories en tenant compte d'un certain nombre de variables (nombres de personnes concernées, temps, etc.). Robert et Bouillaguet (1997) précisent que les catégories de l'analyse de contenu doivent répondre à quatre qualités fondamentales. Elles doivent être pertinentes, exhaustives, exclusives et objectives.

2.6 Analyse des relations dans les entrevues

C'est l'approche structurale qui est utilisée pour étudier les relations entre les acteurs et les éléments. Cette approche présentée par Bardin (1998) ne consiste plus à travailler sur la base du classement des signes et des significations, mais plutôt à se pencher sur les principes d'organisation sous-jacents, les systèmes de relations, les règles d'enchaînement qui structurent les éléments. Le but de tout cela étant de découvrir des constantes significatives dans les relations, apparentes ou latentes ; soit des rapports d'association, d'exclusion, d'équivalences c'est-à-dire toutes relations qui structurent les éléments.

2.7 Portée de la recherche

La portée de notre recherche est modeste mais sûrement bénéfique dans la mesure où elle offre d'une part un complément d'information non négligeable concernant l'Île aux Vaches et d'autre part, elle retrace dans le temps l'émergence d'un conflit tout en présentant les éléments qui ont permis aux relations de pouvoir de se tisser autour de lui. De plus, notre recherche peut être bénéfique sur un plan théorique par l'introduction du concept de pouvoir dans le modèle de la dynamique des localités de Bryant (1998) et offrir de ce fait une vision plus fidèle des relations qui unissent les acteurs autour d'une question environnementale.

2.8 Limites de la recherche

Diverses limites appréhendées dans cette recherche pourraient être source de biais :

- *Le manque de données sur l'Île aux Vaches.* En effet, la plupart des documents obtenus sur la région des Mille-Îles ne traite que de la rivière et des milieux humides. L'Île aux Vaches en tant que zone d'étude et de recherche est très peu abordée dans la littérature. Nous avons tenté de dépasser ce handicap en

rééquilibrant la balance du côté de la documentation formelle et informelle ainsi que de la revue de presse.

- *Le choix des répondants.* Certains peuvent avoir une réaction défensive à l'égard d'une question trop directe, ne pas aimer ou avoir peur de certains mots ou encore avoir une préférence vis-à-vis de certaines questions. Cette méfiance de certains interviewés est due en partie à l'utilisation dans la recherche du concept de pouvoir. L'utilisation des informations personnelles fournies par les répondants lors des interviews et la confidentialité qui les caractérisent sont des éléments rassurant qui leurs ont permis d'être plus à l'aise lors des entrevues.
- *La subjectivité du chercheur.* Elle peut influencer la nature des données obtenues et leur interprétation, bien que des efforts d'objectivité soient consentis dans ce sens. Ainsi, la relation de l'enquêteur avec le répondant peut influencer l'énoncé de son opinion ou encore formuler des jugements de valeur susceptibles d'orienter ses réponses. Certaines mesures ont été prises pour diminuer de l'influence de ces éventuels biais en réduisant au maximum nos interventions lors des entrevues et en effectuant un pré-test du questionnaire avant d'entreprendre nos entrevues.
- *L'échelle de notre étude.* Du fait qu'elle soit locale, elle peut être critiquée pour son manque de représentativité. Toutefois, nous nous appuyons sur le fait qu'elle traite d'un conflit relatif à un sujet d'actualité touchant la rivière des Mille-Îles et que l'analyse des relations de pouvoir qui entourent ce conflit autour de l'Île aux Vaches concerne essentiellement les acteurs locaux, d'où l'importance de l'échelle locale.

Chapitre 3 Caractérisation du milieu d'étude

Dans cette section, nous allons présenter le terrain d'étude et ses spécificités. Le choix de la rivière des Mille-Îles et plus particulièrement de l'Île aux Vaches n'est pas fortuit. Notre choix s'est d'abord inspiré de discussions avec des individus concernés de la région. Il s'agit d'une île aux prises dans un conflit qui divise les acteurs de la région en deux catégories : ceux qui veulent la protéger et ceux qui aspirent à son développement. L'étude de ce cas met en interaction tous les acteurs dans leur course aux intérêts et nous permet d'analyser les relations de pouvoir qui peuvent naître parmi eux.

3.1 La rivière des Mille-Îles

La rivière des Mille-Îles est située sur la partie méridionale du Québec, à une trentaine de kilomètres au Nord du centre-ville de Montréal. Elle constitue le plus petit des six plans d'eau de l'archipel (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985). Cette rivière débute au lac des Deux Montagnes et se termine dans la rivière des Prairies, 42 kilomètres plus loin, presque à la confluence avec l'embouchure de cette dernière dans le Saint-Laurent. La figure 4 illustre la situation de la zone d'étude.

Figure 5: Situation géographique de la rivière des Mille-Îles



Source : Benmehrez, 2008.

Le plan d'eau possède une superficie de 1610 hectares (16,1 km²) en période d'étiage sur laquelle une centaine d'îles et d'îlots ont une aire insulaire de 350 ha (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1985). Ce territoire comprendrait plus de 2700 ha reconnus comme des milieux écologiques fragiles⁷. Les caractéristiques principales de la rivière des Mille-Îles sont regroupées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Caractérisation de la rivière des Mille-Îles

| Superficie | Description | Milieux fragiles |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 1610 ha | Rivière en période d'étiage | 1610 ha |
| 945 ha | Terres inondables | 945 ha |
| 350 ha | Îles | 100 ha |
| 1745 ha | Terres exondées | 50 ha |
| 4650 ha | Superficie totale | 2705 ha |

Source : Rapport final Éco Nature : Programme d'intendance privé (1994)

La rivière des Mille-Îles est alimentée principalement par les eaux de la rivière des Outaouais dont elle reçoit de 8 à 14% du débit total. En général, elle est peu profonde et en pentes douces à proximité des rives. Deux zones de rapides marquent son cours : le rapide du Grand Moulin et celui d'Argenson. La vitesse moyenne d'écoulement des eaux est de 1m/s en surface calme et de 3m/s en rapide. La rivière des Mille-Îles était caractérisée à la fin des années 1970 et début 1980 par ses crues printanières, causant des inondations importantes (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985). La plaine d'inondation de la rivière couvre une superficie d'environ 945 ha. Elle se trouve surtout dans la partie amont et centrale de la rivière et correspond à la zone lacustre du cours d'eau où se concentre la majorité des îles. Quatre groupements végétaux principaux caractérisent la rivière: l'érablière à caryer (forêt climacique), l'érablière argentée (marécage), les herbiers

⁷ Rapport final Éco Nature : Programme d'intendance privé. Mars 1994

(marais) et les groupements de plantes flottantes (eau profonde) (Valiquette, 1991). La rivière des Mille-Îles possède plus de 30% des habitats fauniques les plus productifs de la région métropolitaine. Plus de 200 espèces d'oiseaux sur les 300 que l'on peut identifier au Québec sont répertoriés dans la région (Valiquette, 1991).

Les pressions pour urbaniser les rives et les îles de la rivière sont très fortes. En plaine inondable, les terrains en berge sont urbanisés à plus de 75% sur la rive nord et à plus de 65% à Laval. La superficie des secteurs non perturbés repartis sur l'ensemble de la rivière correspond à environ 510 ha dont 150 ha sont menacés de disparition à très court terme par le développement domiciliaire (Valiquette, 1991).

3.2 L'Île aux Vaches

L'Île aux Vaches est l'une des quatre plus grandes îles de la rivière des Mille-Îles avec 137 ha. Elle dépend de la ville de Laval, secteur de Saint-François. De statut privé, elle est la propriété de Monit International (figure 6).

Selon une étude de Lavoie et al. (1995), l'Île aux Vaches a été désignée site prioritaire à protéger car elle possède un Écosystème Forestier Exceptionnel, étant couverte à plus de 80% par des érablières âgées. En effet, depuis le 27 juin 2001 (décret 825-2001), la Loi sur les Forêts permet de classer « Écosystème Forestier Exceptionnel », certains territoires qui présentent des caractéristiques particulières. Ces forêts sont alors protégées légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques⁸. Lavoie et al. (1995) nous informe que l'érablière à érable noir qui se trouve sur l'île est une forêt rare et ancienne, une des plus vieilles au Québec. L'érable noir n'est présent que dans le Sud-ouest du Québec où il atteint sa limite septentrionale un peu au nord de l'archipel d'Hochelaga. Seule une dizaine d'érablières à caryer et à érable noir sont à ce jour répertoriées en territoires québécois. Cette érablière noire compte pour 7 ha et l'érablière à érable noir et

⁸ <http://www.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp/ministere>

caryer cordiforme pour 5 ha. Cette forêt rare et ancienne constitue un refuge d'espèces végétales menacées ou vulnérables, de valeur botanique et écologique très élevée. Citons, l'*Acer nigrum* (érable noire) et l'*Allium tricoccum* (ail des bois). Elle abrite également l'une des plus grandes populations de *Saururus cernuus* au Québec, communément appelé Saurure penchée ou Lézardelle penchée (Sabourin et al. 1995).

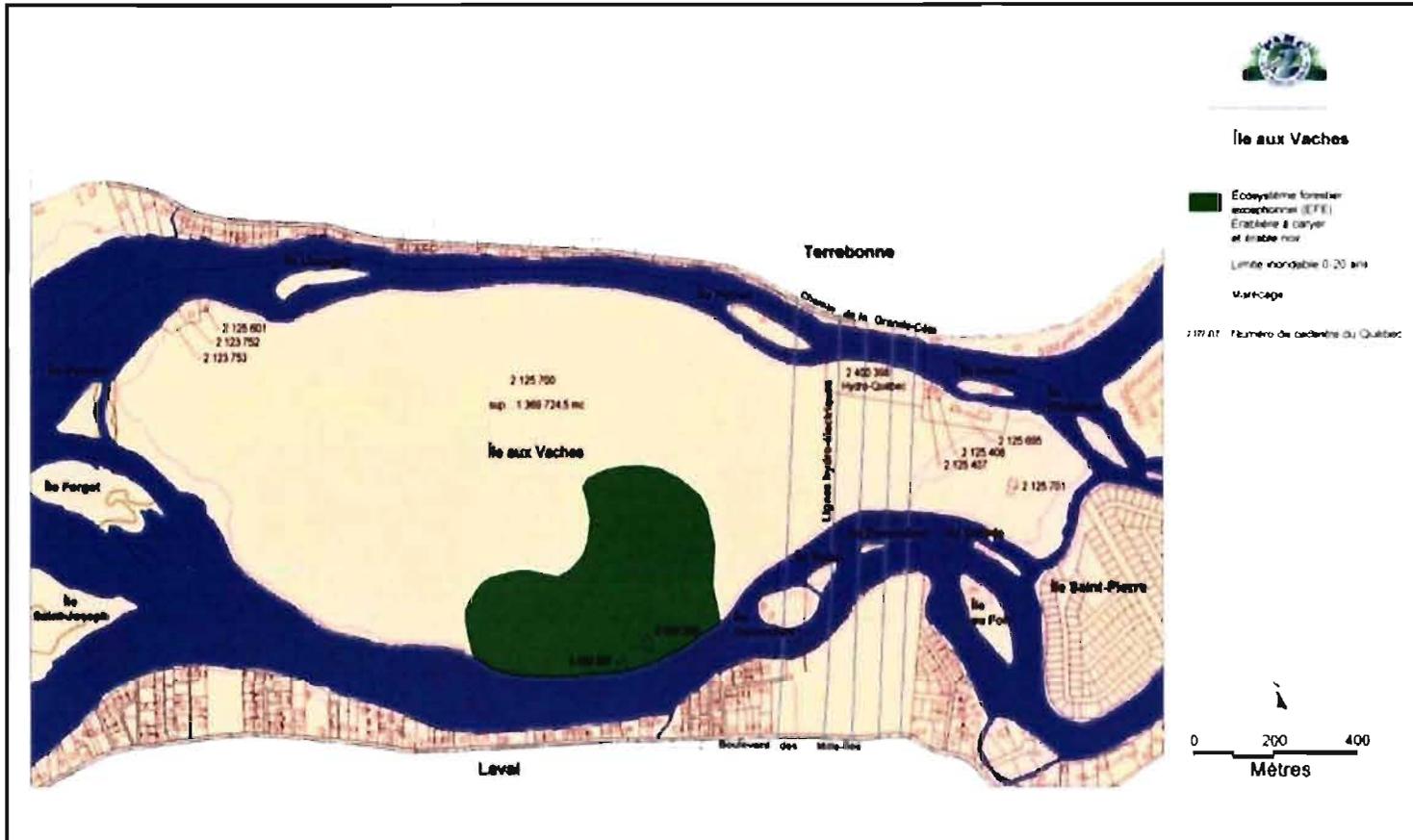
Les conflits autour de l'appropriation et de l'exploitation de l'Île aux Vaches ne sont pas récents. Une recherche effectuée par Bhérier (1985) nous fournit un historique de l'évolution de cette Île de 1636 à 1979, que nous reprenons dans le paragraphe qui suit. Nous avons dressé par la suite un historique pour la période de 1979 à 2008. Les deux îles, aux Vaches et Saint-Pierre, ont fait l'objet de disputes entre les Seigneurs de l'Île Jésus et de Terrebonne dès le début du régime français au Canada. Ce n'est qu'en 1958, que le gouvernement du Québec décréta qu'elles appartenaient à Laval, plus précisément à la ville de Saint François qui, à cette époque était autonome. Mais l'histoire remonte à bien plus loin derrière. Certains passages de textes repris par Bhérier auraient fait allusions aux Îles devant la Seigneurie.

[...] Les directeurs de la compagnie des Indes occidentales, croyant s'exprimer très clairement, avaient spécifié que les battues et îlots vis-à-vis des bords de la concession et qui pour la plupart n'avaient pas été baptisés, feraient partie du tout. (Bhérier, 1985 : 3).

Cette concession de la Seigneurie à André Deslandes date du 3 décembre 1673. Or le 15 janvier 1636, l'intendant Talon avait concédé l'Île Jésus, y « compris l'île aux Vaches et autres îles adjacentes, à François Berthelot, Commissaire général de l'artillerie du roi ».

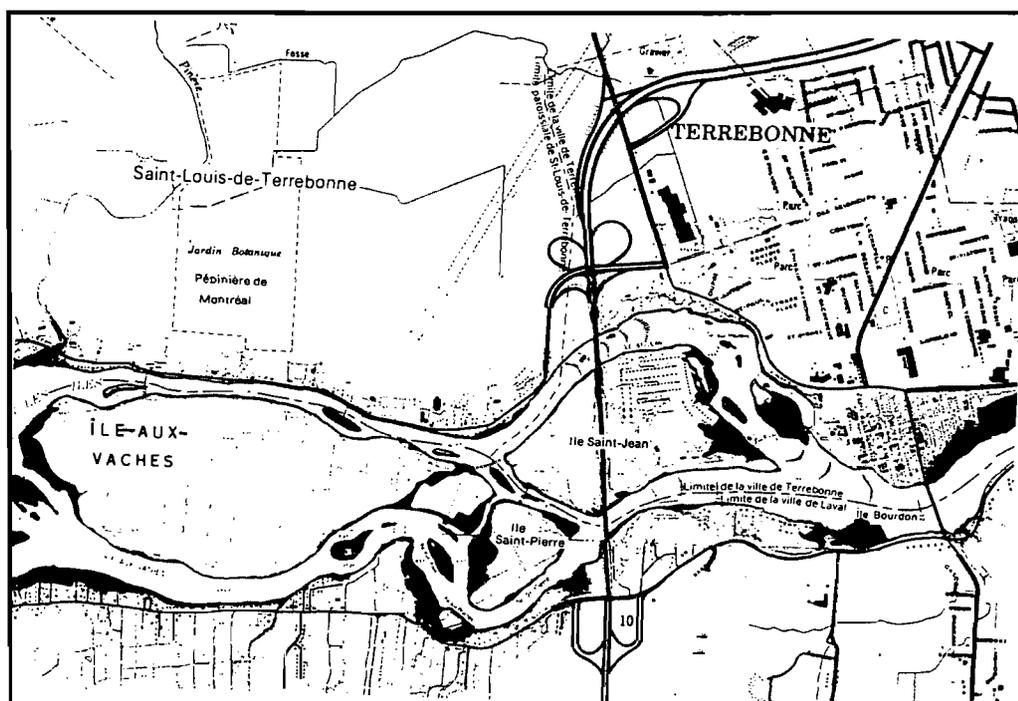
Arriva le jour, où ces deux seigneurs se disputèrent la propriété des îles vis-à-vis de leurs domaines. C'est le 20 juin 1713 qu'un accord a été signé par les nouveaux seigneurs, soit le Séminaire de Québec et Louis Leconte Dupré, en présence du notaire Antoine Adhémar.

Figure 6: L'Île aux Vaches



Source : Éco Nature (1999)

Figure 7: Les îles aux Vaches et Saint-Pierre dans la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.



Source : Bhérer, 1985.

Dans cet accord, Terrebonne reconnaît que l'Île Saint-Jean ou Viger appartient à l'île Jésus et que les Îles Saint-Pierre, aux Vaches et Saint-Joseph appartiennent au Seigneur de l'Île Jésus (Laval). Le restant des îles serait la propriété de la Seigneurie de Terrebonne. Dans ses recherches, Bhérer (1985) ne retrouve pas à quel moment de l'histoire les îles Saint-Louis et aux Vaches vinrent en possession de la municipalité de Saint-Louis de Terrebonne. Il suppose que c'est lors de la formation en municipalité édicté par le gouvernement du Québec en 1845. À ce moment-là, Terrebonne et Saint-Louis-de-Terrebonne ne formaient qu'un seul territoire jusqu'en 1853, lorsque Terrebonne fut érigée en village (figure 7).

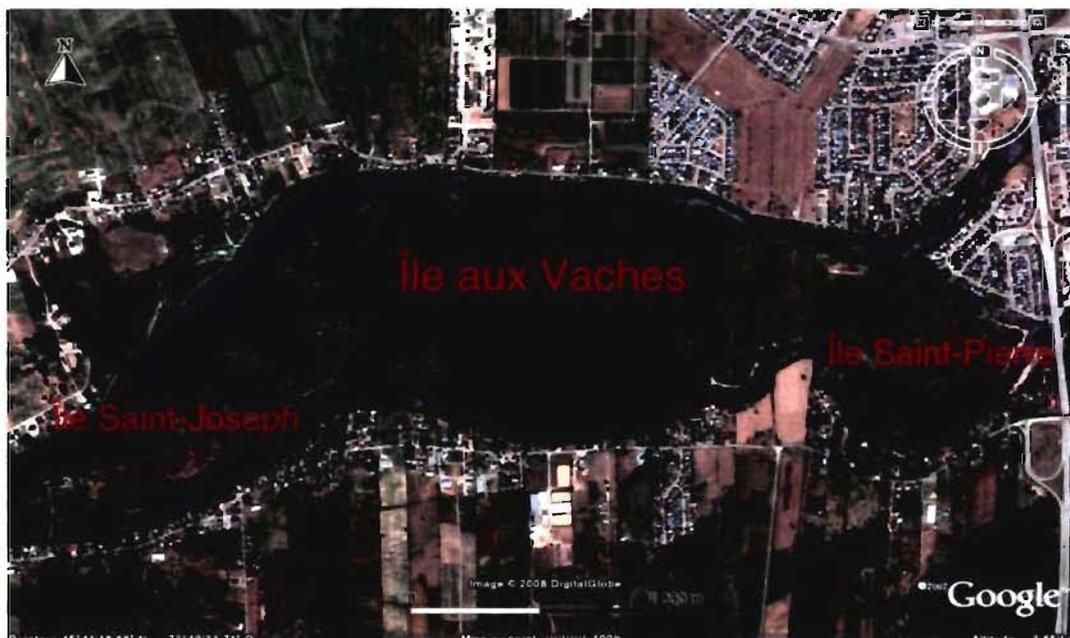
Rien ne changea jusqu'en 1958, au moment où le Conseil municipal de la Ville de Saint-François demande à Québec d'adopter un projet de loi privé pour amender sa charte. L'article 6 de ce projet de loi prévoit que le territoire des îles aux Vaches et Saint-Pierre fera partie de Saint-François, car il est détaché du territoire de la paroisse Saint-Louis-de-

Terrebonne et de ce fait sera annexé à Saint François. Le conseil de Saint-Louis-de-Terrebonne n'apprécie pas l'intrusion et dans son assemblée du lundi 1^{er} décembre 1958 recrute Me Gaétan Guérin, avocat de Montréal, pour défendre les intérêts de la municipalité devant le comité des bills privés de l'assemblée législative. Ce comité était présidé par l'Honorable Maurice Duplessis, alors premier ministre. L'avocat n'ayant même pas essayé de défendre les intérêts de son client, Saint-Louis-de-Terrebonne perdit l'affaire et les îles furent annexées à Saint-François.

La ville de Terrebonne, elle aussi tenta d'annexer les îles. En date du 14 août 1978, le propriétaire des îles, Alex Kotler, demanda au Conseil d'annexer ses îles à Terrebonne. Il tenta tout d'abord d'obtenir de Laval, la construction d'un pont depuis l'île Jésus jusqu'à son île aux Vaches, dans le but d'augmenter la valeur de ses terrains. Laval refusa, Kutler se dirigea alors vers Terrebonne. Le 23 janvier 1979, le conseil municipal de Terrebonne adopta le règlement 1060 prévoyant l'annexion d'une partie du territoire de Laval (les deux îles). Une réponse négative fut rendue en date du 31 janvier 1979, préférant garder les îles pour les aménager en parcs dans le futur. Le député Elie Fallu s'opposa lui aussi fermement à ce projet d'annexer les îles à Terrebonne car selon lui, un développement domiciliaire doublerait le nombre déjà très important de bouches d'égouts et contribuerait à la pollution de la rivière des Mille-Îles.

Les îles aux Vaches et Saint-Pierre, auront une vocation essentiellement agricole de 1812 à 1959. En effet, au début du siècle, plusieurs familles de cultivateurs se divisaient les deux îles. Ils s'adonnaient à la culture fourragère et vivaient de divers produits de leurs fermes laitières et de leurs érablières. Actuellement, sur la figure 8, on peut remarquer une agriculture abandonnée depuis longtemps. Les terres sont en friches et on aperçoit des arbres et arbustes qui jonchent le paysage.

Figure 8: L'Île aux Vaches entre l'Île Saint-Pierre et Saint-Joseph.



Source : Google Earth, 2008.

3.3 Revue de presse sur l'île aux Vaches

Depuis 1970, nous distinguons deux périodes majeures dans l'histoire de la région. La première période s'étale de 1970 à 2005. L'essentiel de l'information fournie tourne autour de l'importance des milieux humides et de la nécessité de protéger les îles de la rivière des Mille-Îles contre les menaces de construction domiciliaire. La seconde période s'étale quant à elle, de 2005 à 2008. Riche en informations, elle nous a permis de mieux comprendre le contexte général qui entoure notre sujet.

Le territoire lavallois qui était à vocation agricole (Zone A-4) s'est vu transformé le 10 décembre 2000, lorsqu'un avis public de dézonage, en zone RX (Zonage Résidentiel Différé), avait paru dans la presse. Cet avis, exempt de schéma des zones ciblées par le règlement, a totalement échappé à la vigilance des groupes environnementaux. Si bien que personne ne s'est présenté à l'assemblée de consultation publique le 11 janvier 2001. Le

changement de zonage du territoire a été adopté en mars 2001. Quarante pour cent du territoire agricole venait ainsi d'être dézonné (figure 9).

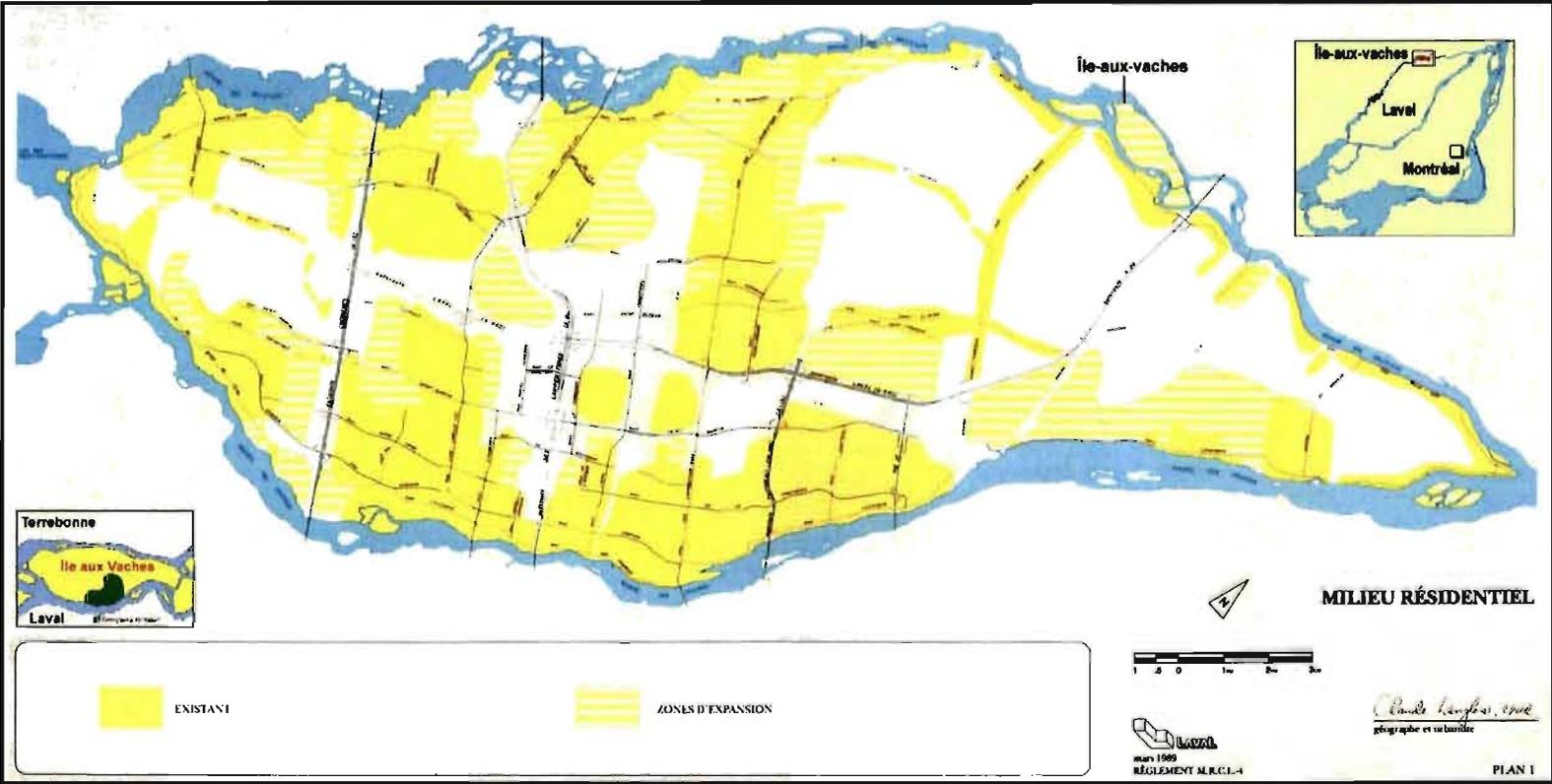
La légitimité du zonage est actuellement contestée par les groupes environnementaux et les riverains soucieux de préserver la richesse écologique des îles de Laval. Tous sont prêts à aller en cour. En effet, plusieurs citoyens de l'est de Laval réclament auprès du ministère des Affaires Municipales et des Régions, une enquête publique relativement à ce changement de zonage. Selon Stéphane St-Amour, journaliste au Courrier Laval⁹ :

[...] L'une des conséquences directes de cette modification réglementaire a eu pour effet de remplacer la démarche liée à la consultation publique susceptible d'approbation référendaire par l'aval du comité exécutif, le tout conditionnel à la conformité avec un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en ce qui regarde tout projet de construction de résidences unifamiliales (Stéphane St-Amour, 7 février 2008, page 5).

Cela voudrait dire que, dans les zones RX, les citoyens ne pourront plus s'opposer à un projet de développement de maisons unifamiliales isolées puisque l'amendement de 2001 autorise ce type d'habitation.

⁹ Stéphane St-Amour, Courrier Laval du 7 février 2008, page5.

Figure 9 : Schéma d'aménagement de la région de Laval



Source :Schéma d'aménagement (1989).

Trois îles de la rivière des Mille-Îles sont le point de mire de leurs propriétaires. L'île aux Vaches et l'île Saint-Pierre sont toutes deux des propriétés d'Alex Kutler président de Monit. L'île Saint-Joseph appartient à un promoteur nommé Luigi Liberatore qui l'a acquise en janvier 2006 pour un montant de 2,6 M\$ et qui prévoit entamer les travaux de construction d'ici quelques mois (Voir figure 8).

Malgré le fait que la Ville dit qu'aucune proposition d'aménagement n'a été faite, le journal La Presse a obtenu les plus récents plans d'aménagement de ces trois îles¹⁰. Le rapport d'aménagement de l'île aux Vaches a été réalisé en 2002 par la firme GBB (Gauthier, Biancamano, Bolduc). Il prévoit :

- 500 maisons encerclant l'érablière;
- 1000 logements multifamiliaux;
- Une marina;
- Un pont reliant l'île aux Vaches à l'île Saint-Pierre et;
- Une voie de circulation de 16 à 18 mètres de large.

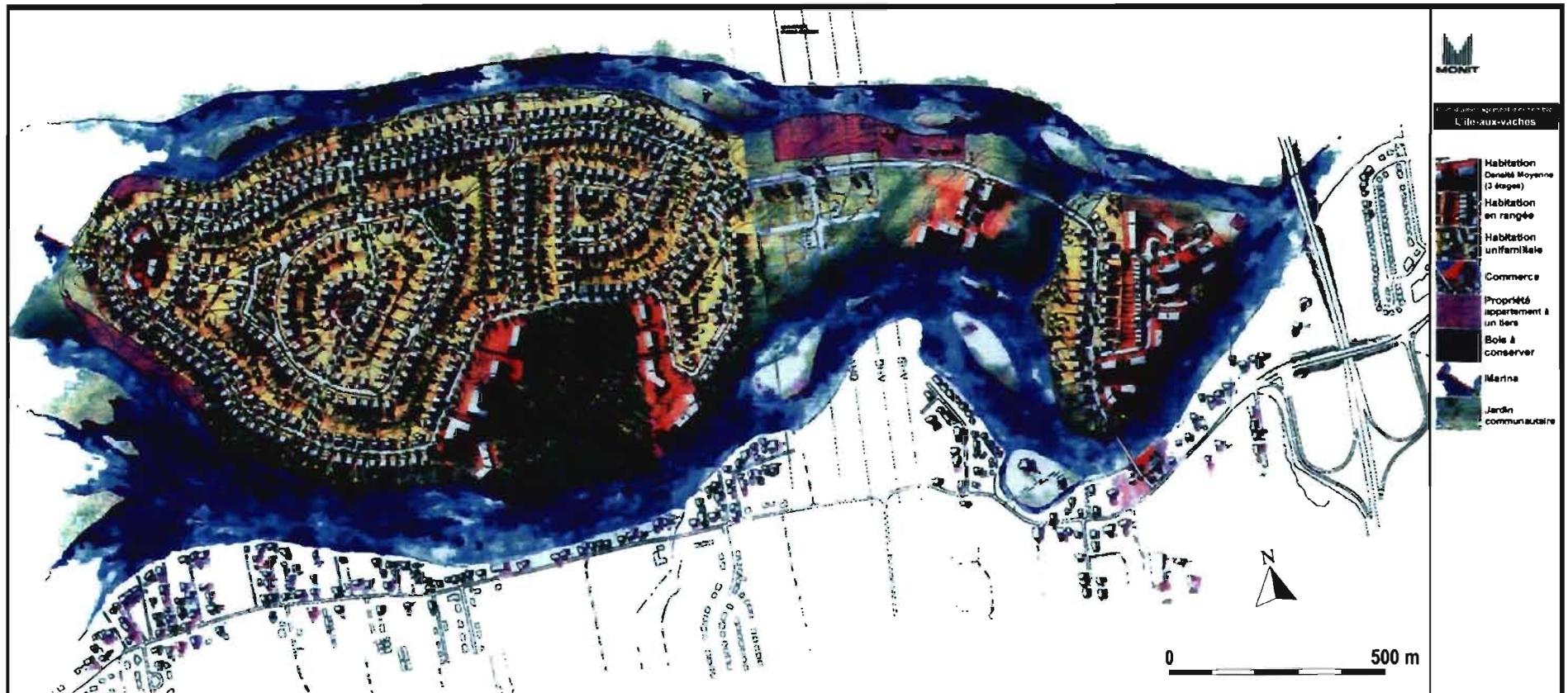
Les services d'aqueduc seront amenés sur l'île et il est prévu l'utilisation de fosses septiques (figure 10).

Sur l'île Saint Joseph, le propriétaire veut construire 75 maisons haut de gamme et une usine de traitement des eaux. La pointe de l'île sera transformée en « domaine familial » (figure 11).

Rappelons que ces trois îles jouxtent le refuge faunique du Parc de la Rivière des Mille-Îles. Elles constituent l'habitat de nombreuses espèces menacées ou vulnérables, comme la tortue géographique, le hibou des marais ou encore le faucon pèlerin. Les écologistes réclament la protection de ces îles. Ils pensent que si le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a imposé un moratoire et une réserve foncière sur

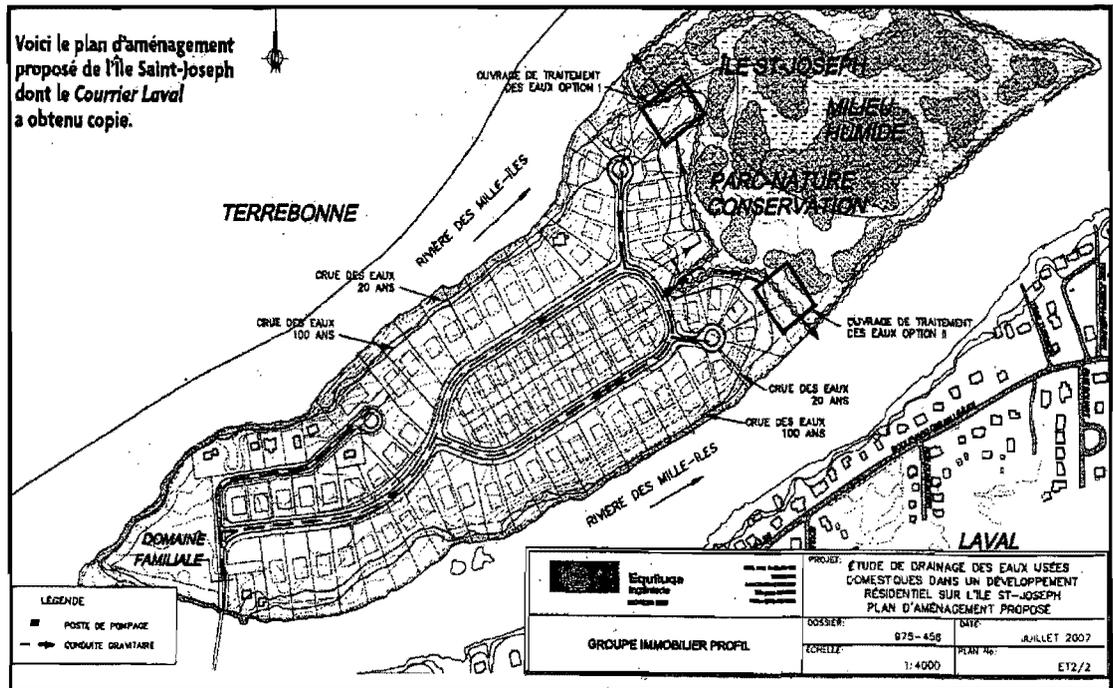
¹⁰ Sara Champagne, La Presse, 26 octobre 2007, pages 6-7.

Figure 10 : Plan d'aménagement des Îles aux Vaches et Saint-Pierre



Source : Article La Presse Montréal, du 26 octobre 2007, page 7

Figure 11 : Plan d'aménagement de l'Île Saint-Joseph.



Source : Article La Presse Montréal, du 26 octobre 2007, page 7

l'Île Charron (Îles de Boucherville), il devrait s'engager à protéger les îles de la rivière des Mille-Îles. En effet, l'Île Charron a été, elle aussi dans la mire d'un propriétaire.

Un écologiste du groupe Sauvons nos boisés et milieux humides, estime dans un article du journal La Presse¹¹, que les îles de Laval ont 30% plus de valeur écologique reconnue que l'Île Charron, en plus de leurs superficies qui la dépassent largement. Un élément supplémentaire pourrait également jouer en faveur de la protection définitive de l'île aux Vaches : la présence de l'érablière à caryer et érable noire. Seule un dizaine d'érablières identiques ont été recensées à ce jour au Québec. Cette rareté a motivé le gouvernement du Québec à lui attribuer le statut d'ÉFE (Écosystème Forestier Exceptionnel).

¹¹La Presse du 27 novembre 2007, page 10

Chapitre 4 Analyse des relations de pouvoir

Le cheminement de l'analyse des entrevues suit les éléments du modèle mental de pouvoir (PMM) de Fioll et al. (2001). Rappelons que le modèle comportait d'abord l'analyse des antécédents de pouvoir qui sont composés de la position structurale au sein d'un groupe ou d'une hiérarchie, des caractéristiques de l'individu ou du groupe et de la centralité de réseau. Puis viennent les mécanismes cognitifs à travers lesquels nous repérons les prototypes et les scriptes mentaux qui se forment dans l'esprit de l'individu et le guident dans sa réflexion. Le troisième élément est représenté par l'identité de pouvoir qui est la croyance d'une unité (individu ou groupe) sur son propre niveau de pouvoir. Le quatrième et dernier élément consiste en la réputation de pouvoir qui représente l'ensemble des croyances des autres sur le niveau de pouvoir de l'unité.

À partir de la pré-analyse, nous avons identifié un certain nombre d'acteurs concernés par le sujet de l'Île aux Vaches. Au fil de nos entrevues, nous avons vu la liste de ces acteurs se modifier et les limites du territoire en lien avec l'île aux Vaches s'agrandir. En démarrant de Laval, nous avons voyagé jusqu'à Terrebonne puis Rosemère, à la rencontre de nos répondants. Les acteurs définitifs ciblés ont été regroupés en cinq grands groupes :

1. **Les riverains actifs** habitant près de l'île aux Vaches sur les rives de Laval et de Terrebonne.
2. **Les ONG environnementales** : constituées de quatre organisations :
 - Éco Nature Laval (Éco Nat);
 - Conseil régional de l'Environnement de Laval (CRE Laval);

- Comité de Protection de l'Environnement de Saint-François (CPESF);
- Conservation de la Nature Québec (CNQ).

3. *Le promoteur* représenté par Monit

4. *Les décideurs locaux* qui sont composés de :

- Ville de Laval;
- Ville de Terrebonne.

5. *Les décideurs régionaux* qui se composent du :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Trente entrevues ont été adressées à des personnes qui sont considérées comme représentant leur organisation respective. Nous avons commencé par retranscrire les enregistrements des entrevues sur les questionnaires eux-mêmes. Puis, nous avons regroupé les réponses des questions en respectant les éléments du modèle des perceptions de pouvoir de Fioll et al. (2001). Dans l'analyse des données d'enquête, nous avons mis l'accent sur les groupes d'acteurs et non plus sur les individus car diverses catégories avaient été repérées conformément à leurs orientations de développement ou de protection et de conservation de l'île.

4.1 Les riverains actifs près de l'île aux Vaches

4.1.1. Déroulement des entrevues

Nous avons rencontré 11 personnes¹², dont six riverains de Laval et cinq de Terrebonne. Les onze entrevues se sont déroulées à leurs domiciles respectifs.

¹² Entrevues : 2 (9 avril 2007), 12 (7 mai 2007), 13 (8 mai 2007), 14 (10 mai 2007), 16 (15 mai 2007), 17 (15 mai 2007), 18 (15 mai 2007), 19 (4 juin 2007), 27 (5 juillet 2007), 29 (24 juillet 2007), 30 (29 août 2007).

L'ambiance était détendue, sympathique. La durée moyenne des entrevues a été évaluée à 40 minutes.

Cela remonte à près de 15 ans que les riverains ont entendu parler d'un projet de développement sur l'île aux Vaches. Ils ont également eu vent de l'éventualité de la construction d'installations pour le passage des égouts entre Laval et l'Île aux Vaches, puis après le refus de la ville de cette proposition, la ville de Terrebonne a à son tour refusé de les construire sur son territoire. La raison du refus des deux villes de faire construire ces installations sur leurs territoires découlent des coûts excessifs que cela nécessitait à l'époque. Les discussions étaient nées de rumeurs plus que de faits réels, puisque jamais un projet concret ne leur a été présenté.

4.1.2. Les antécédents de pouvoir

- **Position structurelle**

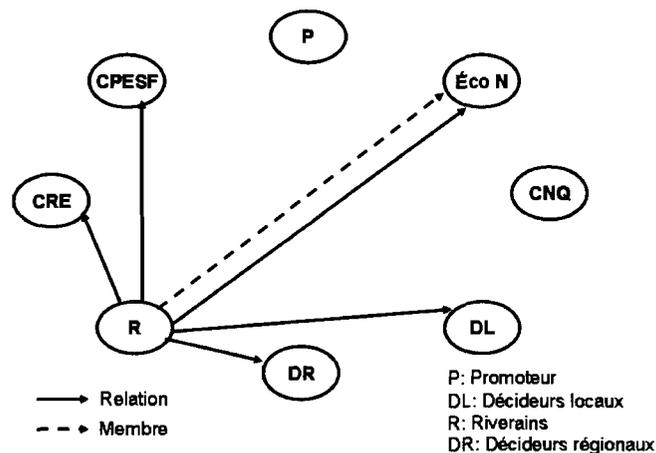
Toutes ces personnes résident soit à Laval, soit à Terrebonne depuis plus de 20 ans. Le point commun entre elles est qu'elles voient toutes de chez elles, l'Île aux Vaches. La majorité de ces personnes sont à la retraite.

- **Centralité de réseau**

Sur les onze riverains, six sont membres d'Éco Nature. Leur implication au sein de cette organisation consiste à assister aux assemblées ou à signer des pétitions. Leur rôle se résume plus en une pression qu'ils exercent sur les décideurs locaux pour faire passer ou bloquer des projets de développement. Pour ceux qui ne sont pas membres d'Éco Nature, leur regroupement les a amenés à discuter de projets dans leur région. Cela leur a permis à maintes reprises d'écrire des mémoires, qu'ils présentaient en audience publique ou en assemblée pour dénoncer des projets de développement résidentiels.

Ces répondants entretiennent des relations amicales et de voisinage, étroites avec la plupart des riverains de leur bord de rive. Ils entretiennent également certains liens avec Éco Nature à laquelle ils appartiennent mais également avec le CPESF, le CRE Laval et les décideurs locaux et régionaux (figure 12). Les riverains font appel à ces organisations lorsqu'ils constatent des changements ou des anomalies qui touchent le bord de leurs eaux ou même la faune qui vit dans cet environnement. Les échanges entre eux sont surtout téléphoniques. Ce qu'ils déplorent (6/11 personnes) c'est l'aspect circonstancier des rapprochements entre riverains de la même région.

Figure 12: Systèmes d'appartenance et de relations chez les riverains actifs



D'un point de vue financier, les riverains ne peuvent compter sur aucun des acteurs de la liste. Par contre, du point de vue de l'information, Éco Nature est leur organisme de préférence car c'est celui qui est le plus proche d'eux. Il leur fournit les renseignements et les explications qu'ils demandent. Les décideurs locaux et régionaux ainsi que d'autres organisations environnementales peuvent aussi les aider du point de vue informationnel. Du point de vue institutionnel ce sont surtout les décideurs locaux et Éco Nature qui les soutiennent. Ces riverains actifs exercent une

influence sur les décideurs locaux. Ils utilisent les pétitions, les mémoires et leur droit de vote pour faire passer des projets qui les intéressent et bloquer ceux qui les gênent.

- **Caractéristiques du groupe**

Tous les riverains se considèrent en faveur de la conservation totale de l'île aux Vaches. Ils déploient certaines stratégies particulières pour parvenir à réaliser leurs objectifs. En se rassemblant, ils partagent l'information. Cette façon de faire leur permet non seulement de se tenir au courant des dernières nouvelles qui toucheraient la région, mais aussi des projets en cours ou à venir. Ils sont motivés par deux types d'intérêts, le premier personnel, le second communautaire. Un développement résidentiel sur l'île aux Vaches détériorerait leur qualité de vie. Ils seraient perturbés par la mise en œuvre d'un quelconque projet sur l'île. Les générations futures ne pourront jamais profiter des bienfaits et de la beauté de la nature, si celle-ci est remplacée par du béton.

Les riverains sont confiants à l'idée d'atteindre leurs objectifs (7/11 personnes). Trois groupes distincts se démarquent parmi les riverains. Le premier groupe de personnes pense qu'en y travaillant et en s'unissant, ils pourront gagner et faire valoir leurs droits. Le deuxième avoue ne pas fournir beaucoup d'efforts pour atteindre ses objectifs sur l'île. Enfin, le troisième est certain que l'île aux Vaches va être développée tout comme certaines autres îles sur la rivière des Mille-Îles. Aux yeux des onze riverains, le meilleur acteur pour juger de l'avenir de l'île aux Vaches est Éco Nature, suivi des décideurs régionaux.

Les riverains ont tous classé par ordre d'importance décroissante ce qui leur semblait le plus important de détenir dans le sujet de l'île aux Vaches. L'appui des citoyens semble être l'élément le plus important, suivi des institutions, de l'information et enfin de l'argent qu'ils considèrent comme ayant une valeur moindre et qu'ils relèguent en dernière position (tableau 6).

Tableau 6 : Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon le groupe des riverains actifs

| Ordre décroissant d'importance | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------|---------------|
| Avis dominants | Appui des citoyens | Appui des institutions | Information | Argent |
| n/N | 4/11 | 8/11 | 6/11 | 8/11 |

(n/N), où n : nombre de répondants à avoir donné cette réponse ; N : Nombre total de répondants

4.1.3. Mécanismes cognitifs

Trois mots ont été cités par les onze riverains pour décrire tous les autres groupes d'acteurs. Ils ont été regroupés dans le tableau 7, sous forme de catégories thématiques correspondant chacune à un groupe d'acteurs.

Les décideurs locaux sont considérés par les riverains actifs, en faveur du développement résidentiel dont ils tirent un intérêt financier considérable. L'augmentation des taxes et la construction d'infrastructures publiques à même d'amener davantage de gens à Laval, sont leurs moyens d'action. Ils possèdent de grandes ressources financières qui leur confèrent un pouvoir d'action important. Ils ont le pouvoir d'accepter ou de refuser tout type de projet. La coopération entre les riverains et les décideurs locaux est mauvaise. Ces derniers s'occupent de gérer un territoire qui est sous leur juridiction mais leur efficacité dans ce domaine est faible.

Les décideurs régionaux, nommément le MRNF et le MDDEP, ont une position en faveur de la protection de l'environnement. Ils possèdent d'importantes ressources financières. Le MRNF est un acteur crédible. Malheureusement, son faible pouvoir décisionnel le rend inefficace dans l'action. Le MDDEP quant à lui n'est pas un

acteur crédible aux yeux des riverains actifs. Certes, il possède un pouvoir important de décision et d'action, de l'argent, mais son action est également jugée inefficace. D'une façon générale, la coopération entre les décideurs régionaux et les riverains est jugée négative. Par contre, l'expertise qu'ils possèdent est grande, ce qui ne l'empêche pas d'être qualifié de lent et d'insouciant dans sa gestion des dossiers environnementaux.

Les ONG environnementales sont considérées par les riverains actifs être en faveur de la protection de l'environnement. Seul le CNQ est perçu avec une position mixte de développement et de protection en même temps. C'est aussi le seul acteur du groupe des ONG environnementales à être perçu comme possédant de grandes ressources financières. Les moins riches du groupes sont Éco Nature et le CPESF. Ces ONG ne tirent aucun profit de la protection de l'environnement, hormis le CPESF qui est motivé dans sa mission par la conservation de son environnement naturel et sa qualité de vie. Ce sont des acteurs crédibles avec qui la coopération est solide, et cela surtout avec Éco Nature et le CPESF, qui sont des organisations très proches des citoyens agissant à l'échelle locale de la communauté. Ils sont dotés de qualités personnelles positives telles que le sérieux, le dévouement et la passion. Leurs actions sont efficaces et la qualité de leur expertise est reconnue par leurs divers partenaires.

Le promoteur, un développeur immobilier réputé, est animé par un intérêt financier lié à l'implantation de ses projets. Il possède d'importantes ressources financières qui lui permettent d'acquérir des territoires et de construire davantage. Son pouvoir est grand dans la communauté. L'information ne circule pas entre les riverains et Monit et la communication, inexistante. Préoccupé que par son intérêt pécuniaire, ce dernier est qualifié d'inconscient et d'insouciant vis-à-vis de la nature.

Tableau 7: Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les riverains actifs.

| Catégories thématiques | Sous catégories thématiques | Fréquences d'apparition par groupe d'acteurs | | | |
|--|---|--|----|-----|---|
| | | DL | DR | ONG | P |
| <i>Position par rapport à l'île aux Vaches</i> | <i>Protection et développement résidentiel</i> | - | - | 1 | - |
| | <i>Développement résidentiel</i> | 1 | - | - | 1 |
| | <i>Protection de l'environnement</i> | - | 2 | 3 | - |
| <i>Ressources financières</i> | <i>Importantes</i> | 1 | 2 | 1 | 1 |
| | <i>Faibles</i> | - | - | 2 | - |
| <i>Intérêt</i> | <i>Financier</i> | 1 | - | - | 1 |
| | <i>Paysager et de vie</i> | - | - | 1 | - |
| <i>Crédibilité</i> | <i>Importante</i> | - | 1 | 3 | - |
| | <i>Faible</i> | - | 1 | - | - |
| <i>Coopération</i> | <i>Favorable</i> | - | - | 2 | - |
| | <i>Défavorable</i> | 1 | 2 | - | 1 |
| <i>Pouvoir</i> | <i>Important</i> | 1 | 1 | - | 1 |
| | <i>Faible</i> | - | 1 | 3 | - |
| | <i>D'action</i> | 1 | 2 | 1 | - |
| <i>Expertise</i> | <i>Importante</i> | - | 2 | 2 | - |
| <i>Action</i> | <i>Niveau : local</i> | - | - | 2 | - |
| | <i>Type : Gestion</i> | 1 | - | 1 | 1 |
| | <i>Efficace</i> | - | - | 2 | - |
| | <i>Non efficace</i> | 1 | 2 | - | - |
| <i>Qualités personnelles</i> | <i>Positives : Dévouement, acharnement, passion</i> | - | - | 2 | - |
| | <i>Négatives : lenteur, inconscience, insouciance</i> | - | 2 | - | 1 |

DL : Décideurs locaux; DR : Décideurs régionaux; ONG : ONG environnementales; P : Promoteur

4.1.4. Identité PMM

Les riverains actifs rencontrés considèrent posséder plusieurs atouts par rapport aux autres groupes d'acteurs. Il y a tout d'abord leur proximité et leur contact direct de l'Île aux Vaches; la solidarité entre eux lorsqu'il s'agit de défendre un intérêt commun et enfin leur connaissance de ce milieu. Ils se donnent une note de 4,4/10 de chances de voir leurs objectifs se réaliser. Ces objectifs se résument soit par la conservation totale de l'île ou encore sa transformation en parc naturel régional.

4.1.5. Réputation PMM

Ces riverains jouissent d'une réputation de pouvoir qui les place à la position 3,2 sur une échelle de 10. Les autres groupes d'acteurs leur donnent 4,7/10 de chances d'atteindre leurs objectifs (tableau 8).

Tableau 8: Position de pouvoir et probabilité de réussite des riverains actifs

| Position de pouvoir (Échelle/10) | Décideurs régionaux | Décideurs locaux | ONG environnementales | Promoteur | Moyenne |
|--|----------------------------|-------------------------|------------------------------|------------------|----------------|
| | 1 | 3 | 1 | 8 | 3,2 |
| Probabilité de réussite (Note/10) | 2,7 | 7 | 4,1 | 5 | 4,7 |

Les onze riverains ont classé par ordre de pouvoir croissant les autres groupes d'acteurs (tableau 9). Ils s'attribuent le moins de pouvoir et considèrent le promoteur comme l'acteur le plus puissant.

Tableau 9 : Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les riverains actifs

| Niveau de pouvoir croissant | Dominance des avis | n/N |
|-----------------------------|-----------------------|------|
| 1 | ONG environnementales | 5/11 |
| 2 | Décideurs locaux | 7/11 |
| 3 | Décideurs régionaux | 4/11 |
| 4 | Promoteur | 6/11 |

(n/N), où n : nombre de répondants à avoir donné cette réponse ; N : Nombre total de répondants (N=11)

Selon eux, le promoteur, les décideurs locaux puis régionaux possèdent les plus fortes probabilités de réaliser leurs objectifs (supérieur à 7/10). Les ONG environnementales sont celles qui possèdent les plus faibles taux de réussite (5,5/10) (tableau 10).

Tableau 10 : Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les riverains actifs

| Note/10 | ONG environnementales | Décideurs locaux | Décideurs régionaux | Promoteur |
|---------|-----------------------|------------------|---------------------|-----------|
| | 5,5 | 7,4 | 7,2 | 7,6 |

* Un seul répondant parmi les onze riverains actifs n'a pas désiré se prononcer sur cette question¹³

Aux yeux des riverains actifs, les autres groupes d'acteurs se caractérisent par divers avantages. D'abord figure l'information, puis l'organisation et le regroupement en comités ou organisations, le pouvoir de décision et enfin l'argent. Ils considèrent ce dernier élément comme étant important dans le cas de l'île aux Vaches.

¹³ Entrevue 30

4.2 Le groupe des ONG environnementales

Le groupe des ONG environnementales composés des quatre organisations précédemment citées connaît bien le sujet de l'Île aux Vaches. Les organismes qui composent ce groupe ont participé à diverses réunions à ce sujet. Certains faits anciens leur rappellent que la menace d'un développement résidentiel sur l'île aux Vaches date des années 1990, alors qu'a eu lieu la modification de zonage provincial agricole autorisé par le Conseil des Ministres, par la CPTAQ et par le Syndicat Agricole des Agriculteurs de Laval qui ont accepté le changement de zonage agricole (zonage vert) en zone à développement (zonage blanc).

Lors d'une réunion, Monit a présenté son plan d'aménagement sur l'île aux Vaches et son projet d'y construire 1500 unités familiales. Par la suite, des discussions ont eu lieu entre Ville de Laval, le CNQ, le CRE de Laval et Monit afin d'établir un seuil de protection de l'île. Le promoteur a donc demandé à Ville de Laval de construire un pont entre la ville et l'Île aux Vaches. Cette demande a essuyé un premier refus. Une seconde demande de construction d'un pont entre la ville de Terrebonne et l'Île aux Vaches a également été refusée. D'autres demandes de construction d'installation de passage des égouts ont été faites par Monit aux deux villes qui ont été refusées à leurs tours à cause des coûts exorbitants à l'époque. Les discussions avec le promoteur se sont poursuivies, jusqu'à ce qu'il fasse une proposition de vente de l'île au prix de 13 millions de dollars au CRE Laval. Dès lors, rien de décisif ni de concret n'a été entrepris dans ce sens.

Commençons tout d'abord par une brève présentation du groupe des ONG environnementales.

4.2.1. Présentation des ONG environnementales

Fondée en 1985, Éco-Nature¹⁴ est une association personnifiée d'utilité sociale qui a pour mission la protection et la mise en valeur de la rivière des Mille-Îles pour le bénéfice de la communauté. Cette organisation, chef de file dans la création du Parc de la Rivière des Mille-Îles, propose des activités d'éducation relative à l'environnement, de nombreuses activités récréo-touristiques et un programme d'intendance communautaire des milieux naturels. Elle veille à la protection de près de 400 ha de milieux écosensibles, constitués d'habitats rares du Saint-Laurent, et tente d'ajouter aux territoires déjà protégés, l'ensemble des milieux naturels de la rivière des Mille-Îles. En 1998, Éco-Nature a participé à la création du Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles, dont elle est le gestionnaire. En plus des circuits nautiques auto-guidés, des activités encadrées pour les groupes scolaires et des camps de jour et du centre d'interprétation, Éco-Nature propose des croisières animées par un naturaliste à bord du Héron Bleu, un bateau-ponton pouvant accueillir 48 passagers. Elle organise ou collabore à une dizaine d'événements annuels sur le territoire de la rivière des Mille-Îles: descente en canot, activités environnementales (nettoyage des berges, visites guidées d'usines de traitement des eaux) activités culturelles, historiques (expositions, colloques etc.) et activités scientifiques (études biophysiques, inventaires écologiques, etc.). Dotée d'un budget annuel de plus de 1 M\$, Éco-Nature se finance principalement par la vente de ses produits et services et par des ententes de services avec ses partenaires municipaux et gouvernementaux.

Le Conseil Régional de l'Environnement de Laval (CRE de Laval)¹⁵ a été fondé en janvier 1996 par les citoyens et les organismes environnementaux de la région. Sa mission est d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le

¹⁴ Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques sur le projet de Plan de développement durable du Québec page 3. Mars 2005

développement durable. L'objectif principal du CRE est d'informer la population en ce qui concerne l'environnement de Laval et de ses environs. Il regroupe et représente des organismes environnementaux, des corporations et des individus voués à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du développement durable de la région à des fins purement sociales et communautaires. Il agit en tant qu'organisme ressource auprès des intervenants régionaux œuvrant dans ces domaines. Enfin, il promeut des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions concrètes aux problèmes environnementaux de la région. Cet organisme s'est impliqué dans plusieurs projets dans le domaine de la protection de la nature. Ses plus grands exploits se retrouvent sur son site internet. À titre d'exemple, il s'agit de la réalisation de l'inventaire des Bois de Laval, de la caractérisation des milieux humides de la région et du dépôt d'un mémoire concernant la révision du schéma d'aménagement et des règlements d'urbanisme.

Le Comité de Protection de l'Environnement de Saint-François¹⁶ (CPESF) est un comité de citoyens, apolitique et à but non lucratif, existant depuis 1978. Ses buts principaux sont de constater et de dénoncer toute forme de pollution de l'environnement à Saint-François et de promouvoir la préservation et la restauration du milieu naturel. Les dossiers prioritaires de ce comité sont les déchets, l'incinération et les sites d'enfouissement sans oublier l'urbanisme, l'aménagement et l'utilisation du territoire¹⁷.

Conservation de la Nature Québec (CNQ) est une subdivision régionale de Conservation Nature Canada (CNC). Son objectif principal est de protéger l'habitat et la diversité biologique par une action concrète. Le rôle de cet organisme ne se limite

¹⁵ <http://www.credelaval.qc.ca/cre/cre.htm>

¹⁶ Mémoire présenté par le CPESF et soumis à la Municipalité Régionale de Comté de Laval et à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec lors de l'assemblée publique concernant les modifications de la zone agricole. Laval le 6 mars 1990

¹⁷ Réseau québécois des groupes écologistes. <http://www.rqge.qc.ca>

pas seulement à l'acquisition des terres. Il s'assure aussi qu'elles soient protégées et gérées en tant que réserves naturelles permanentes. Depuis 1962, Conservation Nature Canada et ses donateurs ont protégé plus de 730 000 ha d'habitat naturel permettant de ce fait, l'épanouissement des diverses espèces sauvages. Au Québec, depuis 1972, Conservation Nature Québec a contribué à préserver plus d'une centaine de propriétés réparties au sein d'une quarantaine de sites naturels totalisant près de 10 000 ha. C'est donc le plus important propriétaire privé d'aires protégées au Québec.

4.2.2. Déroulement des entrevues

Nous avons rencontré 10 personnes appartenant aux quatre groupes environnementaux précédemment cités. Quatre personnes appartiennent à Éco Nature¹⁸, deux du CRE Laval¹⁹, deux du CPESF²⁰ et enfin les deux dernières du CNQ²¹.

La durée moyenne des entrevues a été d'une heure. Elles se sont déroulées de manière sympathique, tout en restant professionnelle, étant donné que la plupart de ces personnes constituent nos personnes ressources dans l'obtention des données de base sur l'île aux Vaches. Nous les connaissons depuis le début de notre recherche.

4.2.3. Antécédents de pouvoir

- **Position structurelle**

Les dix personnes rencontrées du groupe des ONG environnementales assument des responsabilités importantes et diverses au sein de leur organisation respective, mais

¹⁸ Entrevue 1 (1^{er} avril 2007), entrevue 3 (13 avril 2007), entrevue 4 (13 avril 2007), entrevue 6 (24 avril 2007).

¹⁹ Entrevue 7 (25 avril 2007), entrevue 9 (2 mai 2007)

²⁰ Entrevue 5 (18 avril 2007), entrevue 11 (7 mai 2007)

²¹ Entrevue 8 (1^{er} mai 2007) entrevue 20 (5 juin 2007)

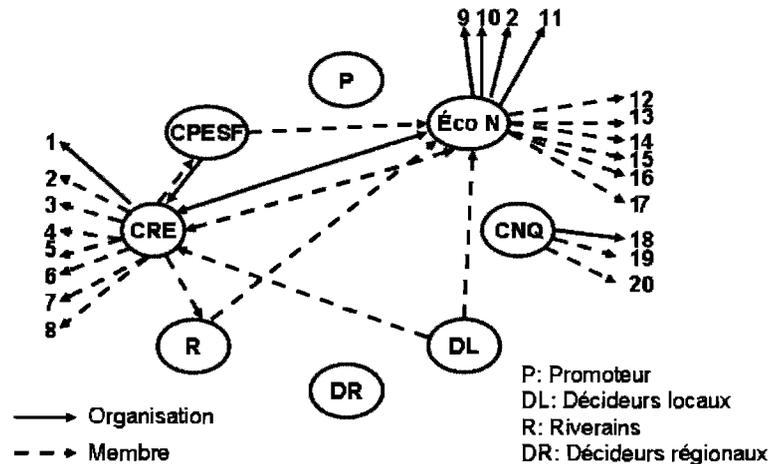
également au sein d'autres organisations auxquelles ils appartiennent. Dans leur globalité, ces tâches se résument comme suit :

- Sensibiliser la population à la mise en place de programmes d'intendance des habitats des espèces en péril et leur mise en pratique sur le terrain;
- trouver des financements aux divers projets environnementaux;
- monter des projets en partenariat avec d'autres groupes sur de grands enjeux environnementaux;
- promouvoir le développement durable;
- mettre en pratique un suivi de projets de conservation qui va de l'identification des sites d'intérêt à la conservation, à la signature de protocole d'entente et à la gestion du territoire.

- **Centralité de réseau**

En plus de leurs organisations respectives, ces dix personnes appartiennent non seulement à des organisations qui figurent dans notre liste d'acteurs impliqués dans le sujet de l'île aux Vaches, mais également à des organisations non sélectionnées dans notre recherche. Ces dernières sont diverses et n'ont pour la plupart aucun lien avec le sujet de l'Île aux Vaches. Ces quatre organismes environnementaux appartiennent non seulement à des organismes internes sélectionnés dans notre recherche, mais aussi à d'autres, externes. D'une façon générale, c'est Éco Nature et le CRE Laval, qui appartiennent à beaucoup d'autres organisations ou encore possèdent un nombre important de leurs membres dans d'autres organisations. Le seul point commun partagé entre le CRE Laval et Éco Nature est que ce dernier est membre de la Corporation de la Mise en Valeur du Bois de L'Équerre et que le CRE Laval possède un membre dans cette corporation (figure 9).

Figure 9 : Systèmes d'appartenance inter-membre et inter-organisation pour le groupe des ONG environnementales

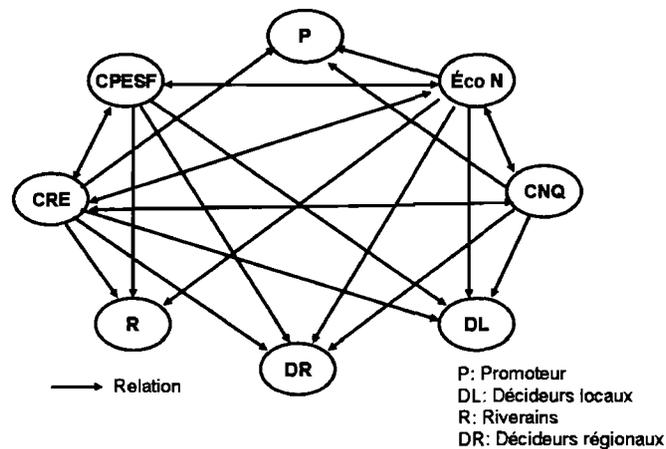


1. Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec;
2. Corporation de la Mise en Valeur du Bois de L'Équerre;
3. Coalition Verte;
4. Centre Québécois d'Action sur les Changements Climatiques;
5. Table agro-alimentaire de Laval;
6. Comité de protection du Bois de Laval;
7. Comité pour le Développement de l'Agro-Tourisme;
8. Association pour la Protection du Bois Papineau;
9. Union Québécoise de Conservation de la Nature (UQCN);
10. Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE);
11. Regroupement des Propriétaires des Milieux Naturels (RMN);
12. Association d'Interprétation du Patrimoine Québécois (AQIP);
13. Association pour la Conservation de l'Aménagement du Canal à Laval. (ACACL);
14. Conseil Régional des Élus (CRÉ).
15. Chambre du Commerce et de l'Industrie de Laval;
16. Conservation Régionale du Développement (CRD);
17. Tourisme Laval;
18. Conservation Nature Canada;
19. Centre de la Nature de Saint-Hilaire;
20. Société Québécoise de Protection de la Nature.

Un réseau de relations s'est tissé entre personnes membres et organisations sélectionnées dans notre recherche. Des échanges se sont établis entre les ONG environnementales, les décideurs locaux et régionaux ainsi que les riverains actifs. C'est Éco Nature et le CRE Laval qui possèdent les maillages de relations les plus serrés. Ils sont suivis du CNQ et du CPESF (figure 10). Avec certains, ces relations

ont évolué du côté amical, vu le nombre important de dossiers sur lesquels ils ont travaillé ensemble et leurs nombreuses années de collaboration. Comme moyens de communication figurent les échanges de courriels, les appels téléphoniques, les réunions et certaines fois les audiences publiques.

Figure 10: Systèmes de relations des ONG environnementales



D'un point de vue financier, certaines organisations environnementales peuvent compter sur les décideurs locaux (ville de Laval), le Gouvernement du Québec, le CNQ et les décideurs régionaux (MDDEP). Elles peuvent également, pour certaines d'entre elles, compter sur un montage de partenaires comme les décideurs régionaux (MDDEP et MRNF), Canard illimités, le CNQ, la ville de Rosemère, le Service Canadien de la Faune, le MTQ (Ministère du Transport de Québec) et enfin le MPO (Ministère des Pêches et Océans Canada).

L'information est fournie par les décideurs régionaux (MRNF et MDDEP), le CRE Laval, les riverains actifs, les médias, les décideurs locaux (les villes de Laval et de Terrebonne), Éco Nature et certaines fois par la Garde Côtière (Gouvernement fédéral), surtout lorsqu'il a été question de la construction du pont devant relier l'île aux Vaches à la ville de Laval. Très souvent, l'appui des citoyens a été un

déclencheur des observations puis des actions des ONG environnementales. L'appui institutionnel leur est fourni par le CRE Laval, les décideurs régionaux (MDDEP et MRNF), Ville de Laval et Canards illimités.

Le groupe des ONG environnementales exerce son influence non seulement sur les organisations qui le constituent, mais aussi sur les autres groupes non environnementaux tels les décideurs locaux et régionaux, les riverains actifs et le promoteur. D'une manière générale, cette influence naît de l'expertise que possèdent ces organisations environnementales et de leur crédibilité dans les sujets relatifs à la protection et à l'évaluation de l'importance des milieux naturels et des espèces. La persuasion, le conseil et le support qu'offrent ce groupe d'acteurs à leurs partenaires tend vers la sensibilisation à la nécessité de protéger les milieux naturels et à la prévention des dangers à venir.

- **Caractéristiques du groupe**

Le groupe des ONG environnementales est très actif dans le domaine de la protection de l'environnement. La motivation qui l'anime est personnelle et communautaire puisqu'il le fait pour protéger l'environnement dans l'intérêt de toute la communauté et pour les générations futures. Ces ONG sont assez sceptiques quant à l'atteinte des objectifs de leurs organisations respectives sur le territoire de l'île aux Vaches. Trop d'enjeux entourent cette île. Pour elles, celle-ci sera développée conformément à la politique qui prime chez les décideurs locaux (Ville de Laval) et cela même si cette île constitue un élément important de la rivière des Mille-Îles, qu'il faut protéger. Elles utiliseront maintes stratégies afin d'atteindre leurs objectifs sur ce territoire. Citons :

- La capacité de rallier plusieurs partenaires et organismes environnementaux à sa cause. La force du groupe aura pour effet d'engendrer une pression sur les autorités qui ne pourront qu'acquiescer;

- La surveillance des indices annonciateurs d'un éventuel développement et les divers avis publics dans les journaux;
- Le pouvoir de dissuasion dont ils font preuve pour faire passer ou bloquer un projet qui ne va pas dans le sens de leurs principes;
- Le maintien d'un contact permanent avec le promoteur et les autres groupes d'acteurs impliqués dans le projet.

Les ONG environnementales pensent que c'est Monit, le promoteur, qui va décider de l'avenir de l'île aux Vaches. Il détient un droit de propriété sur l'île depuis plus de 35 ans. C'est lui qui proposera le projet qu'il voudra implanter sur son terrain. Ville de Laval gèrera le territoire et décidera du zonage. Enfin, le décideur régional, le MDDEP, fixera les zones à protéger,

À la suite des discussions relatives au sujet de l'Île aux Vaches, le groupe des ONG environnementales a classé par ordre d'importance décroissante ce qui lui semblait le plus utile de détenir pour acquérir du pouvoir. Selon lui, ce qui compte le plus dans un sujet comme celui-ci c'est l'information. Le degré de connaissance scientifique et l'expertise que possède une organisation aide à mieux comprendre les réalités du milieu, ses richesses, les espèces qui le peuplent et la nécessité de le protéger. L'argent ne peut point aider à discerner les zones à protéger de celles à construire (tableau 11).

Tableau 11 : Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon le groupe des ONG environnementales

| Ordre Décroissant d'importance | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---------------------------------------|-------------|------------------------|--------------------|----------|
| Avis dominants | Information | Appui des institutions | Appui des citoyens | Argent |
| n/N | 4/10 | 6/10 | 3/10 | 5/10 |

(n/N), où n : nombre de personnes ayant donné cette réponse ; N : nombre total de répondants.

4.2.4. Mécanismes cognitifs

Le groupe des ONG environnementales a fourni spontanément son avis sur les autres groupes d'acteurs, juste à l'écoute de leurs noms. Les diverses catégories thématiques qui sont apparues ont été regroupées par fréquence d'apparition dans le tableau 12.

Ville de Laval se positionne en faveur du développement résidentiel qui lui apporte un intérêt certain sous forme de taxes. Elle possède des ressources pécuniaires importantes lui permettant de soutenir financièrement certaines ONG environnementales. La ville de Laval est un acteur politique qui veille au respect de la réglementation. Elle gère le territoire de l'île aux Vaches en particulier et de Laval en général. Malgré cela, le manque de coopération entre elle et les ONG environnementales, ne favorise pas les échanges.

Le MRNF et le MDDEP sont considérés, par les ONG environnementales, en faveur de la protection de l'environnement. Ce sont des acteurs politiques qui agissent à un niveau gouvernemental. Ils veillent à la stricte application des lois et des règlements. Malgré leurs faibles ressources financières, ils appuient certaines organisations environnementales dans leurs actions. Ils sont dotés d'une expertise importante et sont des acteurs crédibles aux yeux des ONG. La coopération avec eux est importante et la communication fluide.

Les ONG environnementales considèrent *les riverains actifs* habitant autour de l'île aux Vaches, comme un regroupement de citoyens qui désire défendre son milieu de vie. Ils surveillent tout ce qui peut toucher leur territoire. Ils sont motivés par la protection de l'environnement qui les entoure et la sauvegarde de leur intérêt paysager et de vie. Leurs ressources financières sont jugées faibles puisque ce sont tous des citoyens bénévoles qui défendent une cause bien précise. Les pétitions qu'ils signent et les mémoires qu'ils défendent en audiences publiques peuvent avoir de

grands impacts. Leur dévouement et leur fidélité aux objectifs qu'ils se sont assignés par rapport à leurs territoires, les rendent crédibles aux yeux des ONG environnementales.

Monit est vu comme un développeur, attiré par l'intérêt financier que lui procure la construction de ses projets. Il est propriétaire à Laval de plusieurs terrains, notamment de l'île aux Vaches. Il est riche et possède des ressources pécuniaires importantes.

4.2.5. Identité PMM

Les ONG environnementales évaluent leurs chances d'atteindre leurs objectifs sur le territoire concerné à 4,8/10. Selon elles, les milieux naturels urbains sont très convoités, ce qui les rend très difficiles à protéger. L'intérêt pécuniaire qu'ils peuvent apporter à leurs propriétaires est tellement grand que ces derniers ne veulent pas en laisser une miette. Un autre élément qui joue contre elles dans ce dossier, c'est la position du décideur local (ville de Laval) qu'elles qualifient en faveur du développement résidentiel.

Un certains nombres de points forts caractérisent ces ONG environnementales, notamment :

- L'expertise et la connaissance du territoire de l'île en particulier et de la rivière des Mille-Îles en général;
- La grande collaboration avec plusieurs partenaires;
- la capacité de sensibiliser des foules en un temps record;
- L'appui de la communauté et sa confiance et;
- La crédibilité dont jouit chacune de ces ONG environnementales face à ses autres partenaires.

Tableau 12: Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les ONG environnementales

| Catégories thématiques | Sous catégories thématiques | Fréquences d'apparition par groupe d'acteurs | | | |
|--|--|--|----|---|---|
| | | DL | DR | R | P |
| <i>Position par rapport à l'île aux Vaches</i> | <i>Protection et développement résidentiel</i> | 2 | 2 | - | - |
| | <i>Développement résidentiel</i> | 3 | - | - | 4 |
| | <i>Protection de l'environnement</i> | - | 3 | 4 | - |
| <i>Ressources financières</i> | <i>Importantes</i> | 3 | 2 | | 4 |
| | <i>Faibles</i> | - | 4 | 1 | - |
| <i>Intérêt</i> | <i>Financier</i> | 2 | - | - | 4 |
| | <i>Paysager et de vie</i> | - | - | 3 | 1 |
| <i>Apport financier</i> | - | 1 | 2 | - | - |
| <i>Crédibilité</i> | <i>Importante</i> | - | 1 | 1 | - |
| <i>Coopération</i> | <i>Favorable</i> | - | 3 | 3 | - |
| | <i>Défavorable</i> | 2 | 2 | - | - |
| <i>Manque de pouvoir</i> | - | - | - | 1 | - |
| <i>Expertise</i> | <i>Importante</i> | - | 5 | - | - |
| | <i>Faible</i> | - | - | 1 | - |
| <i>Regroupement de citoyens</i> | - | - | - | 3 | - |
| <i>Niveau d'action</i> | <i>Gouvernemental</i> | - | 4 | - | - |
| | <i>Local</i> | - | - | 3 | - |
| <i>Acteurs politiques et réglementation</i> | - | 2 | 4 | - | - |
| <i>Action sur le territoire</i> | <i>Gestion</i> | 2 | - | - | - |
| | <i>Surveillance</i> | - | - | 1 | - |
| | <i>Appropriation</i> | 1 | - | 1 | 1 |
| <i>Qualités personnelles</i> | <i>Positives : dévouement, fidélité</i> | - | - | 1 | - |

DL : Décideurs locaux; DR : Décideurs régionaux; R : Riverains actifs; P : Promoteur

4.2.6. Réputation PMM

Les quatre groupes d'acteurs ont situé la réputation de pouvoir des ONG environnementales. Ils leur attribuent la position 3,1 sur une échelle de pouvoir. Ils leur donnent la note de 5,3/10 de chance d'atteindre leurs objectifs (tableau 13).

Tableau 13: Position de pouvoir et probabilité de réussite des ONG environnementales.

| Acteurs | Décideurs locaux | | Décideurs régionaux | | Promoteur | | Riverains actifs | |
|----------------|------------------|----|---------------------|-----|-----------|----|------------------|-----|
| | PP | PR | PP | PR | PP | PR | PP | PR |
| Éco Nature | 2,5 | 7 | 3 | 4,5 | 3 | 5 | 1 | 5,3 |
| CRE | 3,5 | 7 | 4 | 4,5 | 4 | 5 | 4 | 4,7 |
| CPESF | 1,5 | 7 | 3,5 | 3,5 | 2 | 5 | 3 | 4,3 |
| CNQ | 4,5 | 7 | 3,5 | 5 | 5 | 5 | 2 | 5 |
| Moyenne | 3 | 7 | 3,5 | 4,5 | 3,5 | 5 | 2,5 | 4,8 |

PP : Position de pouvoir (Échelle de pouvoir/10) ; PR : Probabilité de Réussite (Note/10)

Les ONG environnementales ont classé les autres groupes d'acteurs par ordre croissant de pouvoir. Selon elles, les décideurs locaux sont ceux qui possèdent le plus grand pouvoir. Ils sont suivis par le promoteur. À l'unanimité, elles ont qualifié les riverains actifs comme les acteurs les moins puissants (tableau 14).

Tableau 14: Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les ONG environnementales.

| Ordre croissant de pouvoir | Dominance des avis | n/N |
|-----------------------------------|---------------------------|------------|
| 1 | Riverains actifs | 10/10 |
| 2 | Décideurs Régionaux | 7/10 |
| 3 | Promoteur | 9/10 |
| 4 | Décideurs Locaux | 8/10 |

(n/N), où n : nombre de personnes à avoir donné cette réponse ; N : nombre total de répondants

Selon les ONG environnementales, la plus grande probabilité d'atteindre ses objectifs évaluée à 7,1/10 concerne le promoteur. Elle sera suivie de près par les décideurs locaux (7/10), des décideurs régionaux (5,4/10) et enfin des riverains actifs (4,1/10) (tableau 15).

Tableau 15: Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les ONG environnementales.

| Probabilité de réussite (Note/10) | Décideur local | Décideur régional | Promoteur | Riverains actifs |
|--|-----------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|
| Éco Nature | 8 | 6,5 | 8 | 4 |
| CRE | 7,5 | 7,5 | 7,5 | 5 |
| CPESF | 8,5 | 3 | 8,5 | 3,5 |
| CNQ | 4 | 4,7 | 4,5 | 4 |
| Moyenne | 7 | 5,4 | 7,1 | 4,1 |

Pour ces ONG environnementales, certains avantages particuliers caractérisant les autres groupes d'acteurs. Parmi ces avantages figurent :

- Les lois et la réglementation que met en place le MDDEP;
- Le territoire et la force décisionnelle de Ville de Laval;

- Les ressources financières que possède Monit;
- Le droit de propriété de Monit et de Ville de Laval;
- La possibilité d'opposition qui caractérise les riverains et l'influence publique qu'ils peuvent véhiculer ; et
- Le pouvoir de décision détenu par Ville de Laval et le MDDEP.

Seul le CPESF considère que les pouvoirs de décision et de propriété dont jouissent les décideurs locaux (Ville de Laval) et le promoteur (Monit) sont plus importants d'un point de vue de puissance et d'influence générale que le pouvoir d'expertise.

4.3 Le développeur Monit

4.3.1. Présentation de l'acteur

La compagnie Monit²² est née il y a plus de 55 ans lorsqu'Alex Kotler acquit 100 acres (40,46) ha de terrain sur l'Île-Jésus au nord de Montréal. Alex Kotler le fondateur de Monit réalise en 1956 son premier projet résidentiel. L'île, qui n'est autre que Laval actuellement, est aujourd'hui la troisième plus importante ville du Québec. Avec le temps, Monit acheta davantage de terrains et y construisit davantage de maisons tant et si bien qu'elle est devenue une des plus importantes entreprises de développement résidentiel au Québec. Ses activités se sont élargies et englobent l'achat, le développement et la gestion de projets stratégiques d'édifices à bureaux, industriels, commerciaux, hôteliers et résidentiels à travers le Québec et les États-Unis²³. Les édifices que gère cette entreprise familiale au Québec et dans cinq États américains représentent une surface de 790 500 m². À cela s'ajoutent 27,9 Mm² de terrains que Monit se propose de mettre en valeur au Québec. Des passages

²² Entrevue 10

²³ [http // www.monit.com](http://www.monit.com)

intéressants tirés d'un article de journal²⁴ à l'occasion de la célébration des 55 ans de Monit illustrent certains éléments qui ont contribué au succès de cette compagnie, notamment:

[...] Le lancement de nouvelles entreprises se fonde sur l'expérience et les études de marché qui anticipent les tendances et sur le désir de cette société familiale d'améliorer constamment la qualité de son service; La connaissance avisée du marché et la vision progressiste de Monit guident ses acquisitions et décisions de développement; La société se classe parmi les plus grands propriétaires fonciers privés au Québec; La vivacité avec laquelle Monit détecte et réagit aux tendances du marché lui vaut une solide réputation dans le domaine du développement et de la revitalisation d'édifices commerciaux (Eric Hamovitch, mars 2001 : 47) .

4.3.2. Déroulement de l'entrevue

L'entrevue s'est déroulée dans les bureaux de Monit au Centre-ville de Montréal. L'ambiance y était très formelle, très professionnelle. D'une durée de 29 minutes, elle s'est caractérisée par des réponses brèves et concises²⁵.

Pour Monit, l'île aux Vaches est un projet comme un autre, qui sera mis sur la table des discussions en temps opportun. Il n'est pas au courant des dernières décisions prises au regard de cette île, ce qui est un signe que ce dossier, n'est pas une priorité actuelle.

²⁴Eric Hamovitch, rédacteur de Montréal, Montréal Inc. Mars 2001. P47. http://www.monit.com/FR/docs/BizzMag_fr.pdf

²⁵ Notre répondant, haut dirigeant de Monit, a beaucoup de responsabilités au sein de son organisation, en plus de gérer sa propre compagnie de construction à Laval. Ses disponibilités pour un éventuel rendez-vous étaient très restreintes, mais nous avons réussi à nous rencontrer le 4 mai 2007.

4.3.3. Les antécédents de pouvoir

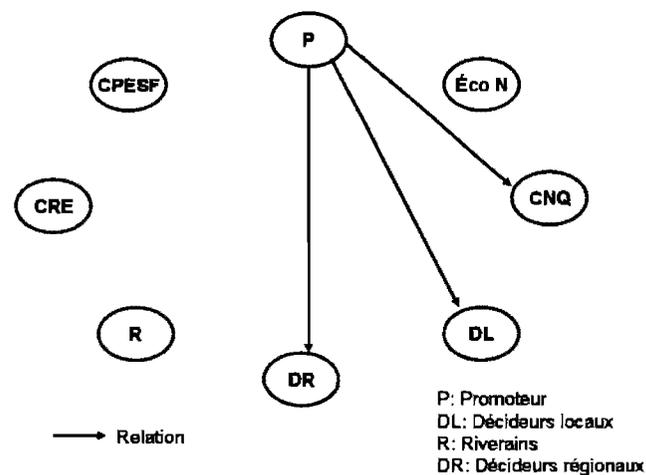
- **Position structurale**

La personne rencontrée dans cette organisation réside à Laval, pas loin de l'Île aux Vaches. Elle occupe un poste de haut dirigeant à Monit et assume des responsabilités à la hauteur du poste occupé. Elle possède une expérience de plus de 30 ans chez Monit.

- **Centralité de réseau**

Monit entretient des relations professionnelles qui le rapprochent souvent d'acteurs divers, notamment du MDDEP et de Ville de Laval. Précisément au sujet de l'Île aux Vaches, ces relations l'ont rapprochées des services de l'urbanisme et de l'environnement de cette ville. La communication entre eux s'est établie au moyen d'échanges de courriers, de réunions et souvent de communications téléphoniques. La relation entre Monit et Ville de Laval est considérée de longue date (figure 13).

Figure 13: Systèmes de relations chez le promoteur



Du point de vue de l'information, Monit compte principalement sur le Service de l'environnement de Ville de Laval qui lui fournit tous les renseignements désirés.

Du côté institutionnel, il s'appuie sur le MDDEP ainsi que sur Ville de Laval. Il exerce une influence sur la ville à travers ses efforts à la convaincre du bien-fondé de ses projets et en insistant sur les retombées socio-économiques positives qui retomberont sur la Ville.

- **Caractéristiques du groupe**

Monit est très actif dans le secteur du développement. Ce qui le démarque des autres acteurs, c'est sa crédibilité acquise tout au long de ces années dans sa gestion des dossiers de développement résidentiel à Laval et l'aboutissement bénéfique de tous ses projets. Il jouit d'une notoriété certaine. Il affirme n'avoir aucune stratégie pour arriver à appliquer ses objectifs sur un territoire donné, hormis sa crédibilité face aux autres acteurs et sa longue expérience dans le domaine du développement résidentiel. Cette organisation est motivée par un intérêt personnel. Elle se positionne en faveur d'une conservation partielle de l'île aux Vaches, le reste étant destiné au développement résidentiel.

Monit est certain d'atteindre ses objectifs. Cette grande confiance dans l'atteinte de ses buts est perçue à divers moments de l'entrevue à la suite de l'utilisation abondante des termes « je » et « moi ». Certains passages de l'entrevue le démontrent « l'île aux Vaches est à nous », « oui, je crois au développement de l'Île aux Vaches, car l'Île Saint-Jean, c'est moi qui l'ai construite », « je dois convaincre Ville de Laval », « j'ai donné comme directives, « j'ai parlé au patron », « Monit va en avant des autres acteurs sur le sujet des milieux humides, on commence par protéger, puis le reste, on le développe ». Notre répondant voit sa compagnie être le meilleur acteur pour juger de l'avenir de l'Île aux Vaches. Le fait de posséder ce territoire lui confère beaucoup d'assurance. Selon lui, l'appui des institutions est l'élément le plus important de détenir dans la question de l'Île aux Vaches. L'appui des citoyens vient en second plan car selon notre répondant, c'est le citoyen qui permet le maintien des institutions

et non pas les développeurs comme lui. S'ensuit l'information puis finalement l'argent.

4.3.4. Mécanismes cognitifs

L'avis de Monit sur tous les autres groupes d'acteurs a été obtenu à travers sa formulation de phrases significatives les concernant. Selon lui, le MDDEP et Ville de Laval sont deux entités en apprentissage des milieux humides. Ces milieux sont un sujet assez nouveau à Laval et les autorités compétentes ont besoin de temps pour mieux apprendre à les connaître. Toutefois, il accorde au MRNF le mérite de posséder et de fournir des renseignements clairs et précis et considère le CNQ comme une grosse filiale de CNC sans ajouter plus de détails concernant ce dernier. Notre répondant avoue avoir déjà entendu parler d'Éco-Nature Laval, mais ne le connaît pas. Il ne connaît d'ailleurs aucune des ONG environnementales, ni les riverains actifs autour de l'île aux Vaches. D'une manière générale, Monit ne connaît pas tous les groupes d'acteurs qui entourent le sujet de l'île aux Vaches. Ceux qu'il connaît sont ceux avec qui il a des relations professionnelles, notamment les décideurs régionaux et locaux et le CNQ (ONG environnementale) avec qui il a travaillé sur des projets de développement divers. D'une manière générale, Monit est plus proche des groupes institutionnels.

4.3.5. Identité PMM

Certain d'atteindre ses objectifs sur l'Île aux Vaches, Monit s'attribue la note de 9/10 de chances d'atteindre ses objectifs. Ceci est révélateur d'une grande confiance en soi, aussi bien en tant que personne, qu'en tant qu'organisation. Monit insiste sur sa longue expérience dans les projets de développement et son droit de propriété sur le territoire de l'Île aux Vaches, car il est propriétaire de l'île. Ce sont des avantages importants qu'il possède, par rapport aux autres groupes d'acteurs.

4.3.6. Réputation PMM

Les autres groupes d'acteurs affectent à Monit une réputation de pouvoir qui le place en position 7,7/10. Ils lui attribuent également une note de 6,8/10 de probabilité d'atteindre ses objectifs (tableau 16).

Tableau 16 : Position de pouvoir et probabilité de réussite de Monit.

| Position de pouvoir (échelle/10) | Décideurs régionaux | Décideurs locaux | ONG environnementales | Riverains actifs | Moyenne |
|--|----------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|----------------|
| | 7 | 9 | 7 | 8 | 7,7 |
| Probabilité de réussite (Note/10) | 7,7 | 5 | 7,1 | 7,6 | 6,8 |

Monit a classé tous les groupes d'acteurs par ordre croissant de pouvoir. Il s'est positionné en première place et s'est de ce fait attribué le moins de pouvoir. Il a placé les décideurs locaux, juste après lui et a accordé aux ONG environnementales la troisième position sur une échelle de pouvoir, suivis des décideurs régionaux. Pour lui, les riverains actifs sont les plus puissants des acteurs (tableau 17).

Tableau 17: Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon Monit.

| Ordre croissant de pouvoir | Acteurs |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 1 | Promoteur |
| 2 | Décideurs locaux |
| 3 | ONG environnementales |
| 4 | Décideurs régionaux |
| 5 | Riverains actifs |

Le promoteur Monit a attribué aux autres groupes d'acteurs, la même note de 5/10 de chance de réaliser leurs objectifs. Il affirme que «dans un dossier comme ça, tout le monde sort gagnant».

Il a tout de même mentionné certains avantages retrouvés chez d'autres acteurs que sa compagnie ne possède pas, entre autres les expériences diverses que ceux-ci pouvaient avoir dans leurs domaines respectifs de travail et l'appui d'autres organisations, qui ne sont pas en relation avec la sienne.

4.4 Le groupe des décideurs

Deux catégories de décideurs sont considérées dans la présente recherche. Les décideurs locaux sont représentés par Ville de Laval et Ville de Terrebonne. Il est vrai que cette dernière n'est pas vraiment impliquée dans le sujet de l'île aux Vaches qui ne se trouve pas sur sa juridiction, mais elle a été sollicitée dans le passé par le promoteur aux fins de construction d'un pont et d'installation de systèmes d'égouts. Cette raison nous a incitée à l'inclure dans ce groupe. Les décideurs régionaux concernent le MDDEP et le MRNF.

4.4.1. Les décideurs locaux

4.4.1.1 Déroulement des entrevues

Nous avons rencontré deux personnes à la ville de Laval²⁶ et trois à celle de Terrebonne²⁷. Les entrevues se sont déroulées à l'Hôtel de ville de Laval, à celui de Terrebonne ainsi qu'à la MRC Des Moulins. Leur durée moyenne a été de 50 minutes.

²⁶ Entrevue 15 (11 mai 2007), entrevue 24 (le 20 juin 2007)

²⁷ Entrevue 25 (25 juin 2007), entrevue 26 (28 juin 2007), entrevue 28 (10 juillet 2007)

Au fur et à mesure du déroulement des entrevues, nous avons compris que les décideurs locaux connaissaient bien le sujet de l'Île aux Vaches et cela depuis la fin des années 80. Selon eux, la bande riveraine et l'ÉFE²⁸ qui se trouvent sur l'Île aux Vaches ont été identifiés en 1980.

4.4.1.2 Antécédents de pouvoir

- **Position structurelle**

Les cinq personnes rencontrées résident dans leurs villes respectives depuis près de 35 ans. Elles sont de niveau universitaire et assument diverses responsabilités dans leurs fonctions, entre autres :

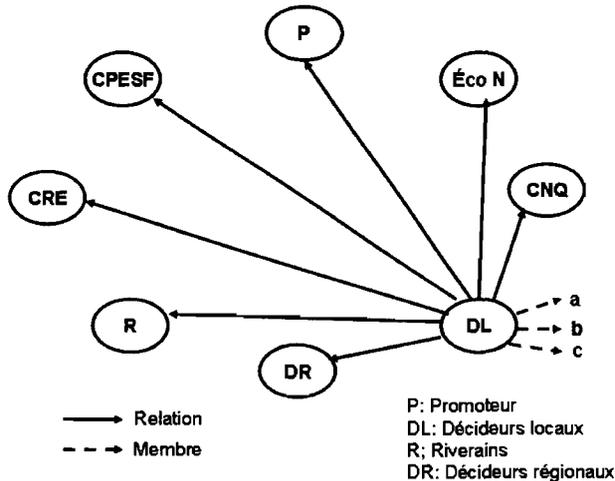
- La gestion des opérations courantes entre les diverses directions et le milieu naturel;
- La gestion des relations entre l'Hôtel de ville et les organismes extérieurs;
- Le suivi et le contrôle de divers projets et la vérification de leur concordance avec la réglementation et;
- La délivrance des permis de construction et l'assistance aux municipalités lorsque nécessaire.

- **Centralité de réseau**

Des relations professionnelles ont rapproché le groupe des décideurs locaux des autres groupes d'acteurs autour de l'île aux Vaches (figure 14).

²⁸ ÉFE : Écosystème Forestier Exceptionnel

Figure 14: Systèmes d'appartenance et de relations chez les décideurs locaux



Certains membres du groupe des décideurs locaux sont membres d'organisations, telles que:

- Corporation des Officiers Municipaux du Bâtiment et de l'Environnement du Québec (COMBEC);
- Canards Illimités et;
- Corporation de la Protection de la rivière des Mille-Îles.

D'un point de vue financier et institutionnel, nos décideurs locaux s'appuient sur les décideurs régionaux dont ils reçoivent une quote-part. L'information leur provient aussi de ces décideurs régionaux, mais également des ONG environnementales. L'appui des citoyens leur est d'un intérêt inestimable. C'est sur le promoteur et les citoyens que les décideurs locaux exercent leur influence réglementaire. La décision finale d'autoriser ou de refuser un projet leur incombe. La conviction et l'écoute sont deux moyens dont ils usent pour atteindre leurs objectifs.

- **Caractéristiques du groupe**

La position des décideurs locaux est claire sur l'Île aux Vaches. Elle consiste en un développement partiel, harmonieux, entre développement et conservation. En effet, ce territoire est zoné actuellement « Zone RX » selon la réglementation régionale et locale, cela veut dire qu'il pourra supporter un développement industriel, commercial ou résidentiel, en plus d'être privé. Il faut tout d'abord délimiter les aires de protection et ensuite permettre la construction sur les espaces restants. Parmi les stratégies des décideurs locaux figurent les taxes diverses qu'ils appliquent aux contribuables ainsi que la procédure d'expropriation qu'ils utilisent pour acquérir des terrains.

Tous les répondants rencontrés dans ce groupe d'acteurs se considèrent comme actifs dans leur organisation respective. Ainsi, dans des sujets comme celui de l'Île aux Vaches, les décideurs locaux se disent être très confiants dans l'atteinte de leurs objectifs. Ils sont motivés par un intérêt personnel à travers l'argent qui découle du développement. Il leur permet de renflouer leurs caisses. L'aspect communautaire est principalement observé dans leurs efforts de construction d'infrastructures qui serviront la communauté et les générations futures. Concernant ce dernier point, selon l'avis de nos répondants, une ville se valorise à travers la construction et le développement. Le respect de la volonté des citoyens pour protéger certains milieux, viendra plus tard.

Deux acteurs sont les mieux placés pour décider de l'avenir de l'île aux Vaches. D'abord, il y a la population qui vit aux alentours de l'Île et dont l'avis est important, ensuite les deux Services de l'Environnement et de l'Urbanisme de Ville de Laval qui pourront se prononcer sur le degré de respect des normes des projets de développement et autoriser ou refuser au promoteur toute construction sur l'île.

Le groupe des décideurs locaux a classé par ordre d'importance décroissante, ce qui est le plus important de détenir dans un sujet comme celui de l'île aux Vaches. En tête de liste figure l'information qui fait l'unanimité parmi les cinq répondants du groupe des décideurs locaux, comparativement à l'appui des citoyens auquel ils donnent peu d'importance (tableau 18).

Tableau 18 : Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon les décideurs locaux.

| Ordre décroissant d'importance | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---------------------------------------|-------------|------------------------|----------|--------------------|
| Décideurs locaux | Information | Appui des institutions | Argent | Appui des citoyens |
| n/N | 5/5 | 3/5 | 2/5 | 2/5 |

(n/N), où n : nombre de personnes ayant donné cette réponse ; N : nombre de répondants.

4.4.1.3 Mécanismes cognitifs

Les cinq répondants du groupe des décideurs locaux ont donné leur avis spontanément sur les autres groupes d'acteurs. Leurs réponses sont regroupées en catégories thématiques par groupe d'acteurs considéré (tableau 19).

Les ONG environnementales sont de grands défenseurs de la nature. Dans ce domaine, elles possèdent une grande expertise scientifique qui leur permet d'être crédibles dans leurs actions, parmi leurs nombreux partenaires. Contrairement aux autres ONG environnementales qui défendent la cause de l'environnement dans un but communautaire et sans intérêt personnel, le CPESF est le seul qui soit formé d'un ensemble de citoyens de la région, regroupés pour défendre leur milieu de vie. Il possède un intérêt personnel à travers ses tentatives de préserver son intérêt paysager et son cadre de vie. La coopération avec les ONG environnementales est positive et

fructueuse. En général, le niveau d'action de ce groupe est local. Seul le CNQ possède des niveaux d'actions qui s'étendent sur tout le Québec. Les ONG environnementales sont dotées de qualités personnelles positives qui les démarquent des autres partenaires. Elles sont dévouées et fidèles à la cause qu'elles défendent. Leur légitimité n'est plus à prouver. De l'avis des décideurs locaux, le CRE Laval est le seul à être intégré politiquement.

Les décideurs régionaux pensent que le MRNF est un acteur qui est complètement en faveur de la protection de l'environnement, contrairement au MDDEP qu'ils considèrent être pour une protection partielle des territoires à protéger. Ces deux acteurs possèdent une grande expertise dans la protection de l'environnement. Ils sont dotés d'un pouvoir réglementaire et décisionnel qui leur confère une grande crédibilité. Ils sont considérés dévoués à leurs missions et la collaboration avec eux est solide.

Les riverains actifs sont en général des regroupements de citoyens qui s'unissent pour défendre leurs intérêts. Leur action est locale et ne dépasse pas les frontières de leurs territoires. La coopération avec eux est positive. Ce sont des acteurs légitimes sur la scène locale. Ils écrivent des mémoires et signent des pétitions en faveur ou contre des projets qui touchent à leur milieu.

Le promoteur est considéré par les décideurs locaux comme étant en faveur du développement résidentiel dont il tire un intérêt financier certain. La coopération avec lui est positive et les échanges sont fréquents. Il est propriétaire de l'Île aux Vaches.

Tableau 19 : Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les décideurs locaux.

| Catégories thématiques | Sous catégories thématiques | Fréquences d'apparition par groupe d'acteurs | | | |
|--|--|--|----|---|---|
| | | ONG | DR | R | P |
| <i>Position par rapport à l'île aux Vaches</i> | <i>Protection et développement résidentiel</i> | - | 1 | - | - |
| | <i>Développement résidentiel</i> | - | - | - | 2 |
| | <i>Protection de l'environnement</i> | 7 | 3 | 2 | - |
| <i>Intérêt</i> | <i>Financier</i> | - | - | - | 1 |
| | <i>Paysager et de vie</i> | 1 | - | 1 | - |
| <i>Crédibilité</i> | <i>Importante</i> | 4 | 2 | - | - |
| <i>Coopération</i> | <i>Favorable</i> | 4 | 2 | 1 | 1 |
| <i>Expertise</i> | <i>Importante</i> | 5 | 4 | - | - |
| <i>Regroupement de citoyens</i> | - | 1 | - | 1 | - |
| <i>Niveau d'action</i> | <i>Local</i> | 2 | - | 1 | - |
| <i>Pouvoir</i> | <i>Réglementaire</i> | - | 3 | - | - |
| | <i>Décisionnel</i> | - | 1 | - | - |
| <i>Action sur le territoire</i> | <i>Gestion</i> | 1 | - | - | 1 |
| | <i>Appropriation</i> | - | - | - | 1 |
| <i>Qualités personnelles</i> | <i>Positives : dévouement, fidélité</i> | 2 | 2 | - | - |
| <i>Intégration politique</i> | - | 1 | - | - | - |
| <i>Légitimité</i> | - | 2 | - | 1 | - |

4.4.1.4 Identité PMM

Les décideurs locaux se donnent 5,7/10 de chances d'appliquer leurs objectifs sur le territoire de l'île aux Vaches. Parmi les points forts qu'ils considèrent posséder, figurent les attributions des deux municipalités de Laval et de Terrebonne qui sont différentes de celles des décideurs régionaux. De ce fait, si un quelconque développement apparaît, la ville construira des infrastructures diverses afin d'en faire profiter la population. Toutefois, les décideurs locaux sont un peu hésitants dans leurs actions à cause des orientations du schéma d'aménagement. À leur avis, un milieu de très faible valeur écologique nécessitera un investissement financier faible et inversement s'il est riche.

4.4.1.5 Réputation PMM

Les décideurs locaux jouissent d'une réputation de pouvoir qui leur a été attribuée par les autres groupes d'acteurs. Ces derniers placent tous les villes de Laval et de Terrebonne en position 4,2/10 sur une échelle de pouvoir. Ils leur attribuent la note de 6,5/10 de probabilité d'atteindre leurs objectifs (tableau 20).

Tableau 20 : Position de pouvoir et probabilité de réussite des décideurs locaux.

| Position de pouvoir (échelle/10) | Décideurs régionaux | Promoteur | ONG environnementales | Riverains actifs | Moyenne |
|--|----------------------------|------------------|------------------------------|-------------------------|----------------|
| | 6 | 1 | 7,7 | 2 | 4,2 |
| Probabilité de réussite (Note/10) | 9,2 | 5 | 7 | 5 | 6,5 |

Les deux décideurs locaux ont classé les acteurs de la liste par ordre croissant de pouvoir. Selon eux, c'est le promoteur qui a le plus de pouvoir, contrairement aux riverains qui en ont le moins (tableau 21).

Tableau 21: Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les décideurs locaux.

| Niveau de pouvoir croissant | Dominance des avis | n/N |
|-----------------------------|-----------------------|-----|
| 1 | Riverains actifs | 4/5 |
| 2 | ONG environnementales | 2/5 |
| 3 | Décideurs régionaux | 2/5 |
| 4 | Promoteur | 2/5 |

(n/N), où n : nombre de répondants à avoir donné cette réponse ; N : Nombre de répondants du groupe

Les décideurs locaux attribuent la plus forte probabilité d'atteindre ses objectifs sur l'île aux Vaches aux ONG environnementales (6,1/10). Elles seront suivies des riverains actifs (5,7/10), des décideurs régionaux (5,3/10) et finalement du promoteur (4,2/10) (tableau 22).

Tableau 22 : Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les décideurs locaux.

| Probabilité de réussite (Note/10) | ONG environnementales | Décideurs régionaux | Promoteur | Riverains |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------|-----------|
| Ville de Laval | 7 | 5 | 5 | 7 |
| Ville de Terrebonne | 5,2 | 5,7 | 3,5 | 4,5 |
| Moyenne | 6,1 | 5,3 | 4,2 | 5,7 |

Selon le groupe des décideurs locaux certains avantages caractérisent les autres acteurs. Citons l'expertise et l'ancienneté dans la protection des milieux naturels qui caractérisent Éco Nature Laval, qui depuis plus de 23 ans, travaille sur ce territoire. Ensuite figure le pouvoir réglementaire et légal que possèdent les décideurs régionaux.

4.4.2. Groupe des décideurs régionaux (MRNF et MDDEP)

4.4.2.1 Déroulement des entrevues

Nous avons rencontré trois personnes soit une seule du MDDEP²⁹ et deux du MRNF³⁰. Deux des trois entrevues se sont déroulées aux sièges de ces organisations et une s'est déroulée à Rosemère où demeure l'un de nos répondants.

Pendant les entrevues, nous avons compris que le groupe des décideurs régionaux connaît bien le sujet de l'Île aux Vaches. Ils sont au courant, depuis les années 80, des discussions concernant ce territoire. Certains projets de développement étaient déjà pressentis à l'époque.

4.4.2.2 Antécédents de pouvoir

- **Position structurelle**

Les trois personnes rencontrées sont biologistes au sein de ces deux organisations. Ils ont occupé dans le passé d'autres postes au niveau du MRNF, ce qui leur a permis de progresser dans la hiérarchie professionnelle. Elles cumulent une multitude de responsabilités à travers leurs fonctions, notamment la gestion de la faune et de son habitat ainsi que leur restauration et leur conservation, le rétablissement des espèces menacées qui y habitent, l'analyse des demandes d'actes statutaires ainsi que les demandes d'avis pour des milieux naturels et humides. Ces trois personnes se considèrent comme membres actifs dans leurs organisations.

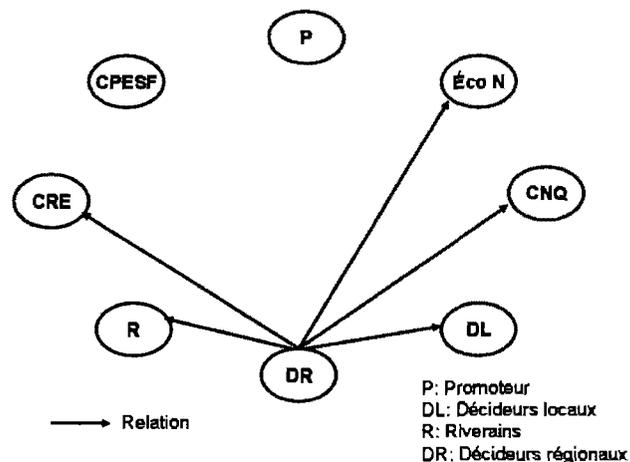
²⁹ Entrevue 23 (12 juin 2007)

³⁰ Entrevue 21 (7 juin 2007), entrevue 22 (11 juin 2007)

- **Centralité de réseau**

Des relations professionnelles unissent les décideurs régionaux au groupe des ONG environnementales, aux décideurs locaux ainsi qu'aux riverains actifs (figure 11). La communication entre tous ces groupes d'acteurs est essentiellement téléphonique. Aucun des autres groupes d'acteurs impliqués dans le sujet de l'île aux Vaches n'est membre du groupe des décideurs régionaux, simplement à cause du fait que ce sont deux institutions gouvernementales et que le double emploi dans la fonction publique n'est pas permis. Malgré tout, cela ne les empêche pas de collaborer avec d'autres organisations, en fonction du projet à l'étude. Il est à noter qu'Éco Nature est le seul organisme à avoir discuté du sujet de l'île aux Vaches avec le MRNF.

Figure 15: Système de relations chez les décideurs régionaux.



Financièrement, les décideurs régionaux pourraient compter sur les décideurs locaux ainsi que sur le CNQ. Le Fond Mondial pour la Nature leur apporte lui aussi un appui considérable. Du point de vue de l'information, ils s'appuieraient sur les ONG environnementales, avec en tête le CRE Laval et Éco Nature ainsi que sur les riverains actifs et aussi et avant tout sur leurs propres directions et départements. Les

décideurs régionaux considèrent les riverains actifs comment une source majeure d'information qui leur permettent de mettre à jour les données de terrain. L'appui des institutions leur provient des autres institutions comme elles ainsi que des décideurs locaux. Groupés, les citoyens peuvent leur apporter un appui considérable, puisque lors des audiences publiques, ils présentent des mémoires qui peuvent bloquer ou faciliter l'implantation de tout projet sur un territoire.

Les décideurs régionaux exercent une forte influence sur tous les groupes d'acteurs grâce à l'expertise qu'ils possèdent et la collaboration qui les rattache à beaucoup de partenaires. Leur capacité de persuasion concernera davantage les riverains, les décideurs locaux et le promoteur.

- **Caractéristiques du groupe**

Les décideurs régionaux défendent des positions différentes, le MRNF est en faveur de la conservation totale des milieux qui ont un intérêt pour la faune tandis que le MDDEP se positionne en faveur d'une protection partielle des territoires, ce qui lui permet d'encourager la protection de la nature et le développement résidentiel au même moment.

Le MDDEP et le MRNF ont réalisés plusieurs projets dans l'atteinte de leurs objectifs. Citons, l'identification des grands ensembles de protection des habitats, puis du territoire lorsque cela est permis (MRNF), la mise en place des lignes directrices pour le traitement des demandes de certificats de construction sur les milieux humides ainsi que la mise en place de guides de traitement des demandes (MDDEP). Toutefois, l'atout principal sur lequel se basent ces deux institutions réside dans leur application stricte des lois et règlements relatifs à chaque ministère et leur vigilance à cet effet.

Ce groupe d'acteurs est confiant à l'idée d'atteindre ses objectifs. La protection des rives lui semble facile, d'autant plus que sur cette île, le MRNF n'y trouve que peu d'enjeux pour les milieux sensibles. La motivation qui les anime est communautaire. Cela permet de mettre leur propre connaissance du milieu pour le bénéfice de toute la société.

Les meilleurs acteurs pour juger de l'avenir de cette île sont les décideurs locaux et les riverains actifs, car ils détiennent une bonne connaissance de leur milieu de vie.

Les décideurs régionaux ont classé les quatre éléments qui leur semblaient les plus importants de détenir dans le sujet de l'île aux Vaches. L'information semble être un élément qu'ils privilégient, reléguant l'argent en dernier plan (tableau 23).

Tableau 23: Classement décroissant des éléments utiles dans le sujet de l'Île aux Vaches selon les décideurs régionaux.

| Ordre décroissant d'importance | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---------------------------------------|-------------|------------------------|--------------------|----------|
| Avis dominants | Information | Appui des institutions | Appui des citoyens | Argent |
| n/N | 2/3 | 2/3 | 2/3 | 2/3 |

(n/N), où n : nombre de personnes ayant donné cette réponse ; N : nombre de répondants

4.4.2.3 Mécanismes cognitifs

Les décideurs régionaux ont présenté les trois premiers mots qui leur sont passés à l'esprit, juste à l'écoute des noms des autres groupes d'acteurs. Leurs réponses sont regroupées sous forme de catégories thématiques correspondant chacune au groupe d'acteurs concerné (tableau 24).

Tableau 24 : Relation entre les catégories thématiques et leurs fréquences d'apparition selon les décideurs régionaux.

| Catégories thématiques | Sous Catégories thématiques | Fréquences d'apparition par groupe d'acteurs | | | |
|--|---|--|-----|---|---|
| | | DL | ONG | R | P |
| <i>Position par rapport à l'île aux Vaches</i> | <i>Développement résidentiel</i> | 1 | - | - | 2 |
| | <i>Protection de l'environnement</i> | - | 8 | 1 | - |
| <i>Ressources financières</i> | <i>Importantes</i> | - | - | - | 1 |
| | <i>Faibles</i> | - | - | 1 | - |
| <i>Intérêt</i> | <i>Communautaire</i> | - | 3 | - | - |
| | <i>Personnel et de vie</i> | 1 | - | 1 | 1 |
| <i>Crédibilité</i> | <i>Importante</i> | 1 | - | - | - |
| <i>Coopération</i> | <i>Favorable</i> | 1 | 2 | - | 1 |
| <i>Pouvoir</i> | <i>Important</i> | - | 2 | - | - |
| <i>Expertise</i> | <i>Importante</i> | - | - | - | - |
| | <i>Faible</i> | - | 3 | - | - |
| <i>Regroupement de citoyens</i> | - | - | 1 | 1 | - |
| <i>Niveau d'action</i> | <i>Gouvernemental</i> | - | 2 | 1 | - |
| | <i>Local</i> | - | 4 | - | - |
| <i>Acteurs politiques</i> | - | 1 | - | - | - |
| <i>Action sur le territoire</i> | <i>Gestion</i> | 1 | 1 | - | - |
| | <i>Surveillance</i> | - | 4 | - | - |
| | <i>Appropriation</i> | - | 1 | - | 1 |
| <i>Qualités personnelles</i> | <i>Positives : dévouement, fidélité</i> | - | 1 | - | - |
| <i>Médiatisation</i> | - | - | 2 | - | - |
| <i>Envergure</i> | - | - | - | - | 1 |

DL : Décideurs locaux; ONG : ONG environnementales; R : Riverains actifs; P : Promoteur

Les décideurs locaux se positionnent en faveur du développement résidentiel qui leur apporte un intérêt certain pour le développement de leur ville. La coopération entre eux et les décideurs régionaux est positive. Ce sont des acteurs politiques qui possèdent un grand pouvoir sur le territoire qu'ils gèrent.

Les ONG environnementales sont considérées en faveur de la protection de la nature. L'intérêt qu'ils poursuivent à travers leurs missions est communautaire. Ils possèdent une expertise importante et une bonne crédibilité parmi leurs partenaires. Seul le CPESF est constitué d'un regroupement de citoyens de Saint-François. Une action locale est exercée par ce même organisme et par Éco Nature qui s'occupe de gérer le territoire du parc de la rivière des Mille-Îles. Malgré tout, les décideurs régionaux s'accordent à dire que les ONG environnementales ont pour mission la surveillance de l'environnement dans lequel elles se trouvent. Deux organisations environnementales sont assez médiatisées, ce sont le CRE Laval et le CNQ.

Les riverains actifs sont des citoyens de la communauté qui désirent défendre leur milieu de vie naturel. Leurs ressources financières sont jugées faibles puisque ce sont tous des citoyens bénévoles qui défendent une cause bien précise. Les pétitions qu'ils signent et les mémoires qu'ils défendent en audiences publiques peuvent avoir de grands impacts. Leurs actions sont donc locales et ponctuelles.

Le promoteur est vu par les décideurs régionaux comme un développeur, attiré par l'intérêt financier que lui procure la construction de ses projets. Il est propriétaire à Laval de plusieurs terrains, notamment de l'île aux Vaches. Il est riche et possède des ressources pécuniaires importantes. C'est un acteur d'envergure à Laval doté d'un grand pouvoir.

4.4.2.4 Identité PMM

Les décideurs régionaux sont confiants d'atteindre leurs objectifs. Ils se donnent une note de 7,7/10 de chance d'atteindre leurs objectifs. Le MRNF est dépositaire de la Loi sur la conservation et à la mise en valeur de la faune, ce qui lui confère une grande crédibilité aux yeux des autres acteurs. Le MDDEP estime détenir un énorme atout par rapport aux autres acteurs car sans autorisation de sa part aucun projet ne pourra voir le jour. Leurs capacités à tous deux de mobiliser des organisations autour d'un enjeu particulier leur apportent un avantage supplémentaire indéniable.

4.4.2.5 Réputation PMM

Les décideurs régionaux jouissent d'une réputation de pouvoir qui les place en position de 6,5/10. Tous les autres groupes d'acteurs leur attribuent la note de 5,6/10 de chances d'atteindre leurs objectifs (tableau 25).

Tableau 25 : Position de pouvoir et probabilité de réussite des décideurs régionaux.

| Acteurs | Décideurs locaux | | ONG environnementales | | Promoteur | | Riverains actifs | |
|----------------|------------------|----|-----------------------|-----|-----------|----|------------------|-----|
| | PP | PR | PP | PR | PP | PR | PP | PR |
| MRNF | 7 | 5 | 4,5 | 5,4 | 6 | 5 | 6 | 7,4 |
| MDDEP | 8 | 5 | 6,5 | 5,5 | 7 | 5 | 7 | 7 |
| Moyenne | 7,5 | 5 | 5,5 | 5,4 | 6,5 | 5 | 6,5 | 7,2 |

PP : Position de pouvoir (Échelle de pouvoir/10) ; PR : Probabilité de réussite (Note/10)

Les décideurs régionaux ont classé tous les autres groupes d'acteurs par ordre croissant de pouvoir. Les trois personnes rencontrées sont unanimes dans la totalité de leur classement. Elles accordent aux riverains actifs le niveau de pouvoir le plus faible et aux décideurs locaux, le niveau le plus élevé (tableau 26).

Tableau 26 : Classement des acteurs par ordre croissant de pouvoir selon les décideurs régionaux.

| Niveau de pouvoir croissant | Dominance d'avis | n/N |
|------------------------------------|-------------------------|------------|
| 1 | Riverains actifs | 3/3 |
| 2 | ONG environnementales | 3/3 |
| 3 | Promoteur | 3/3 |
| 4 | Décideurs locaux | 3/3 |

(n/N), où n : nombre de personnes à avoir donné cette réponses ; N : Nombre total de répondants

Les décideurs régionaux accordent aux décideurs locaux la plus forte probabilité d'atteindre leurs objectifs (9,2/10), suivis du promoteur (7,7/10), des ONG environnementales (4,3/10) pour finir avec les riverains actifs auxquels ils donnent une note de 2,7/10 (tableau 27).

Tableau 27 : Probabilité de réussite des groupes d'acteurs selon les décideurs régionaux.

| Probabilité de réussite Note/10 | Décideurs locaux | Promoteur | Riverains actifs | ONG environnementales |
|--|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------------------|
| MRNF | 8,5 | 7,5 | 3,5 | 4,7 |
| MDDEP | 10 | 8 | 2 | 4 |
| Moyenne | 9,2 | 7,7 | 2,7 | 4,3 |

Les trois répondants rencontrés précisent en outre que la décision de zonage (résidentiel ou de conservation), du ressort des décideurs locaux et des MRC³¹, constituent un avantage que possèdent ces derniers.

³¹ MRC : Municipalité Régionale de Comté

Chapitre 5 Discussion

La recherche que nous avons effectuée sur le territoire de l'île aux Vaches à Laval vise à mieux comprendre la perception du pouvoir dans des relations qui unissent plusieurs acteurs autour d'un enjeu particulier qui a pris la forme avec le temps d'un conflit environnemental. « Comment les acteurs perçoivent-ils leurs relations de pouvoir dans le conflit qui les unit à l'île aux Vaches? ». Pour répondre à cette question, nous avons dressé un portrait le plus fidèle du conflit, des principaux acteurs impliqués, de leurs interactions, de la formation de réseaux sociaux et bien entendu de leurs façons d'agir pour atteindre leurs objectifs.

Les limites du modèle de la dynamique des localités ont été explorées de sorte que nous nous sommes concentrés sur l'aspect du pouvoir dans les relations entre tous les groupes d'acteurs. Il nous a semblé judicieux de nous appuyer sur le modèle mental du pouvoir (PMM) élaboré par Fioll et al. (2001) afin de compléter le premier modèle de la dynamique des localités et d'explorer la question de pouvoir dans les conflits environnementaux. Tout au long de la recherche, nous avons respecté la structuration du modèle mental du pouvoir. Ainsi, quatre grands groupes d'éléments ont été identifiés. Les antécédents de pouvoir qualifiés comme étant des sources de pouvoir importantes sont définis à travers la position structurelle du groupe d'acteurs, ses caractéristiques propres et la position qu'il occupe au sein de son réseau social, soit sa centralité. Les autres éléments du modèle de Fioll et al. (2001) sont représentés par les mécanismes cognitifs, l'identité et la réputation PMM.

5.1 Antécédents de pouvoir

- **Position structurelle**

Dans la présente recherche deux types de positions structurelles distinctes se démarquent parmi les cinq groupes d'acteurs impliqués dans le sujet de l'île aux Vaches.

La première position est formelle. Elle concerne les décideurs locaux (villes de Laval et Terrebonne) et régionaux (MRNF et MDDEP). Tous deux assument des responsabilités conformes à cette position dans le sens où leurs missions principales se résument en le suivi et le contrôle de la concordance de tout projet avec la réglementation. La décision finale de délivrance ou pas des permis de construction, leur incombe. La position formelle découle du niveau hiérarchique (Brass et Burkhardt, 1993). Les décideurs (locaux et régionaux) ont le droit d'utiliser des sanctions positives ou négatives (Mélia et Peiro, 2003). Ils peuvent bloquer tout contrevenant à la loi et offrir des subventions et de l'appui à des organismes dont les projets répondent aux exigences de la loi et de la réglementation en vigueur. Ce pouvoir qu'ils exercent et qui dérive de leur niveau hiérarchique, légitimise leur action (Astley et Sachdeva, 1984). Cette position leur confère le droit et la capacité de contrôler les comportements des autres et de changer les processus et les structures organisationnelles (Mélia et Peiro, 2003).

La seconde position est informelle. Elle concerne les ONG environnementales, le promoteur et les riverains actifs. C'est à travers leurs réseaux de relations que ces groupes d'acteurs acquièrent ou renforcent des ressources existantes. Les ONG environnementales se baseront sur l'expertise qu'elles développeront au fil du temps et des contacts. Le promoteur utilisera son droit de propriété qui, bien que légitime, ne lui permet pas d'accéder à la position hiérarchique formelle. Sa position informelle

dans le réseau sera donc renforcée par ses relations formelles. La force des riverains, ils la puiseront de leurs relations à travers des échanges fréquents d'observations, d'information et d'appui. C'est ainsi que la base du pouvoir informel de ces trois groupes d'acteurs se consolide à travers des relations interpersonnelles positives, impliquant un échange d'appui social, de relations de référents ou de connaissance. Ces trois groupes d'acteurs verront leur pouvoir se renforcer à travers le temps, toujours dépendamment d'une ressource (Emerson, 1962).

Les deux positions, quelles soient formelles ou informelles, procurent du pouvoir à leurs détenteurs (Brass et Burkhardt, 1993). Toutefois, on accorde aux décideurs locaux et régionaux le bénéfice de détenir la source de pouvoir la plus forte (Madison et al. 1980 dans Brass et Burkhardt, 1993). La ressource qu'ils possèdent est avant tout institutionnelle (French et Raven, 1959). Ces auteurs la définissent à travers l'argent, le leadership et le niveau d'étude.

En étudiant les divers groupes d'acteurs rencontrés dans cette recherche, il apparaît que le groupe des ONG environnementales se basent sur leur expertise pour compenser leur manque en pouvoir formel. Pour la plupart, les membres de ce groupe sont des personnes qui possèdent un niveau d'études supérieur et une longue expérience dans leur travail. Cette ancienneté dans leurs activités professionnelles et cette expérience dont bénéficient ce groupe d'acteurs sont une source importante de pouvoir (French et Raven, 1959), surtout pour les membres d'organisations de niveau inférieur manquant d'autorité formelle (Mechanic, 1962).

Les riverains sont plus sensibles et plus proches de ce territoire et de ce fait plus concernés par son avenir. Ce groupe de citoyens, en s'appropriant leurs terrains, se sont appropriés mentalement tout un milieu les entourant. Leur intérêt par rapport à la conservation de l'île réside dans le fait qu'ils ne veulent pas modifier ou altérer leur qualité de vie. Ceci prend une tournure conflictuelle qui va progresser au fur et à mesure de l'enracinement de ces citoyens et du renforcement de leur identité sur le

territoire considéré (Joerin et al. 2005). Nous pouvons aisément considérer le conflit qui oppose les ONG environnementales et les riverains actifs par rapport aux autres groupes d'acteurs en faveur du développement de l'île, prend la forme d'un conflit de proximité. Ce fait est très clair dans le cas des riverains actifs qui considèrent ce projet de développement comme un risque ou à une menace pour leur bien-être personnel, associés à l'incertitude sur les conséquences d'un projet (Sénécal, 2005). Cet intérêt qui était personnel à chacun des riverains, a pris de l'ampleur au point de devenir un enjeu collectif qui a regroupé plusieurs riverains entre eux et avec eux les ONG environnementales et des regroupements de citoyens.

- **Centralité de réseau**

À l'examen des cinq réseaux de relations qui existent entre les groupes d'acteurs rencontrés, on remarque que c'est celui du groupe des ONG environnementales qui est le plus dense et le plus serré. Il possède des liens forts et étroits entre les diverses organisations qui le constitue. Les relations sont centrales dans l'analyse de réseau car elles définissent la nature de la communication entre les gens, les groupes et les organisations (Monge, 1998). De toutes les ONG environnementales, c'est le CRE Laval et Éco Nature qui jouissent du maximum de connexions, suivis du CNQ et du CPESF. Plus le nombre de connexions est élevé et plus les relations sont nombreuses entre les acteurs (Lemieux, 1999). Entre organisations environnementales, les relations sont bi-connexionnelles et de nature principalement professionnelle. Les échanges y sont très denses. Le réseau de relation des décideurs locaux est en deuxième position, suivi de celui des décideurs régionaux, puis de celui des riverains. Pour finir, c'est le promoteur qui possède le moins de relations avec les autres acteurs. D'une manière générale, ce dernier n'est en relation qu'avec les groupes institutionnels (décideurs locaux et régionaux) et occasionnellement avec le CNQ. Si les décideurs locaux et régionaux accompagnés du CNQ sont partisans d'une harmonisation entre développement et conservation, ce n'est pas du tout le cas du

groupe des ONG environnementales qui défendent farouchement leur position de protection de l'île.

Les relations qui permettent d'unir tous les groupes d'acteurs rencontrés se sont établies à la suite de réunions et rencontres organisées, où chacune des parties défend ses positions selon qu'elles convergent ou divergent dans leurs avis, menant parfois à la collaboration et d'autre fois à la confrontation, mais où les échanges sont bilatéraux. Divers éléments caractérisent le lien fort entre tous ces groupes d'acteurs. D'abord les acteurs y ont consacré du temps, cela a donné lieu à de l'intensité émotionnelle et à de l'intimité (par les confidences mutuelles); cela s'est traduit par des services réciproques et finalement par la multiplicité de la relation, c'est-à-dire la pluralité des contenus de l'échange entre les participants (Granovetter, 1973 dans Lemieux, 1999)

Plusieurs types de ressources circulent parmi nos groupes d'acteurs. Elles sont matérielles, normatives, statutaires, informationnelles et relationnelles. Elles sont considérées non-déperditives puisqu'elles sont transmises totalement à leurs destinataires. Elles sont non seulement des enjeux de contrôle, mais également des atouts (Lemieux, 1999), étant soit utilisées dans l'exercice du contrôle, à titre de moyens non transmis (cas de Monit) ou de moyens transmis au destinataire du contrôle (cas des ONG environnementales, des décideurs locaux et régionaux).

Il y a un consensus entre les chercheurs sur le fait que les réseaux informels sont un mécanisme important dans le contrôle et la distribution des ressources (Brass, 1992 et Krackardt, 1990). Le lien qu'entretiennent le réseau social et la ressource est associé à la notion de dépendance (Emerson, 1962). Ceux qui possèdent ces ressources tenteront de les échanger. Plus une personne ou un groupe détient une ressource, plus la dépendance des autres augmentera tout comme le pouvoir de l'agent détenteur de la ressource.

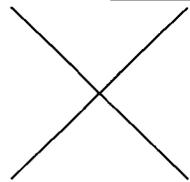
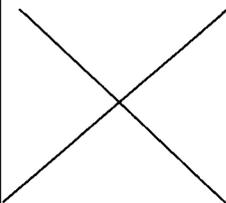
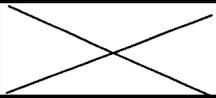
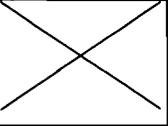
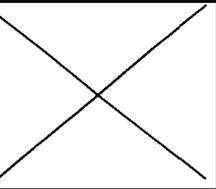
Plusieurs types de réseaux ont été observés. Le premier type, le plus dense est de nature communicationnelle, basé sur l'échange d'information qui circule de manière très intense dans le groupe des ONG environnementales et au sein des organisations qui le composent. Lorsque les unions sont fortes entre les acteurs, la propagation de l'information entraîne la transitivité des connexions et la tendance à la constitution de réseaux intégraux (Lemieux, 1999). Le second type est un réseau d'appartenance et d'affinité se caractérisant par des liens positifs qui induisent une forte coopération entre les participants. Cela permet la transmission des ressources d'une organisation à une autre. Beaucoup de personnes membres au CRE Laval et d'Éco Nature appartiennent à d'autres organisations impliquées dans la protection de l'environnement. Ce sont des personnes qui présentent des affinités envers des organisations auxquelles ils décident d'adhérer. Certaines fois, c'est la mobilisation autour d'un problème environnemental particulier qui fait qu'ils deviennent membres de certaines organisations, ce qui leur permettra de mieux défendre leurs opinions. Il en résulte que certains membres d'organisations vont élargir leur réseau d'appartenance et d'affinité en dehors de leurs organisations afin d'augmenter leurs ressources (Carroll et Téo, 1996). Ceci est le cas dans notre recherche du réseau de communication qui s'est élargi dans le but d'accroître sa ressource informationnelle. Le troisième type de réseau est celui qui concerne l'appui et le soutien. Il concerne essentiellement le groupe des ONG environnementales et celui des décideurs locaux et régionaux. Si dans le premier cas c'est de l'information qui circule en direction des décideurs et des riverains, pour le second cas c'est un appui financier qui va se faire des décideurs à l'égard des ONG. Enfin, le quatrième type de réseau est celui des voisins qui ont pour affinités entre eux leur appartenance à un territoire avec les liens, les intérêts et les transactions que cela entraîne. Ils vont se regrouper occasionnellement pour bloquer des projets qui vont à l'encontre de leurs intérêts. Ce type de réseau est très variable d'un lieu à un autre. Cela tient à beaucoup de caractéristiques relatives à l'espace et aux individus eux-mêmes (Lemieux, 1999).

Les réseaux peuvent être une source de pouvoir importante par la transmission de l'information (Brass, 1985; Pfeiffer, 1981; Mechanic, 1962; Mintzberg, 1986; Brass et Burkhardt, 1993; Raggins et Sungstrom, 1989). Celle-ci peut rehausser le pouvoir d'expertise de l'individu ou du groupe ainsi que leur position de pouvoir (French et Raven, 1959). Ainsi, les divers groupes d'acteurs présents vont dans l'exercice ou l'acquisition de leur pouvoir recourir à des tactiques d'influence qui permettront de modifier les attitudes ou le comportement de la cible. C'est ce que Ramsey (1996) a appelé la conversion active du pouvoir. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur la typologie des tactiques d'influence relative à Yukl et Tracey (1992), qui elle-même prend assise sur les bases de pouvoir de French et Raven (1959). Cela nous a permis de distinguer les façons de faire communément utilisées par les divers groupes d'acteurs pour atteindre leurs objectifs respectifs. Chaque groupe d'acteurs va être enclin à utiliser des tactiques en relation avec sa position hiérarchique et sa situation dans le réseau (tableau 28).

- **Position centrale**

La position centrale de l'acteur dans un réseau procure beaucoup de pouvoir à son détenteur. En effet, en nous référant à nos réseaux d'acteurs, nous constatons que le groupe des ONG environnementales est celui qui possède le plus de connexions avec les autres groupes d'acteurs, qu'ils soient internes ou externes à notre recherche. C'est le groupe central dans notre réseau, avec à sa tête le CRE Laval et Éco Nature. Après lui viendra le groupe des décideurs locaux, puis régionaux. Le promoteur se placera en meilleure position dans le réseau que les riverains actifs autour de l'Île aux Vaches, car les liens qu'il entretient avec des acteurs forts et centraux lui permettent d'avoir plus de pouvoir et ainsi d'accéder à une meilleure place et à plus de ressources.

Tableau 28: Tactiques d'influence utilisées par les cinq groupes d'acteurs

|  | ONG | R | P | DL | DR |
|---|---|---|---|---|---|
| ONG |  | - persuasion rationnelle - consultation - Échange - coalition | - persuasion rationnelle -consultation - légitimité | - persuasion rationnelle - consultation - échange | - échange - coalition - Persuasion rationnelle - consultation |
| R | - échange - coalition -appel inspiratoire |  | - pression - légitimité -appel inspiratoire | - légitimité -appel inspiratoire -atout personnel -coalition. -pression | -légitimité -échange -appel inspiratoire |
| P | - échange | - échange |  | -échange -coalition | -échange -atout personnel |
| DL | - légitimité - coalition - consultation - pression | - légitimité - consultation | - légitimité - consultation - échange - coalition |  | - légitimité - coalition - consultation - échange |
| DR | - légitimité - échange - consultation | - légitimité - échange - consultation -persuasion rationnelle | - légitimité - échange - consultation -persuasion rationnelle | - légitimité - coalition |  |

ONG : ONG environnementales ; R : Riverains actifs ; P : Promoteur ; DR : Décideurs régionaux
DL : Décideurs locaux

Beaucoup d'auteurs ont débattu de l'importance de cette position centrale dans le réseau, aussi bien pour l'individu que pour le groupe (Lemieux, 1999; Astley et Sachdeva, 1984, Brass et Burkhardt, 1993). Selon ces auteurs, cette position apporte à celui qui la possède un plus grand accès et un plus grand contrôle des ressources, la popularité et la puissance.

- **Caractéristiques du groupe d'acteurs**

Plusieurs facteurs individuels majeurs ont été identifiés dans l'atteinte du pouvoir (Ragins et Sundstrom, 1989). Il y a tout d'abord les traits de personnalité qui se matérialisent à travers le besoin de pouvoir, la motivation à gérer et la confiance en soi. Puis on retrouve l'adresse politique et linguistique ainsi que les habiletés particulières telles que les compétences

Le besoin de pouvoir est fortement relié au succès managérial (McClelland, 1975 dans Ragins et Sungstrom, 1989). De tous les groupes d'acteurs considérés, c'est le promoteur qui se caractérise, à travers sa grande motivation à gérer, par le plus fort besoin de pouvoir. Le succès managérial de cette compagnie, associé à l'envergure de ses projets, a dépassé les frontières canadiennes. Sa crédibilité et sa notoriété n'ont fait qu'augmenter, ce qui a rehaussé son pouvoir en général. Ce besoin de pouvoir peut être considéré sous deux types distincts. Le « pouvoir socialisé » communément appelé « communautaire » servira le groupe d'acteurs et la société en général. Le « pouvoir personnalisé » ou « personnel » servira le bénéfice du groupe seul (Ragins et Sungstrom, 1989). Les ONG environnementales, les décideurs locaux et régionaux ainsi que les riverains actifs sont tous les quatre animés dans leurs projets par un intérêt à la fois personnel et communautaire. Seul le promoteur, lors de la réalisation de ses projets, suivra son intérêt personnel afin d'augmenter ses bénéfices.

La confiance en soi est fréquemment associée à la recherche ou à l'utilisation du pouvoir dans les organisations (Ragins et Sungstrom, 1989). Les groupes d'acteurs qui se caractérisent par une confiance en soi vont être motivés dans l'atteinte de leurs objectifs d'utiliser leur pouvoir et des stratégies d'actions. Tous ceux que nous avons rencontrés dans notre recherche se disent confiants à l'idée d'atteindre leurs objectifs dans un sujet comme celui de l'île aux Vaches. Seules les ONG environnementales sont sceptiques à ce sujet. Selon elles, trop d'enjeux entourent cette île et au vu des

autres îles sur la rivière des Mille-Îles, peu d'espoirs subsistent pour qu'elle soit sauvée. Ce doute qui se manifeste à travers cette baisse de confiance a été repris par certains auteurs (Ragins et Sungstrom, 1989). Il se traduit par une hésitation à chercher ou à utiliser le pouvoir. Ces auteurs expliquent clairement que le pouvoir dépend également des compétences reconnues de l'individu ou du groupe. Une relation positive rapproche la compétence, la confiance et le pouvoir (House, 1988). Les ONG environnementales s'entendent à l'unanimité pour dire qu'elles sont reconnues crédibles parmi tous leurs partenaires de travail et qu'elles possèdent un important niveau d'expertise. Ceci permet à ce groupe d'acteurs de rehausser son pouvoir un peu émoussé à cause de sa baisse de confiance et de s'engager davantage dans des relations de pouvoir.

Les habiletés individuelles (politiques et linguistiques) caractérisent généralement les groupes d'acteurs les plus médiatisés. Quatre groupes sont concernés par cette caractéristique. Il y a les décideurs locaux et régionaux, le promoteur et les ONG environnementales (le CRE Laval et le CNQ). Cette caractéristique a été largement débattue dans la littérature (Pfeiffer, 1981; Ragins et Sungstrom, 1989). D'une manière générale, les auteurs la considèrent comme une habileté importante dans l'acquisition du pouvoir et la définissent comme la capacité de diagnostiquer et de comprendre des processus qui sous-tendent le pouvoir dans une organisation.

L'habileté linguistique ou la facilité de communication est elle aussi une habileté importante dans l'acquisition du pouvoir (House, 1988). À l'analyse des données d'enquête, il apparaît clairement que tous nos groupes d'acteurs possèdent cette capacité. Par ordre décroissant, nous trouvons d'abord les groupes institutionnels comme les décideurs locaux et régionaux qui seront les plus concernés par cette caractéristique. Le promoteur est lui aussi doté de cet élément pour concrétiser ses projets. Les ONG environnementales et les riverains dans leurs diverses tentatives de faire passer ou de bloquer des projets qui ne sont pas en lien avec leurs préoccupations environnementales ou leurs intérêts, ont développé eux aussi cette

capacité de communiquer, de convaincre ou d'attaquer tout contrevenant à leurs principes. Des regroupements entre ONG environnementales se sont créés afin de mieux appuyer leurs idées. Les riverains eux aussi ont compris que c'est en s'unissant et en augmentant leurs voix qu'ils seront plus forts pour défendre leur cadre de vie, pour eux et pour les générations futures. La formation de coalitions ou de groupes est l'une des tactiques utilisées pour acquérir une influence politique (House, 1988). Les membres de coalitions vont se baser sur leur capacité de persuasion pour convaincre d'autres membres qu'ils partagent des intérêts communs et qu'ils doivent se joindre à eux.

5.2 Mécanismes cognitifs

L'individu s'efforce de vérifier et de maintenir ses propres conceptions à travers une catégorisation qu'il fait et qui se base sur les attributs de pouvoir caractérisant une personne ou un groupe et le différenciant d'un autre (Fioll et al. 2001). Une forme de conception du pouvoir des autres (individus ou groupes d'acteurs) va se développer. Cela permet l'émergence d'un prototype réputationnel de PMM caractérisant des individus ou des groupes. C'est à travers des systèmes cognitifs que vont s'établir ces prototypes réputationnels. En effet, les systèmes cognitifs sont des réseaux de symboles corrélatifs qui guident et simplifient le processus de perception sociale (Aguinis et al. 1994).

Diverses catégories thématiques ont été identifiées. Parmi elles, on retrouve la richesse ou la pauvreté, la crédibilité, les caractéristiques personnelles (positives et négatives), la coopération, la légitimité, l'efficacité, l'expertise, la propriété, l'envergure, les types de pouvoir exercé et la gestion (tableau 29).

Tableau 29: Prototypage réputationnel de chaque groupe d'acteurs

| Acteurs | R | ONG | P | DL | DR |
|--|--|--|--|--|---|
| Caractéristiques réputationnelles | -pauvres -crédibles -dévoués -coopératifs -légitimes -action locale | -pauvres -crédibles -dévoués -coopératifs -efficace -expert | -bénéfice -riche -propriétaire -insouciant -peu coopératif -envergure | -bénéfice -riche -peu coopératif -inefficace -pouvoir d'action -Acteur politique -gestionnaire | -moyennement riche -expert -acteur politique -coopératif -crédible -pouvoir réglementaire -dévoué |

R : Riverains ; ONG : ONG environnementales ; P : Promoteur ; DL : Décideur locaux ; DR : Décideurs régionaux.

Ces catégories réputationnelles qui caractérisent les divers groupes d'acteurs vont permettre aux autres groupes d'acteurs de mieux les comprendre et de là mieux prévoir leurs réactions. Selon Nesler et al. (1999), les gens utilisent des scripts cognitifs lorsqu'ils se retrouvent en situation d'influence. Ce qui va leur permettre de prévoir les raisons et la façon dont va s'exercer le pouvoir des autres.

L'utilisation de ces scripts symboliques se fait pour plusieurs raisons. Selon Aguinis et al. (1994), c'est soit « pour surmonter les restrictions dans les capacités inhérentes de traitement de l'information humaine, soit encore pour manipuler plus efficacement l'information incertaine, complexe et souvent incomplète, disponible dans les contextes sociaux ».

5.3 Application du modèle mental de pouvoir à chaque groupe d'acteurs

Dans une tentative de compréhension de l'importance des antécédents de pouvoir et des mécanismes cognitifs dans la formation de l'identité et de la réputation de pouvoir, nous avons mis en relation les résultats obtenus pour chaque élément du

Modèle mental de pouvoir de Fioll et al. (2001) relativement aux divers groupes d'acteurs. Il ressort deux types d'écart entre l'identité et la réputation de pouvoir. Le premier type est positif et concerne le promoteur puis les décideurs régionaux. Ce sont des acteurs aux identités de pouvoir supérieures à leurs réputations. Le deuxième type d'écart est négatif et concerne les décideurs locaux suivis des ONG environnementales puis des riverains. Ces trois derniers acteurs se caractérisent par des réputations de pouvoir supérieures à leurs identités (tableau 30).

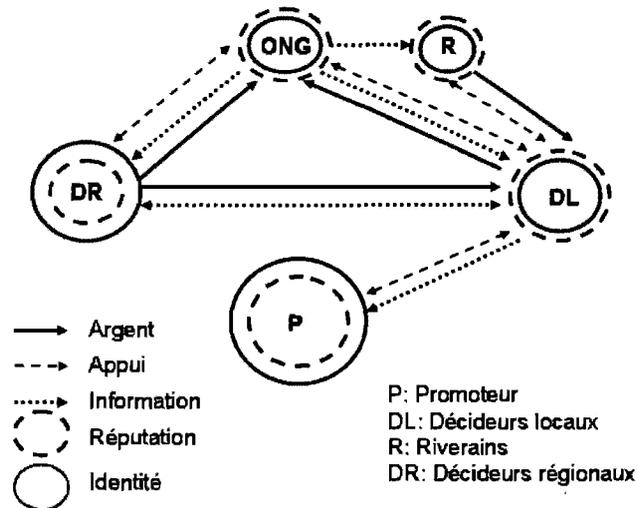
Tableau 30: Comparaison entre l'identité et la réputation de pouvoir de chaque groupe d'acteurs.

| Groupes d'acteurs | R | ONG | P | DL | DR |
|--------------------------------------|----------|------------|----------|-----------|-----------|
| Identité (N/10) | 4,4 | 4,8 | 9 | 5,7 | 7,7 |
| Réputation (N/10) | 4,7 | 5,3 | 6,8 | 6,5 | 5,6 |
| Écart (Identité - Réputation) | -0,3 | -0,5 | +2,2 | -0,8 | +2,1 |

R : Riverains; ONG : ONG environnementales; P : Promoteur; DL : Décideur locaux; DR : Décideurs régionaux

L'utilisation simultanée des résultats de l'identité et de la réputation de pouvoir des cinq groupes d'acteurs étudiés, regroupés dans le tableau 30 et de notre cadre conceptuel de recherche, nous a permis de dresser une carte mentale de pouvoir pour tous les acteurs considérés. Nous avons associé sur une même toile l'identité et la réputation de pouvoir pour chacun des groupes d'acteurs aux principaux flux qui circulent parmi eux. L'argent, l'appui et l'information sont les ressources principales circulant dans ce réseau d'acteurs. Le degré d'identité et de réputation de pouvoir est représenté à travers une variation de diamètres de cercles. Les écarts entre eux sont tantôt positifs, tantôt négatifs ce qui se matérialise soit par des identités supérieures aux réputations, soit l'inverse (Figure 16).

Figure 16 : Carte mentale de pouvoir des acteurs impliqués dans le sujet de l'Île aux Vaches.



Le promoteur se positionne en première place aussi bien de l'identité que de la réputation de pouvoir. L'écart entre ces deux éléments est le plus important de tous les autres groupes d'acteurs. L'identité de pouvoir de Monit est davantage renforcée par ses fortes caractéristiques définies à travers sa confiance en soi, son expérience, son habileté politique et linguistique, sa grande expérience, sa motivation dans le domaine du développement résidentiel et son besoin de pouvoir pour accroître ses bénéfices. Cet acteur possède et contrôle le plus de ressources (argent, territoire, relations étroites avec des acteurs de position hiérarchique importante). Cela lui permet de compenser son absence de pouvoir formel et donc de renforcer sa position structurelle. Il est propriétaire de l'île aux Vaches, ce qui lui apporte un atout majeur par rapport aux autres acteurs. Cet enjeu fait croître très avantageusement sa réputation et son identité de pouvoir. Perçu comme un acteur d'envergure, il exerce son influence par l'utilisation de certaines tactiques notamment, l'échange, la coalition et l'utilisation de ses atouts personnels. Pour Monit, ce sont tous ces antécédents de pouvoir et principalement ses caractéristiques propres ainsi que sa

possession et son contrôle sur un grand nombre de ressources importantes, qui lui confèrent autant de pouvoir. L'écart retrouvé entre son identité et sa réputation de pouvoir est dû principalement aux scripts cognitifs. En effet, les autres acteurs l'affublent de plusieurs qualificatifs personnels négatifs. Citons l'exemple qu'il est vénal, insouciant et peu coopératif. Cela suffit à diminuer sa crédibilité et de là sa réputation de pouvoir.

Les cas des *décideurs locaux* et *régionaux* sont assez proches l'un de l'autre. Il diffèrent toutefois sur quelques éléments précis. Les décideurs régionaux sont, après le promoteur, le deuxième groupe d'acteurs à enregistrer le plus fort écart entre l'identité et la réputation de pouvoir. La position hiérarchique formelle de ce groupe d'acteurs est la plus élevée de tous les groupes. Ceux-ci veillent rigoureusement à la stricte application des lois. Leur pouvoir est légitime et reconnu par tous, dépassant les limites de la localité et s'étendant à un niveau régional. Les décideurs locaux, malgré une position formelle appréciable dans la hiérarchie institutionnelle, possèdent un pouvoir limité à une échelle restreinte, locale. Ils ont la capacité de contrôle et de sanction, mais sont conscients que leur pouvoir ne peut dépasser les limites de leur juridiction. Ceci constitue l'élément principal de la baisse d'identité de pouvoir des décideurs locaux, contrairement aux décideurs régionaux qui vont voir leur identité de pouvoir croître à cause justement de leur échelle d'action et de contrôle. Ces décideurs locaux et régionaux possèdent une multitude de ressources en commun, mais aussi certaines particulières à chaque groupe qui font tantôt leur force et tantôt leur faiblesse. En effet, les ressources informationnelles, normatives et statutaires sont communes entre ces deux acteurs. Le manque de ressources financières des décideurs régionaux semble être l'élément le plus important responsable de la baisse de sa réputation de pouvoir et cela malgré la bonne image (les qualificatifs positifs) que pensent de lui les autres groupes d'acteurs. Au contraire, les décideurs locaux gagnent en pouvoir réputationnel exactement à cause de cette même ressource financière. Il semblerait que d'une manière générale, le fait qu'un acteur occupe une position

formelle hiérarchique importante sur une grande échelle, lui procure plus de pouvoir que s'il possède une position formelle moins importante mais avec plus d'argent. D'autre part, l'image « négative » que certains acteurs portent sur d'autres, suffit à baisser leur réputation de pouvoir.

Les ONG environnementales présentent peu d'écart entre leur identité et leur réputation de pouvoir. C'est un acteur qui est conscient de la ressource qu'il possède. Cette expertise compense un peu son manque de pouvoir formel. Effectivement, sa force, il la puise de ses réseaux de relations. Malgré tout, cela ne lui suffit pas pour s'aligner au même rang de pouvoir que le promoteur et les décideurs. Faute de moyens financiers, sa réputation de pouvoir va baisser par rapport aux autres groupes d'acteurs et ce, malgré l'image très positive qu'il reflète.

Les riverains actifs représentent le groupe d'acteurs dont l'écart entre l'identité et la réputation de pouvoir est la plus faible. Ils sont conscients de leurs ressources qui se résument à leur occupation d'un territoire, à proximité de l'Île aux Vaches et leurs relations étroites avec certaines ONG environnementales qui leur fournissent information et appui. Leur confiance en eux se renforce à travers la pression qu'ils exercent sur les décideurs locaux. En effet, ils peuvent élire ou démettre une personnalité politique de ses fonctions en exerçant leur droit de vote et contribuent au développement de la ville de Laval, à travers les taxes qu'ils versent chaque année. En plus des pétitions qu'ils signent et des mémoires qu'ils rédigent contre tout projet qui risquerait de se réaliser et qui irait à l'encontre de leurs intérêts personnels. Ceci suffit à renforcer leur pouvoir tant perçu qu'exercé. Malgré cela, leur action ne se limite qu'à une échelle locale. Ce qui limite considérablement leur identité et réputation de pouvoir.

Conclusion

Les conflits sociaux autour de problèmes environnementaux sont le résultat d'une guerre d'intérêts qui oppose des partis aux positions différentes. Certains clament l'urgence de protéger les territoires naturels, d'autres leur rentabilisation. Les rivalités de pouvoir qui animent ces groupes d'acteurs prennent toute leur essence des relations qu'ils entretiennent entre eux et au travers de quoi des flux de ressources circulent.

Nous devons d'abord rappeler la question théorique qui a guidé notre étude dans un contexte de recherche : Comment les acteurs perçoivent leurs relations de pouvoir dans le conflit qui les unit à l'Île aux Vaches?

Deux cadres conceptuels distincts et complémentaires ont été conjointement utilisés. Le premier est celui de la dynamique des localités de Bryant (1995) et le second est celui des perceptions mentales de pouvoir de Fioll et al. (2001). Cette fusion de cadres nous a permis de mieux comprendre les groupes d'acteurs, leurs objectifs, la nature des relations qui les unissent, mais aussi le pouvoir qui caractérise chacun des groupes, qu'il soit identitaire ou réputationnel. Divers constats découlent de notre travail sur le sujet de l'Île aux Vaches.

L'argent est considéré comme la ressource la plus importante dans l'acquisition et l'exercice du pouvoir. Il rehausse, davantage qu'une autre ressource, l'identité et la réputation de pouvoir de ceux qui le détiennent. Il permet de compenser, plus qu'une autre ressource, le manque de position formelle chez les acteurs ou encore d'attirer des acteurs influents en position formelle appréciable. Monit est très représentatif de ce cas. C'est lui qui détient une grande ressource financière. Il permet à Ville de Laval d'accroître ses bénéfices suite à la construction de ses projets résidentiels. Les riverains à leur tour permettent à la ville de Laval de faire des bénéfices à travers les taxes diverses qu'ils lui versent chaque année.

La position structurelle est le plus important des éléments des antécédents de pouvoir pour déterminer le degré de pouvoir des acteurs. La position formelle apporte plus de pouvoir que l'informelle.

Le manque en pouvoir formel peut être compensé de diverses manières, soit par une position stratégique dans un réseau (cas des ONG environnementales) ou encore avec des acteurs qui possèdent eux, un pouvoir formel (cas de la relation entre Monit et la ville de Laval).

Les réseaux permettent aux groupes d'acteurs concernés de compenser leur manque de pouvoir à travers l'échange et la transmission de ressources. Le cas des ONG environnementale est typique. Comme nous l'avons mentionné, le manque en pouvoir formel peut être compensé par des réseaux de relations importantes. À travers ces réseaux, nous retrouvons des flux de ressources (argent, appui, information) qui circulent et s'échangent entre les acteurs. Ces derniers vont même aller en chercher en dehors de leur organisation respective en s'alliant à d'autres membres ou à d'autres organisations.

Le degré d'identité et de réputation de pouvoir ne sont pas indépendants l'un de l'autre. Leur variabilité dépend des antécédents de pouvoir et l'écart qui s'inscrit entre eux, des mécanismes cognitifs. En effet, plus les antécédents de pouvoir du groupe d'acteurs considéré sont importants plus ce groupe augmente son pouvoir. D'un autre côté, ce sont les mécanismes cognitifs qui vont déterminer la réputation de pouvoir du groupe d'acteurs considéré. Si les autres groupes jugent qu'il possède du pouvoir, sa réputation va augmenter, sinon elle va chuter. C'est de cette manière que l'écart entre la réputation et l'identité de pouvoir va se créer.

L'aboutissement de notre travail nous a permis de dégager deux éléments majeurs. Tout d'abord, la mise en place d'un prototype réputationnel qui est une manière très simple de rattacher les mécanismes cognitifs au modèle mental de pouvoir.

C'est ainsi que nous sommes parvenus à expliquer l'écart survenu entre l'identité et la réputation PMM pour tous les groupes d'acteurs. Ensuite, la carte mentale de pouvoir a mis en relief les éléments clés de cette recherche, soit les degrés d'identité et de réputation de pouvoir des acteurs impliqués dans le sujet de l'île aux Vaches, les multiples ressources transmises et échangées à travers les réseaux de relations et les divers groupes d'acteurs rencontrés.

À terme, nous souhaitons que cette étude aura permis de proposer une approche innovante qui permettra de mieux comprendre les conflits environnementaux et de là trouver des pistes utiles pour les atténuer et pourquoi pas les éliminer avant leur apparition. Elle pourrait constituer la base d'autres travaux de recherche qui utiliseront le modèle mental de pouvoir dans la dynamique des localités et toucher des sujets plus vastes se rapportant aux parcs naturels ou aux réserves aquatiques, par exemple. Le processus de transfert de pouvoir et pas seulement la perception du pouvoir comme nous l'avons fait dans ce travail, entre des groupes d'acteurs situés à des niveaux différents, serait lui aussi une idée de recherche intéressante

Bibliographie

- Aguinis, H., Nesler, M.S., Quigley, B.M., Lee, S., Tedeschi, J.T., Mitchell, S. (1994). Perception of power: a cognitive perspective. *Social Behavior and Personality*, 22(4), 377-384.
- Aguinis, H., Nesler, M.S., Quigley, B.M., Lee, S., Tedeschi, J.T. (1996). Power bases of faculty supervisors and educational outcomes for graduate students. *Journal of Higher Education*, 67(3), 267-297.
- Allie, L., Bryant, C. (2001). Networks as a tool in the construction of sustainability. In B. K. Kim, I., and Bryant, C.R (Ed.), *Developing sustainable rural systems: proceeding of the third annual colloquium of the IGU Commission on the sustainability of rural systems* (pp. 11-20). Corée: Pusan national university press. Pusan.
- Astley, W. G., Sachdeva, P.S. (1984). Structural sources of interorganizational power: a theoretical synthesis. *Academy of Management Review*, 9, 104-113.
- Bacharach, S. B., Lawler, E. J. (1982). *Power and politics in organizations* (3^{ème} éd.). Californie. États-Unis: Jossey-Bass.
- Badie, B. (1995). *La fin des territoires* (Fayard éd.). Paris. France.
- Bardin, L. (1998). *L'analyse de contenu* (9^{ème} éd.). France: Presses Universitaires de France.
- Bhérier, Y. (1985). *La maison Gascon de l'Île aux Vaches*. Terrebonne. Canada: Société d'histoire de la région de Terrebonne.

- Blau, P. M. (1964). *Exchange and power in social life* (5^{ème} éd.). New Brunswick. Canada: NJ: Transaction.
- Brass, D. J. (1992). Power in organization: a social network perspective. In Moore, G., Whitt, J.A (Eds.). *Research in Politics and Society*, 4(295-323).
- Brass, D. J., Burkhardt, M.E. (1993). Potential power and power in use: an investigation of structure and behavior. *Academy of Management Journal*, 36(3), 441-470.
- Brunet, R., Ferras, R., Théry, H (Éd.) (1992) *Les mots de la géographie, dictionnaire critique* (2^{ème} éd.). Collection dynamique du territoire. Paris, France: La documentation française.
- Bryant, C. (1995). The role of local actors in transforming the urban fringe. *Journal of Rural Studies*, 11(3), 255-267.
- Bryant, C., Juneau, P., Desroches, S (1996). Sustainability in action: the role of local actors and interests in the transformation and conservation of urban fringe environments In Sasaki, H, Saito, I, Tabayashi, I. et Morimoto, I (éds.). *Geographical Perspectives on Sustainable Rural Systems: Proceeding of the Tsukuba International Conference on the sustainable of rural Systems*. Japon. Kaisei Publications Ltd.
- Bryant, C., Desroches, S., Juneau, P. (1998). Community mobilization and power structures: potentially contradictory forces for sustainable rural development. In I. R. Bowler, Bryant, C., Huigen, R (Éd.), *Dimensions of Sustainable Rural*

Systems (pp. 233-244): Netherlands Geographical Studies, Université du Netherland, Gronigan.

Buckles, D. (1999). *Cultivating peace: Conflict and collaboration in natural resource management*: IDRC. World Bank.

Carroll, G. R., Téó, A. C. (1996). On the social networks of managers. *Academy of Management Journal*, 39, 421-440.

Cartwright, D. (Éd.) (1959). *Studies in social power*. An Arbor. États Unis: Université du Michigan

Centre d'Interprétation de la Nature du Lac Boivin (CINLB). (2005). *Les marais*. <http://darwin.cybersol.qc.ca/Centre/CINLB/marais/marais.htm>. (30/10/2006)

Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin (CINLB). (2005). *Les milieux humides*. <http://darwin.cybersol.qc.ca/centre/Milieux/milieux.htm>. (30/10/2006).

Checkland, P. (1981). *Systems thinking, systems practice*. Chichester, UK: John Wiley and sons.

Conger, J. A., Kanungo, R.N. (1998). The Empowerment process: integrating theory and practice. *Academy of Management Review*, 13(3), 471-482.

Coser, L. A. (1982). *Les fonctions du conflit social*. Paris: PUF.

Crozier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action*

collective. Paris. France: Du Seuil (éd.).

Dahl, R. (1968). Power. In S. Lukes (Éd.) (1986), *Power* (pp. 37-58). NY. États-Unis: NY University Press.

Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*. Paris. France : Nathan (éd.).

Emerson, R. M. (1962). Power dependence relations. *American Sociological Review*, 27(31-40).

Environnement Canada. (2006). *Les terres humides*.

http://www.qc.ec.gc.ca/faune/atlasterreshumides/html/classification_f.htm
(30/10/2006).

Etongué Mayer, R., Roche, Y., Mouafo, D (Éd.) (2002) Dictionnaire des termes géographiques contemporains. Montréal. Canada: Guérin Universitaire.

Etzioni, A. (1975). *A comparative analysis of complex organizations*. NY. États-Unis: The Free Press.

Éco Nature. (1994). *Programme d'intendance privée*. Montréal. Canada : Éco Nature.

Fioll, M. C., O'Connor, E.J., Aguinis, H. (2001). All for one and one for all? The development and transfer of power across organizational levels. *Academy of Management Review*, 26(2), 224-242.

Fombrun, C. J. (1983). Attribution of power across a social network. *Human*

Relations, 36(6), 493-508.

French, J. R. P., Raven, B. (1959). The bases of social power. In D. Cartwright (Éd.), (pp. 150-167). Michigan. États Unis: University of Michigan. Institute of Social Research.

Granovetter, M. (1973). The strenght of weak ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.

Giddens, A. (1976). New rules of sociological method: a positive critique of interpretative sociologies. NY. États-Unis: Basic books Inc.

Gumuchian, H., Marois, C. (2000). *Initiation à la recherche en géographie*. Montréal. Canada: Les Presses de l'Université de Montréal.

Hindess, B. (1986). Actors and social relations. In Wardell (Éd.), *Sociological Theory in Transition* (pp. 113-126). Boston, MA. États-Unis: Allen and Unwin.

House, R. J. (1988). Power and personality in complex organizations. *Research in Organizational Behavior*, 10, 305-357.

Ibarra, H. (1993). Network centrality, power and innovation involvement: determinants of technical and administrative roles. *Academy of Management Journal*, 36(3), 471-501.

Joerin, F., Pelletier, M., Trudelle, C., Villeneuve, P. (2005). Analyse spatiale des conflits urbains. Enjeux et contextes dans la région de Québec. *Cahiers de*

géographie du Québec, 49(138), 319-342.

Kim, P. H., Pinkley, R. L., Fragale, A. R. (2005). Power dynamics in negotiation. *Academy of Management Review*, 30(4), 799-822.

Krackhardt, D. (1990). Assessing the political landscape: structure, cognition and power in organizations. *Administrative Science Quarterly*, 35, 342-369.

Kriesberg, L. (1973). *The sociology of social conflict* (Prentice-Hall éd.). New Jersey. États Unis.

Lasswell, H. D. (1952). L'analyse du contenu et le langage de la politique. *Revue française de science politique*, 2(3), 505-520.

Le Berre, M. (1995). Territoires. Bailly, A., Ferras, R. et Pumain, D. (dirs.). *Encyclopédie de géographie*. Paris. France : Economica.

Lemieux, V. (1999). *Les réseaux d'acteurs sociaux* (PUF éd.). Paris. France: PUF.

L'environnement au Québec (2005). Farnham, (éd.). CCHFAM. Québec. Canada (mise à jour sur feuilles mobiles, numéro 63, en date du 11 aout 2005).

Lukes, S. (1974). *Power: A radical view*. London: Macmillan Press LTD.

Lukes, S. (1986). *Power*. NY. États-Unis: University Press.

Madison, D. L., Allen, R.W., Porter, L.W., Renwick, P.A., Mayes, B. T. (1980).

Organizational politics: an examination of managers' perceptions. *Human Relations*, 33, 79-100.

McClelland, D. (1975). *Power: the inner experience*. New York. États-Unis: John Wiley and sons.

Mechanic, D. (1962). Sources of power of lower participants in complex organizations. *Administrative Science Quarterly*, 7, 349-364.

Mélia, J. L., Peiro, José. M (2003). Formal and informal interpersonal power in organizations: testing a bifactorial model of power in role-sets. *Applied Psychology: An International Review*, 52(1), 14-35.

Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche. (1985). *Inventaire et analyse: Bassin de la rivière des Mille-Îles*. Canada: Direction du Parc National de l'archipel.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Pêche. (MDDEP). (2006). www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf (20/10/2006).

Mintzberg, H. (1986). *Le pouvoir dans les organisations*. Montréal. Canada: Agence d'Arc Inc.

Monge, P. R. (1998). Emergence of communication networks. In F. M. Jablin, Putnam, L.L (Éd.), *Handbook of Organizational Communication* (2^{ème} éd.). Los Angeles. États-Unis.

Moureau, M., Brace, G (Ed.) (2000) *Dictionnaire des sciences de la terre*. Paris.

France: Technip.

Mucchielli, R. (1991). *L'analyse de contenu : des documents et des communications*. Paris. France: ESF (éd.).

Nesler, M. S., Aguinis, H., Quigley, B.M., Tedeschi, J.T., Lee, S.J. (1999). The development and validation of a scale measuring global social power based on French and Raven's power taxonomy. *Journal of Applied Social Psychology*, 29(4), 750-771.

Parson, T. (1963). On the concept of political power. In S. Lukes (Éd.) (1986), *Power* (pp. 94-144). NY. États Unis: University Press.

Patton, P. (1992). Le sujet de pouvoir chez Foucault. *Sociologies et sociétés*, 26(1), 91-102.

Pfeffer, J. (1981). *Power in organization*. Boston. États-Unis: Pitman.

Poulantzas, N. (1973). Political power and social classes. In S. Lukes (Éd.) (1986), *Power* (pp. 144-153). NY. États-Unis: University Press.

Ragins, B. R., Sungstrom, E. (1989). Gender and power in organizations: a longitudinal perspective. *Psychological Bulletin*, 105(1), 51-88.

Ramirez, R. (1999). Stakeholders analysis and conflict management. In D. Buckles (Éd.), *Cultivating peace: Conflict and Collaboration in Natural Resource Management* (pp. 185-202).

- Ramsey, J. (1996). Power measurement. *European Journal of Purchasing and Supply Management*, 2(3), 87-151.
- Robert, A. D., Bouillaguet, A. (1997). *L'analyse de contenu* (1^{ère} éd.). Paris. France: Collection Que sais-je, Presses Universitaires de France.
- Rolling, N., Wagemakers, M (Éds.). (1998). *Facilitating sustainable agriculture: participatory learning and adaptative management in times of environmental uncertainty*. Cambridge. UK: Cambridge University Press.
- Ross, M. (1981). Self-centred biases in attribution of responsibility: antecedents and consequences. In E. T. Higgins, Herman, C.P., Zanna, M.P (Éd.), *Social Cognition: the Ontario Symposium* (Vol. 1 pp. 305-321). Hillsdale. États-Unis: Lawrence Erlbaum Associates.
- Sabourin, A., Lavoie, N., Lavoie, G., Boudreau, F., Paquette, D. (1995). *Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et les sites à protéger le long de la rivière des Mille-îles*. Québec. Canada: Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la conservation et du patrimoine écologique.
- Scott, J. (2001). *Power*. Cambridge. UK: Polity Press.
- Schwarz, F. (1987). La géographie sacrée, lieux dynamiques entre ciel et terre. In Collectif de Question De (1992). *Le lien du temple, géographie sacrée et initiation* (pp 73). Paris. France : Albin Michel.

- Sénécal, G. (2005). Conflits de proximité et coopération. Une géographie des acteurs et des interactions sociales. *Cahiers de géographie du Québec*, 49(138), 277-285.
- Vachon, M. (2004). *Les conflits sociaux dans la protection de l'environnement : Exemple d'un comité de bassin versant dans la région Chaudière-Appalaches*. Thèse de doctorat, Laval : Université de Laval à Laval.
- Valiquette, P. M. (1991). *Mise en valeur de la rivière des Mille-Îles: Possibilités de développement et stratégie de mise en œuvre*. Laval. Québec. Canada: Éco Nature Laval.
- Weber, M. (1978). *Economy and the society*. Berkeley. États-Unis: University of California Press.
- Yukl, G., Tracey, J.B. (1992). Consequences of influence tactics used with subordinates, peers and the boss. *Journal of Applied Psychology*, 77(525-535).
- Yukl, G. (2002). *Leadership in organizations* (5^{ème} éd.). NY. États-Unis: Prentice-Hall.

Annexe I

Questionnaire

Titre de la recherche : « Jeu des acteurs et rôle du pouvoir dans la résolution des conflits associés aux milieux humides »

Présentée par : BENMEHREZ Malia

Directeur de recherche : ANDRÉ Pierre

Entrevue Numéro :

Date :

Heure :

Présentation des documents : - Formulaire de consentement.
- Liste des acteurs impliqués.
- Carte de situation de l'Île aux Vaches.

L'Île aux Vaches est depuis quelques temps un sujet qui revient souvent dans la presse locale. Divers projets de développement résidentiels ainsi que de protection et de conservation y sont proposés. À travers notre revue de presse, nous avons identifié un certain nombre d'acteurs impliqués dans l'avenir de cette île. Citons :

- Éco-Nature Laval;
- CRE (Conseil Régional de l'Environnement de Laval);
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- Monit International;

- Ville de Laval;
- Ville de Terrebonne;
- Comité de Protection de l'Environnement de Saint-François;
- Riverains actifs habitant près l'Île aux Vaches,
- Conservation de la Nature Québec;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Vous aurez à travers cette entrevue à répondre à des questions diverses, pour la plupart ouvertes, vous laissant toute la liberté de réponse. Nous allons commencer par vous identifier personnellement.

1^{ère} partie : Identification du répondant

Q1. Nom et prénom

Q2. Région d'origine (ville, quartier)

Q3. Lieu de résidence

Q4. Pour les résidents, depuis quand habitez-vous dans votre actuelle résidence?

Q5. Parmi les niveaux d'études que je vais vous présenter, lequel correspond à votre dernière année de scolarité ?

- Primaire
- Secondaire
- CÉGEP
- Universitaire
- Autre : Préciser.....

(2^{ème} partie : Le répondant)

La seconde étape de notre entrevue consiste à mieux vous connaître au sein de votre organisation, soit

Q6. Quel poste occupez-vous au sein de votre organisation?

Q7. Pourriez-vous me résumer vos responsabilités?

1.

2.

Q8. Depuis quand occupez-vous ce poste?.....

Q9. Occupez-vous ou avez-vous déjà occupé un autre poste au sein de votre organisation?

- Si non, passer à la question Q10.
- Si oui, lequel et quand?

- Titre du poste

- Depuis quand occupez-vous ce poste?

Q10. En plus de votre organisation, êtes-vous membre d'une ou de plusieurs autres organisations?

Si non, passez à la question Q13.

Si oui, Précisez

Q11. Occupez-vous des fonctions dans ces organisations?

Si non, passer à la question Q13.

Si oui, lesquelles ?

Q12. Vous considérez-vous comme membre actif de ces organisations?

Si non, passez à la question Q13

Si oui, lesquelles?

Q13. Avez-vous des relations amicales, de voisinage ou autres, avec certains membres actifs de ces organisations?

Si non, passer à la question Q14.

Si oui, qui sont-ils et à quelles organisations appartiennent-ils?

Q14. De quelle nature sont ces relations?

3^{ème} partie : L'organisation

Nous allons maintenant passer à l'organisation à laquelle vous appartenez.

Q15. Parmi tous ces acteurs, quels sont ceux qui sont membres de votre organisation?

Q16. Votre organisation est-elle membre d'une autre organisation?

- Si non, passer à la question Q17

- Si oui, laquelle?

Q17. Est-ce qu'un des membres de votre conseil d'administration ou de votre bureau de direction occupe des fonctions au sein d'autres organisations ?

- Si non, passer à la question Q18.

- Si oui, qui sont-ils, dans quelles autres organisations sont-ils membres et quelles en sont leurs fonctions dans ces organisations?

Q18. Parmi tous ces acteurs, avec qui communiquez-vous au sujet de l'Île aux Vaches?

Q19. De quelle façon se fait cette communication?

Q20. Sur lequel ou lesquels de ces acteurs pouvez-vous le plus compter du point de vue...

1. financier ?
2. de l'information?
3. de l'appui des institutions?
4. de l'appui des citoyens?
5. d'une manière générale?

Q21. Je vous demanderais de bien vouloir classer les acteurs précédemment cités par ordre croissant de pouvoir?

Q22. Sur lesquels de ces mêmes acteurs, exercez-vous à votre tour en tant qu'organisation, une influence?

Q23. Quelle est la nature de cette influence?

4^{ème} partie : l'Île aux Vaches

4.1 Relations organisation/Île aux Vaches

Depuis quelques temps, Laval revient souvent dans la presse locale. On y parle des milieux humides, des constructions domiciliaires, etc. Il a été souvent question de l'Île Saint-Joseph et de l'Île aux Vaches. Concernant cette dernière,

Q24. Êtes-vous au courant de discussions liées à des projets relatifs au développement ou à la conservation de l'Île aux Vaches?

Si non, passer à la question Q25.

Si oui, comment résumeriez-vous ces discussions?

a.

b.

Q25. Ces discussions affectent-elles votre organisation ?

Si non, passer à la question Q26

Si oui, de quelle manière?

a.

b.

Q26. Quels sont les objectifs de votre organisation sur l'Île aux Vaches pour les prochains 20 ans?

a.

b.

Q27. Est-ce que votre organisation pratique des activités sur l'Île aux Vaches?

Si non, passer à la question Q28

Si oui, lesquelles?

a.

b.

Q28. Diriez-vous que l'usage que fait votre organisation de l'Île aux Vaches a des impacts (+ ou – ou neutres) sur l'environnement?

Si non, passer à la question Q29.

Si oui, quels sont ces impacts?

a.

b.

Q29. Diriez-vous que développement et conservation par rapport à l'Île aux Vaches sont deux positions opposées?

Oui.....Non.....

Q30. Est-ce que ces positions sont négociables?

Oui.....Non.....

Expliquez.

Q31. Sur une échelle de 1 à 5 qui irait de la conservation totale de l'Île aux Vaches (1) vers son développement résidentiel total (5), où vous situeriez-vous?

Q32. Pouvez-vous situez sur une échelle de 1 à 10, la probabilité qu'a votre organisation d'appliquer ses objectifs sur l'Île aux Vaches? Expliquer Pourquoi?

-
-

Q33. Avez-vous des stratégies particulières pour faire en sorte que les objectifs de votre organisation sur le territoire de l'Île aux Vaches, se réalisent?

Si non, passer à la question Q34

Si oui, lesquelles?

a.
b.

Q34. Dans les sujets qui rapprochent votre organisation à l'Île aux Vaches, êtes-vous motivé par un intérêt personnel, communautaire ou les deux?

Personnel.....Communautaire.....Les

deux.....

Pourriez-vous me préciser votre réponse?

Q35. Pensez-vous pouvoir atteindre vos objectifs?

Oui.....Non.....

Pourquoi?

-
-

Q36. Pouvez-vous me citer les points forts de votre organisation par rapport aux autres dans les discussions autour de l'Île aux Vaches?

a.
b.

Q37. Parmi les acteurs de cette liste, quel est le meilleur acteur pour juger de l'avenir de l'Île aux Vaches?

Le meilleur acteur est.....

Pourquoi?

a.

b.

Q38. Pouvez-vous situer sur une échelle de 1 à 10, la probabilité qu'a chacun des acteurs de la liste, de pouvoir réaliser ses objectifs sur l'Île aux Vaches?

Q39. Selon vous, en tant qu'organisation, quels avantages pourraient avoir, par rapport à vous, les autres acteurs?

a.

b.

Q40. Je vais vous nommer certains acteurs et vous allez me dire les trois premiers mots qui vous viennent instantanément à l'esprit. Pourquoi?

Q41. Je vais maintenant vous nommer d'autres d'acteurs et vous allez me dire les trois premiers mots qui vous viennent instantanément à l'esprit. Pourquoi?

Q42. Toujours selon ces mêmes discussions qui rapprochent votre organisation à l'Île aux Vaches, pouvez-vous classer par ordre d'importance décroissante ce qui vous semble le plus important de détenir, est-ce :

1. l'argent,
2. l'information,
3. l'appui des institutions,
4. l'appui des citoyens, ou
5. autres : Précisez.

4.2 Votre perception des discussions

Récemment, certaines décisions ont été prises au regard de l'Île aux Vaches, entre autres, concernant l'achat par la ville de Laval, de la bande riveraine de l'Île ainsi que de l'écosystème forestier exceptionnel qui s'y trouve.

Q43. Que pensez-vous de ces décisions récentes?

-
-

Q44. Ces décisions sont-elles suffisantes et efficaces pour le bien être de l'île et des milieux environnants?

Suffisantes :

OuiNon.....

Efficaces :

Oui Non.....

Pourquoi?

-
-

Q45. Citez les points forts et les points faibles de ces décisions.

Q46. Quelle serait la démarche à suivre, selon vous, pour atteindre un consensus sur l'avenir de l'Île aux Vaches?

a.

b.

Q47. Y joueriez-vous un rôle?

Si non, passer à la question Q46.

Si oui, Comment?

a.

b.

4.3 L'avenir de l'Île aux Vaches

Q48. En considérant les discussions actuelles concernant l'Île aux Vaches, pensez-vous que sa mise en valeur va être réalisée?
Oui.....Non.....

Expliquez.

a.

b.

La série de question étant terminées, je vous laisse libre de commenter davantage tous les points relatifs à l'Île aux Vaches, sur lesquels il vous semble important d'insister ou qui n'ont pas été mentionnés lors de l'entrevue.

Commentaire :

Annexe II

Formulaire de consentement

Titre de la recherche : JEU DES ACTEURS ET RÔLE DU POUVOIR DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS ASSOCIES AUX MILIEUX HUMIDES

Chercheur : **BENMEHREZ MALIA**, étudiante à la maîtrise, département de géographie, Université de Montréal.

Directeur de recherche: ANDRE PIERRE, professeur agrégé, département de géographie, Université de Montréal.

Certificat d'éthique délivré le 9 novembre 2006 par le Comité d'éthique de la Recherche de la Faculté des Arts et des Sciences (CÉRFAS).

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche.

Ce projet de recherche vise une meilleure compréhension des interactions entre les différents intervenants pour la protection ou le développement de l'Île aux Vaches. L'analyse effectuée à partir du modèle de Fioll et al. (2001) nous permettra de mieux comprendre les rapports de forces en cause. L'objectif ultime de cette étude est de cerner les forces qui agissent sur la transformation territoriale.

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à

- Répondre à certaines questions.
- Situer votre position en faveur du développement ou bien de la conservation de l'Île aux Vaches.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seul le chercheur principal aura la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront

conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant d'identifier votre nom ne sera publiée. Seuls, les noms des organismes communautaires, des services municipaux et gouvernementaux seront nommés à moins que vous nous demandiez expressément que cela soit dissimulé. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur l'articulation du pouvoir autour d'enjeux particuliers.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

Aucune indemnité n'est versée aux participants.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____

Nom : BENMEHREZ

Prénom : MALIA

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Mr. PIERRE André, Directeur de recherche, au numéro de téléphone suivant :

(514) 343 8051 ou à l'adresse courriel suivante : 

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant.